





L'INTÉRIEUR

DE

L'ANCIENNE ROME.

L'INTÉRIEUR
DE
L'ANCIENNE ROME,

OU

INDICATION DES PRINCIPAUX MONUMENS QUI S'Y TROUVOIENT,

ET DES USAGES QUI ÉTOIENT OBSERVÉS CHEZ LES ROMAINS.

On y a inséré les trois Calendriers, de ROMULUS, de NUMA, et de JULES-CÉSAR.

Ouvrage destiné à faciliter aux jeunes gens l'intelligence des Auteurs latins, par les citations multipliées qu'on a eu soin d'y faire entrer.

PAR A. F. PORNIN,
EX-DIRECTEUR D'ÉCOLE SECONDAIRE.

..... Forsan et hæc olim meminisse juvabit.
VIRG.

A PARIS,

Chez GABRIEL DUFOUR et Compagnie, Libraires, rue des Mathurins Saint-Jacques, n° 7.

M. DCCC. IX.

PRÉFACE.

Indépendamment des tours grecs, des figures et des ellipses que les élèves rencontrent tous les jours dans les auteurs latins, et sur-tout dans les poètes, il y a souvent encore des difficultés d'un autre genre; je veux parler de certaines phrases et même de quelques mots qu'ils ne sauroient ni expliquer ni traduire, sans la connoissance de l'histoire, de la religion et des usages des Romains. Deux ou trois exemples pris au hasard prouveront ce qui n'a guère besoin de preuves, n'importe.

Interrogez un élève sur ces vers de Virgile :

Vis et Tarquinios Reges, animamque superbam
Ultoris Bruti, fascesque videre receptos.

Enéid. liv. 6. v. 818.

En supposant qu'il rende bien les mots *ultoris Bruti*, parce que peut-être il aura

entendu parler de Lucrèce, comment s'y prendra-t-il pour traduire *fasces receptos*, s'il ne sait que Romulus créa les licteurs, inventa les faisceaux, et que Brutus, devenu Consul, les arracha, pour ainsi dire, des mains des Rois, pour les faire passer dans les siennes? qu'ici par conséquent *receptos* signifie arrachés, enlevés, repris.

Un autre lit dans Horace :

> . . . . *Age, libertate decembri*
> *(Quandò ità majores voluerunt) utere, narra.*
>
> Liv. 2. sat. 7.

Quelle phrase donnera-t-il pour *utere libertate decembri*, s'il ignore que les Saturnales se célébroient dans le mois de décembre? etc.

Un troisième enfin voit dans Virgile ces deux mots :

> *Hoc habet.* . . . .
>
> Enéid. liv. 12. v. 296.

Peut-on espérer qu'en français il les

rendra par : *il en tient, il est percé*, s'il n'est instruit que c'étoit la manière dont on s'exprimoit, pour signifier qu'un gladiateur étoit blessé? *Hoc habet.*

Or, un livre où les élèves trouveroient ces sortes de difficultés résolues, ne pourroit manquer de leur être utile. Aussi n'ai-je omis aucune citation d'auteur toutes les fois que je l'ai cru nécessaire, et j'ai traité tous les sujets qui demandoient à l'être. Mais si, dans le cours de l'ouvrage, on venoit à découvrir quelques points assez importans par eux-mêmes, et dont cependant je n'aurais pas parlé, je prie le lecteur impartial d'observer que j'écris seulement pour des enfans, sans porter plus loin mes prétentions. Tout ce, donc, qui étoit étranger à mon plan ou qui ne pouvoit que grossir le volume, sans le rendre plus intéressant, a été passé sous silence.

La marche alphabétique m'a paru con-

venir à un livre qu'on pourroit jusqu'à un certain point regarder comme classique. Je l'ai adoptée, dans l'espoir que les élèves trouveroient plus facilement les mots dont ils auroient besoin. Cependant, comme dans le développement de plusieurs articles il m'a fallu entrer dans des détails qui se présentoient naturellement, et qui n'auroient pu faire la matière d'un chapitre particulier ; que d'ailleurs les articles étant quelquefois très-longs, se trouvent séparés les uns des autres par plusieurs pages, j'ai placé à la fin du volume une table, à l'aide de laquelle on trouvera non-seulement les mots qui ne font point titre dans l'ordre alphabétique, mais encore tous ceux qui donnent leur nom à chaque article ou chapitre. Enfin ce n'est point, je le répète, un ouvrage scientifique, c'est un petit livre qui doit servir de guide aux jeunes gens. Mon amour pour eux et le desir sincère que j'ai toujours eu de con-

tribuer à leur avancement, m'ont inspiré ce travail; j'y ai consacré mes veilles. Puissent mes efforts ne pas être vains! Puissent tous ceux qui se serviront de cet ouvrage, en retirer le fruit que je souhaite! je me croirai pleinement alors dédommagé de mes peines.

FAUTES A CORRIGER.

Page 95, deuxième citation latine : *Martiis cælebs quid agam nalendis*, lisez *quid agam calendis.*

Page 106, ligne 3 : servoit pour les moindres, pour les pauvres; *lisez* pour ceux des pauvres.

Page 110, deuxième citation latine : *Tu, genitor, cape sacrâ manu*, lisez *sacra manu.*

Page 122, première citation latine, lisez les mots *bacchi* et *vestam*, comme s'ils étoient écrits *Bacchi*, *Vestam.*

Page 142, première citation latine : *tam satus Anchisâ*, lisez *tum satus.*

Page 146, ligne 13 : *annulo donari*, lisez *aureo annulo donari.*

L'INTÉRIEUR

DE

L'ANCIENNE ROME.

AIGLES ou ENSEIGNES.

La seconde année du consulat de Marius, vers l'an de Rome 647, chaque légion eut pour enseigne une aigle d'or. Avant ce temps-là, on prenoit pour enseigne des figures de loup, de minotaure, de cheval et de sanglier. Plus antérieurement encore, les Romains se servoient d'un petit morceau de bois mis en travers au haut d'une pique, au-dessus de laquelle étoit une main; au-dessous, plusieurs petits morceaux de bois taillés en rond, où l'on voyoit les portraits des Dieux. Cette enseigne s'appeloit *signum*. Enfin, les premières enseignes sous Romulus n'étoient autre chose qu'une botte de foin que portoit chaque compagnie, *manipulus fœni*, d'où ces compagnies furent appelées

manipules. (*Voy.* ce mot, art. Légion.) Il y avoit encore une autre enseigne appelée *vexillum*, où étoit représentée en or ou en argent l'image des Césars, avec le nom de l'Empereur.

Les consuls, pour marque de leur dignité, portoient un bâton d'ivoire surmonté d'une aigle, comme Martial le témoigne :

Da nunc et volucrem sceptro quæ surgit eburno.

AMBARVALES.

Nota. Pour les jours où les fêtes étoient célébrées, *voyez* le Calendrier de Jules-César.

On appeloit *ambarvalia, ab ambiendis arvis*, une sorte de procession qui se faisoit autour des terres labourées et ensemencées, en l'honneur de la déesse Cérès. Les victimes que l'on y conduisoit s'appeloient *Ambarvales hostiæ*, et il y en avoit de trois sortes; savoir, un taureau, *taurus*; un porc, *sus*, et une brebis *ovis*, d'où le sacrifice étoit appelé *suovetaurilia*. Cette cérémonie est très-ancienne; on voit même qu'elle se pratiquoit dans l'Italie avant Romulus, par le père de famille, suivi de ses enfans et de ses domestiques. Ils promenoient trois fois la victime autour des terres, chantant des hymnes en l'honneur de Cérès, après quoi ils lui faisoient

un sacrifice de vin doux, de miel et de lait, comme le dit Virgile dans ses Géorgiques :

Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret;
Cui tu lacte favos, et miti dilue Baccho;
Terque novas circum felix eat hostia fruges,
Omnis quam chorus, et socii comitentur ovantes.

Liv. I. v. 343.

AMPHITHÉATRE.

C'ÉTOIT un lieu bâti en rond, dont l'intérieur étoit distribué en degrés ou siéges, sur lesquels le peuple se plaçoit pour voir les combats des gladiateurs. Presque toujours les plus foibles y perdoient la vie. C'est de cet usage barbare qu'on a pris occasion de comparer l'amphithéâtre des anciens à nos écoles de médecine en France (dont le lieu garni de gradins, où le professeur d'anatomie fait ses démonstrations, s'appelle aussi amphithéâtre), dans cette inscription qu'on lit dans l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris :

Ad cædes hominum prisca amphitheatra patebant;
Ut longum discant vivere, nostra patent.

Les portes qui conduisoient aux gradins ou siéges s'appeloïent *vomitaria*, parce qu'elles paroissoient vomir la foule. Les espaces entre deux chemins prenoient le nom de *cunei*, coins, dont ils avoient la forme. Ces coins étoient destinés

à différens spectateurs; d'où vient qu'Apulée, pour dire chasser une personne de sa place, se sert du mot *excuneare*.

D'abord les amphithéâtres furent seulement de bois, et on les ôtoit après les jeux. Auguste fut le premier qui, l'an de Rome 725, en fit construire un en pierre. Le plus célèbre des amphithéâtres que l'on bâtit à Rome, fut celui de Vespasien, auquel Titus mit la dernière main. On le nomma *Colisée*, du colosse de Néron, qui étoit près de cet endroit.

L'amphithéâtre s'appeloit aussi *cavea*, à cause de sa forme concave, et *arena*, parce qu'on jetoit du sable dans le lieu où l'on combattoit, pour dérober aux spectateurs la vue du sang qui s'y répandoit.

Gladiateurs.

Les gladiateurs, dont nous avons parlé, étoient des hommes qui, pour le plaisir du peuple, combattoient volontairement, ou de force le plus souvent, contre un autre homme. Il y avoit plusieurs sortes de gladiateurs. On remarquoit entr'autres :

Mirmillones, mirmillons. Ils étoient armés à la gauloise, avec des casques surmontés d'un poisson.

Retiarii, retiaires. Ils se battoient contre les précédens, et avoient un filet dans lequel ils

tâchoient d'envelopper leur adversaire pour le tuer avec leur fourche. De-là vient que les retiaires crioient aux mirmillons : *non te peto, piscem peto, cur me fugis, galle?*

Secutores, ceux qui combattoient en fuyant. Ils se trouvoient souvent aux prises avec les *retiaires*.

Essedarii, ceux qui combattoient sur des charriots.

Lorsqu'un gladiateur étoit blessé, le peuple s'écrioit *hoc habet:* Il en tient. C'est ce que fait dire Virgile à Messape lorsque celui-ci perce Auleste de sa javeline :

Hoc habet: hæc melior magnis data victima divis.

Enéid. liv. 12. v. 296.

Il dépendoit du peuple, et quelquefois de celui qui faisoit les frais du spectacle, d'accorder ou non la vie au gladiateur blessé. Il ne s'agissoit que de baisser le pouce pour sauver ce malheureux, ou de le tourner pour le faire mettre à mort.

APOTHÉOSE.

On entend par ce mot la consécration ou la déification des grands hommes après leur mort. Les Romains suivirent l'exemple des Grecs, et firent des Dieux de leurs Empereurs. C'est ce que

nous lisons dans Horace, lorsqu'en parlant à Auguste, il lui dit :

Præsenti tibi maturos largimur honores,
Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.

Liv. 2. épît. 1.

On peut voir dans Ovide la déification d'Hercule (Métam. liv. 9), celles d'Enée et de Romulus (liv. 14).

Ces actes religieux étoient autorisés à Rome par un décret du Sénat. La déification se faisoit par le vol d'un aigle qui sortoit du haut du bûcher sur lequel on brûloit le corps de l'Empereur, et la superstition portoit à croire que c'étoit l'ame du Prince qui s'envoloit parmi les Dieux. C'est ainsi que furent déifiés Jules-César, Auguste et d'autres Empereurs, soit bons, soit mauvais; les premiers par estime de leurs vertus, les seconds par une vile adulation, car il est à remarquer que plusieurs Empereurs furent ainsi déifiés avant leur mort.

AQUEDUCS.

Les aqueducs étoient des constructions de pierre faites dans une campagne inégale, pour conserver le niveau de l'eau, et la conduire par un canal d'un lieu à un autre. On ignore le temps où l'on commença à faire à Rome des aqueducs.

Au rapport de Pline, ce fut le roi Ancus-Martius qui le premier commença à faire venir de l'eau d'une fontaine; eau qui depuis fut appelée de son nom *aqua Martia*. Frontin, qui étoit grand-maître des eaux sous l'empereur Nerva, et qui a traité fort au long cette matière, attribue le premier aqueduc à Appius-Claudius, censeur, l'an de Rome 441. Quoi qu'il en soit, les Romains se montrèrent magnifiques dans ces sortes de constructions. Le même Frontin comptoit de son temps neuf aqueducs d'une structure merveilleuse, et on en éleva encore quelques autres depuis. L'eau de la plupart de ces aqueducs étoit bonne à boire; celle des autres servoit à arroser les jardins et à remplir le bassin du cirque pour les naumachies. De tous les tuyaux qui existoient du temps de Frontin, il y en avoit 10,350 qui conduisoient de l'eau à la ville; les autres fournissoient aux besoins de la campagne; ce qui fait dire à Horace :

Purior in vicis aqua tendit rumpere plumbum,
Quàm quæ per pronum trepidat cum murmure rivum.

Liv. 1. épît. 10.

ARCS-DE-TRIOMPHE.

Ces glorieux monumens de la victoire étoient élevés avec beaucoup d'art et de magnificence. On peut d'ailleurs se faire une idée de la beauté

des amphithéâtres, des aqueducs et des arcs-de-triomphe des Romains, par les restes précieux qu'en offrent en France les villes d'Aix (Mont-Blanc), Arles, Nîmes, Autun, Saintes et autres. Dans cette dernière sur-tout il existe encore sur le pont de la Charente un arc-de-triomphe en marbre blanc. Le plus ancien de ceux qu'on a érigés à Rome, étoit celui de Tite. On en avoit sans doute élevé plusieurs fois aux portes de la ville, pour les triomphateurs, mais ces décorations n'étoient qu'artificielles, et ne subsistoient pas long-temps après la cérémonie.

Triomphe.

Il y avoit deux sortes de triomphes :

Le grand, appelé *triumphus*. Le triomphateur étoit assis sur un char, et sacrifioit un taureau. Ce char étoit magnifique, et plusieurs parties en étoient dorées; ce qui fait dire à Horace, en parlant au Triomphe qu'il personnifie :

. . . . *Tu moraris aureos*
Currus, et intactas boves.

Liv. 5. od. 8.

Le petit triomphe, appelé *ovatio*. Le triomphateur entroit dans la ville à pied ou tout au plus à cheval, et sacrifioit une brebis.

Pour obtenir le grand triomphe, il falloit que le général, dans un seul combat, eût taillé en pièces plus de 5,000 ennemis, qu'il eût les aus-

pices, et que la guerre fût légitime et étrangère. On ne triomphoit jamais s'il s'agissoit d'une guerre civile.

Au reste, le triomphe étoit le comble des honneurs où un général romain pût aspirer. La magnificence de cette sorte de fête étoit tout-à-fait recherchée; on portoit devant le vainqueur les tableaux des villes qu'il avoit prises, les statues et autres ornemens dont il s'étoit emparé; il arriva même quelquefois que son char fut traîné par les rois vaincus; enfin rien n'étoit au-dessus de cette pompe solemnelle.

Autres récompenses chez les Romains.

Indépendamment des triomphes, il y avoit encore pour les guerriers en général différentes marques d'honneur, telles que les couronnes :

1°. *Corona classica* ou *rostrata*, dont on faisoit présent au général qui avoit remporté quelque grande victoire sur mer. Cette couronne étoit d'or. Suétone nous apprend que la première de ce genre fut decernée à Agrippa : *Insigne coronæ classicæ quo nemo unquàm Romanorum donatus erat, hoc bello Agrippa singulari virtute meruit.*

2°. *Corona navalis.* Elle étoit donnée à celui qui, le premier, avoit sauté, les armes à la main, dans le vaisseau ennemi. Elle étoit du

même métal que la précédente, et ornée d'éperons et de proues de navires.

3°. *Corona obsidionalis*. On l'accordoit à celui qui avoit fait lever le siége d'un camp ou d'une ville. Elle étoit faite de l'herbe appelée *gramen*.

4°. *Corona vallaris* ou *castrensis*. Elle étoit d'or ou d'argent, et se donnoit à celui qui, dans un combat, avoit forcé les palissades ou les retranchemens, pour entrer dans le camp des ennemis. Cette couronne étoit entourée de pieux de palissades qui servoient de rayons.

5°. *Corona muralis*, couronne accordée à celui qui avoit monté le premier à l'assaut. Elle étoit, comme la précédente, d'or ou d'argent. Elle avoit des créneaux de murailles en forme de rayons.

6°. *Corona civica*, la couronne civique. On l'accordoit à un citoyen qui, dans une bataille, avoit sauvé la vie à un autre citoyen en tuant son ennemi. Elle étoit faite de branches de chêne.

7°. *Tropœum* ou *trophœum*, le trophée. Il consistoit en un grand tronc de chêne qu'on élevoit dans le lieu où on avoit mis les ennemis en fuite. On y attachoit des casques, des cuirasses et des boucliers enlevés aux vaincus.

Enfin il y avoit pour les triomphateurs la

couronne triomphale, d'abord de laurier, ensuite d'or; et celle de l'ovation composée de branches de myrte.

ARMÉE NAVALE.

Ce fut, dit-on, l'an 1511 avant J. C. que parut le premier navire nommé *Pentecontre*. Il étoit conduit d'Egypte en Grèce par Danaüs. Plusieurs croient que Janus trouva le premier l'art de construire des navires, parce qu'au rapport d'Athenée, il y en avoit un de marqué sur le revers des plus anciennes monnoies de Grèce, de Sicile et d'Italie. Quoi qu'il en soit, ce fut vers l'an 786 avant J. C. qu'on commença à faire usage des galères à trois rangs de rameurs par chaque rame. (*Triremes*.)

L'an de Rome 490, avant l'ère vulgaire 263, les Romains, sous le consulat de L. Valérius-Flaccus et de T. Ottacilius-Crassus, équipèrent une flotte et mirent en mer cent vingt galères, la première armée navale qu'eut le peuple romain. L'année suivante, le consul Duilius battit sur mer l'armée des Carthaginois, leur coula plusieurs galères à fond et leur en prit un grand nombre d'autres. Ce fut la première victoire navale que remportèrent les Romains. Duilius obtint le triomphe naval qui n'avoit

encore été accordé à personne, et les éperons des navires pris aux ennemis, ornèrent à Rome la tribune aux harangues appelée de là *Rostra.*

ARMES.

En latin on entend par le mot armes, *arma*, tout ce dont on se sert pour attaquer ou pour se défendre. Le poète Lucrèce assure que les premières armes étoient les mains, les ongles, les dents, les pierres et les bâtons; en effet, le mot *pugna*, qui signifie *un combat de près*, n'a d'autre étymologie que *pugnus*, poing. Mais quand on eut trouvé l'art de travailler les métaux, les premières armes furent d'airain :

Arma antiqua, manus, ungues dentesque fuere,
Et lapides, et item sylvarum fragmina rami....
Posterius ferri vis est, ærisque reperta;
Sed prior æris erat quàm ferri cognitus usus.

Lucr. liv. 5.

Ce fut, dit-on, Tubalcaïn, fils de Lamech, qui, vers l'an du monde 129, commença à forger le fer et l'airain; cependant comme on croit généralement que le fer ne fut trouvé que l'an 1432 avant J. C., par suite de l'embrasement du mont Ida, il faudroit supposer que les descendans de Noé n'avoient point eu connoissance du procédé de Tubalcaïn. Les armes à

feu ne furent guère connues que l'an 1338 de l'ère vulgaire.

Armes offensives des Romains.

Les principales armes offensives des Romains étoient :

La fronde, *funda*, instrument de corde à deux bras, où il y avoit une espèce de petit panier au milieu, dans lequel on mettoit la pierre qu'on vouloit jeter. Les frondeurs, *funditores*, n'étoient vêtus que de leurs habits, ayant le pan de leurs robes retroussé pour mettre des pierres; ces deux bras de corde s'appeloient *habena* :

Stridentem fundam, positis Mezentius hastis,
Ipse ter adductá circum caput egit habená.

Enéid. liv. 9. v. 586.

Le javelot, *jaculum*, arme de trait qui étoit un bois ferré et pointu par le bout; les archers, *jaculatores*, le lançoient avec la main. Il avoit une pointe si fine qu'elle s'émoussoit en tombant, et que le trait ne pouvoit être renvoyé :

. . . . *Jaculum nam torquet in hostem.*

Enéid. liv. 10. v. 585.

Pilum, autre sorte de javelot, mais qui ne se lançoit pas. Le bois étoit fort long, et le fer à

crochet ou triangulaire. C'étoit l'arme propre des Romains, et en particulier des piquiers :

Exesa inveniet scabrâ rubigine pila.

Géorg. liv. 1. v. 495.

La pique, *hasta*. Le bois de la pique, *hastile*, se prend souvent pour la pique même, témoin ce vers de Virgile :

Ocius adducto torquens hastile lacerto.

Enéid. liv. 9. v. 402.

Sparus, sorte de dard à l'usage des gens de la campagne :

Agrestisque manus armat sparus. . . . . .

Enéid. liv. 11. v. 682.

Spiculum, autre sorte de dard très-pointu :

. . . . *Pars spicula gestat*
Bina manu. . . . .

Enéid. liv. 7. v. 687.

Sagitta, flèche, trait d'arbalète :

. . . . *Nervoque aptare sagittas.*

Enéid. liv. 10. v. 131.

Lancea, la lance :

. . . . *Hunc lata retectum*
Lancea consequitur.

Enéid. liv. 12. v. 374.

Les principales machines dont les Romains se servoient pour l'attaque des places étoient :

Le bélier, *aries*, grande poutre de bois ferrée par le bout, ayant la forme d'une tête de bélier. Elle étoit suspendue par deux chaînes ; on s'en servoit pour battre les murailles des villes :

. . . . *Labat ariete crebro*
Janua.

Enéid. liv. 2. v. 492.

C'est de cette coutume d'approcher le bélier d'une ville qu'on vouloit assiéger, qu'est venue la belle expression métaphorique, *admovere preces*, recourir aux prières.

La baliste, *balista*, machine dont on se servoit pour jeter des pierres, des torches allumées, etc. etc.

La catapulte, *catapulta*, autre machine au moyen de laquelle on lançoit de grands traits ou de grands javelots.

Les Romains employoient quelquefois aussi des tours montées sur des roues; elles étoient remplies de soldats, et s'appeloient *hélépoles*.

Armes défensives.

Les armes défensives étoient :

Les mantelets, *vineæ* ; les claies, *crates* ; une autre machine appelée *pluteus*.

(C'étoit des treillis d'osier que l'on couvroit de

terre et de peaux de bœufs mouillées, et qui mettoient les soldats à l'abri des traits des ennemis.)

Selon plusieurs, il y a cette différence, que *pluteus* étoit une espèce de toit qui, s'abaissant seulement à droite ou à gauche, ne défendoit le soldat que d'un côté, au lieu que *vineæ* le couvroit des deux côtés.

La tortue, *testudo*, machine de bois pour mettre à couvert les travailleurs et les assiégeans :

. . . . Si quà
Possent tectam aciem perrumpere : cum tamen omnes
Ferre libet subter densâ testudine casus.

Enéid. liv. 9. v. 512.

Quelquefois les soldats, pour combattre, élevoient leurs boucliers au-dessus de leur tête, ce qu'ils appeloient faire la tortue :

. . . . Obsessumque actâ testudine limen.

Enéid. liv. 2. v. 441.

Boucliers.

Il y en avoit de plusieurs sortes.

1°. *Clypeus*, bouclier rond et creux qui couvroit toute la poitrine :

Ære cavo clypeum. . . . .

Enéid. liv. 3. v. 286.

2°. *Parma.* Il étoit rond comme le précédent, mais plus petit :

Ense levis nudo, parmâque inglorius albâ.

Enéid. liv. 9. v. 548.

3°. *Parmula*, diminutif de *parma*, petit bouclier dur et fort. Horace s'est servi de ce mot pour marquer le bouclier qu'il portoit à la journée de Philippes :

. . . . *Relictâ non benè parmulâ.*

Liv. 2. od. 5.

4°. *Scutum*, bouclier long :

. . . . *Scutis protecti corpora longis.*

Enéid. liv. 8. v. 662.

5°. *Pelta*, petit bouclier en forme de croissant; c'est pourquoi Virgile les appelle *lunatis* :

Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis.

Enéid. liv. 1. v. 494.

6°. *Ancile*, bouclier échancré des deux côtés. On prétend que le premier de cette espèce tomba du ciel sous le règne de Numa, et qu'étant regardé comme un gage de la protection des Dieux, on en eut un soin particulier.

. . . . *Et lapsa ancilia cœlo.*

Enéid. liv. 8. v. 664.

Numa, pour empêcher qu'on le reconnût, en fit faire onze parfaitement semblables, qui étoient gardés avec beaucoup de soin dans le temple de Mars, par les prêtres appelés Saliens, créés par ce Prince. Ce temple étoit dans la place publique, et Mars y étoit adoré sous le nom de *Mars vengeur.* Quand un consul ou un général partoit pour la guerre, il entroit dans ce temple, remuoit ces boucliers, et secouant la pique de la statue du Dieu, il crioit : *Mars, vigila :* Mars, veille au salut de l'Empire.

Umbo est proprement la bosse du bouclier, sur laquelle étoient représentées différentes figures :

Et summo clypei nequicquam umbone pependit. (Telum.)

Enéid. liv. 2. v. 546.

Cuirasse.

Lorica, la cuirasse, de *lorum*, courroie, cuir, dont elle étoit d'abord faite. Cette armure couvroit la poitrine, et se composoit de mailles de fer :

Loricam consertam hamis. . . . .

Enéid. liv. 3. v. 467.

Thorax, poitrine, est pris dans les poètes pour la cuirasse qui la couvre.

. . . . . . *Et thoraca simul cum pectore rumpit.*

Enéid. liv. 10. v. 337.

Casques.

Cassis (de *cassus*, creux), le casque proprement dit. Virgile emploie *cassida* :

Aureus ex humeris sonat arcus et aurea vati
Cassida. . . . .

Enéid. liv. 11. v. 774.

Galea, de γαλέη, chat. Ces sortes de casques furent d'abord faits de peaux de chat; dans la suite on les fit de métal :

. . . . *Dejectamque ærea sortem*
Accepit galea.

Enéid. liv. 5. v. 490.

Galerus, bonnet de peau de loup ou d'autres animaux. Il étoit en forme de casque :

. . . . *Fulvosque lupi de pelle galeros*
Tegmen habet capiti.

Enéid. liv. 7. v. 688.

Ægis, l'égide. C'étoit le bouclier ou la cuirasse de Jupiter et de Pallas.

ANNEAUX.

Les Romains distinguoient trois sortes d'anneaux ou de bagues :

Annuli sponsalitii, *geniales* ou *pronubi*, anneaux des noces;

Annuli honorarii, anneaux d'honneur;

Annuli signatorii ou *sigillatorii*, dont on se servoit pour cacheter les lettres.

D'abord les Romains n'avoient que des bagues de fer; Tarquin l'ancien fut le premier qui en porta d'or, et dans la suite, les sénateurs et les chevaliers imitèrent son exemple; d'où vient que l'on disoit : *aureo annulo donari*, pour signifier être admis au nombre des chevaliers. Le peuple continua cependant de porter des anneaux; mais quoique l'anneau d'or fût la marque distinctive de la noblesse, il devint cependant bien commun; on en honora même les affranchis, depuis l'empereur Commode, comme le rapporte Stace dans ces vers :

Mutavitque genus, lævâque ignobile ferrum
Exuit, et celso natorum æquavit honori.

Les bagues en général étoient ornées de chatons, souvent de la même matière; quelquefois c'étoit des pierres précieuses gravées de différentes façons.

Il y avoit encore une autre espèce de bague ou plutôt une médaille appelée *bulla*, que l'on donnoit aux enfans de qualité avec la robe prétexte. Ce joyau, dans lequel il y avoit des préservatifs contre les enchantemens et les sortiléges, se portoit jusqu'à ce qu'on quittât la prétexte

pour prendre la robe virile. Perse en parle ainsi dans ses satyres :

Cum primùm pavido custos mihi purpura cessit,
Bullaque succinctis Laribus donata pependit.

Sat. 5.

Tarquin l'ancien fut le premier qui donna cette médaille à son fils, pour avoir, à l'âge de quinze ans seulement, tué de sa propre main un chef des Sabins dans le combat. Cette médaille se portoit au cou.

ARUSPICES.

On appeloit ainsi ceux qui prédisoient l'avenir, en observant avec soin le mouvement des victimes et tout ce qui arrivoit pendant le sacrifice. Cette sorte de divination étoit fort ancienne, et les Romains l'avoient reçue des Toscans. Pour l'étymologie du mot *aruspice, voy*. l'art. AUTELS. On avoit pour les réponses des aruspices un très-grand respect, témoin ces vers de Virgile :

. . . . *Retinet longævus aruspex*
Fata canens.

et plus bas :

. . . . *Tùm Etrusca resedit*
Hoc acies campo, monitis exterrita Divûm.

Enéid. liv. 8. v. 498.

Cicéron au 2e livre de la Divination dit que ce fut un enfant nommé Tagès, qui enseigna cet art aux Toscans. Voici comme il en parle : « Un » paysan labourant sa terre, vit s'enfoncer le » centre de sa charrue plus avant qu'à l'ordinaire; » tout-à coup il apperçut une motte prendre » la figure d'un jeune enfant que les habitans » appelèrent Tagès, et qui l'instruisit com- » ment on pouvoit conjecturer l'avenir par les » animaux ».

Ovide dit la même chose :

Indigenæ dixêre Tagen, qui primus Etruscam
Edocuit gentem casus aperire futuros.

Métamorp. liv. 15.

ASYLES.

C'étoit des lieux consacrés où les criminels pouvoient se réfugier en toute sûreté, parce qu'il n'étoit pas permis de les en arracher. Romulus fut le premier qui, pour peupler sa nouvelle ville, ouvrit chez les Romains un asyle entre le Capitole et la roche Tarpéïenne, comme nous le dit Ovide :

Romulus ut saxo lucum circumdedit alto ;
Cuilibet, hùc, dixit, confuge : tutus eris.

Fast. liv. 3.

Voyez encore Virgile, *Enéid.* liv. 8. v. 342.

Tacite rapporte dans ses Annales, que la licence des asyles monta à un si haut point, qu'on fut d'abord obligé d'en diminuer beaucoup le nombre. En effet, on grava sur plusieurs statues, non-seulement de Princes, mais encore de Dieux, ces mots remarquables : *A servo tangi nefas*. Ensuite les asyles ne protégèrent que ceux qui avoient commis des fautes légères : celui de Romulus seul demeura inviolable.

AUGURES.

Le mot *augure*, selon la plus commune opinion, désignoit la science de prédire l'avenir par le chant des oiseaux, *ab avium garritu*. On nommoit aussi augures ceux qui étoient revêtus de cette espèce de sacerdoce. Entr'autres marques de leur dignité ils portoient un bâton augural appelé *lituus*, qui étoit recourbé par le bout, à-peu-près comme la crosse des évêques. Le nombre des augures, fixé d'abord à trois par Romulus, varia dans la suite, et dans les derniers temps, leur collége se trouva composé de vingt-quatre membres. Leurs fonctions étoient également différentes :

Il y avoit des augures qui prédisoient l'avenir par le vol des oiseaux, *auspex*; d'autres par le chant, *augur*; les troisièmes par le tonnerre et les éclairs; plusieurs par les poulets sacrés

qu'on élevoit soigneusement pour cette sorte de divination ; enfin, sous le nom générique d'augure, il y en a même qui comprennent les aruspices dont nous avons parlé.

C'est à la coutume de prédire l'avenir par le vol et par le chant des oiseaux qu'Horace fait allusion, lorsque pour signifier de *sinistres présages*, il se sert des mots *alite lugubri :*

Trojæ renascens alite lugubri
Fortuna, tristi clade iterabitur.

Liv. 3. od. 3.

On n'entreprenoit aucune guerre, aucune expédition, sans prendre les auspices, pour se rendre les Dieux favorables. Aussi le même Horace voulant marquer *des efforts désavoués du ciel*, les appelle-t-il *impetus non auspicatos :*

Non auspicatos contudit impetus
Nostros.

Liv. 3. od. 6.

Celui qui consultoit les augures voyoit-il quelques présages sinistres, il supplioit les Dieux de ne pas permettre que ces malheurs arrivassent, comme le fait dire Virgile à Anchise :

Dí, prohibete minas ; dí, talem avertite casum.

Enéid. liv. 3. v. 265.

ou bien il les conjuroit d'écarter ces présages

par des signes plus heureux ; et c'est ainsi qu'il faut entendre cet autre vers de Virgile :

Ritè secundarent visus, omenque levarent.

Enéid. liv. 3. v. 36.

Le verbe *secundare* signifie *rendre favorable* ; en effet, il est dérivé de *secundus* qui vient lui-même de *sequi*, et qui est opposé à *adversus*, comme le prouve cet autre passage du poète latin :

. . . . *Tantùm fortuna secunda,*
Aut adversa cadat.

Enéid. liv. 9. v. 282.

Quand la réponse étoit favorable, les personnes qui consultoient l'augure attendoient souvent que les Dieux ratifiassent le premier présage par quelques nouveaux signes, comme Virgile le fait dire à Anchise :

. . . . *Si pietate meremur,*
Da deindè auxilium, Pater, atque hæc omina firma.

Enéid. liv 2. v. 691.

Prière que les Dieux exauçoient quelquefois, comme le témoignent les vers suivans :

Vix ea fatus erat senior, subitoque fragore
Intonuit lævum.

Ce mot *lævum* que Virgile répète ailleurs et dans le même sens, nous fournit ici l'occasion

de faire une remarque essentielle ; la voici. Quoique les adjectifs *lævus* et *sinister* soient opposés à *dexter*, heureux, cependant ils sont quelquefois pris en bonne part, comme on le voit par la citation que nous avons faite, *intonuit lævum*, et par cet autre passage du même auteur :

Numina læva sinunt, auditque vocatus Apollo.
Géorg. 4. v. 7.

Cela dépend en effet de la manière dont on conçoit la position de celui qui consulte, car la droite du Dieu vers lequel on est nécessairement tourné, est la gauche de l'homme, et réciproquement : or, ce qui se fait entendre ou paroît à la gauche de l'homme, vient de la droite du Dieu, et par conséquent est d'un heureux présage ; ce qui, au contraire, paroît ou se fait entendre à la droite de l'homme, part de la gauche du Dieu et est d'un augure malheureux ; mais quand il s'agit de ce qui est en nous, dans notre cœur, dans notre esprit, etc. les mots *lævus* et *sinister* sont toujours pris en mauvaise part.

Quand l'augure avoit quelque présage favorable à annoncer, il s'exprimoit ainsi : *Id aves addicunt*, les Dieux approuvent.

Si au contraire le présage étoit malheureux, il se servoit de cette expression : *Id aves abdi-*

cunt, les Dieux désapprouvent. Dans ce cas l'augure indiquoit ce qu'on devoit faire pour détourner le malheur : cette expiation s'appeloit *procurare ;* Phèdre y fait allusion dans cette fable :

Si procurare vis ostentum, rustice,
Quod æquum est, inquit, da tuis pastoribus.

Liv. 3. fabl. 3.

Quel que fût le respect du peuple pour les augures, les gens éclairés se moquoient de leurs cérémonies. Personne n'ignore le traitement que Claudius Pulcher fit éprouver aux poulets sacrés; et Caton l'ancien, comme on le sait, disoit qu'il ne concevoit pas comment un augure pouvoit en regarder un autre sans rire.

AUTELS.

La forme et le nom des autels étoient différens : les Romains distinguoient deux autels, *ara* et *altare.* On n'est pas d'accord sur l'étymologie du premier mot ; les uns le font venir d'*ardeo*, brûler, les autres le dérivent du mot grec ἀρα, vœux ; enfin quelques auteurs croient que les Anciens disoient *ara* pour *asa*, et *asa* pour *ansa*, parce que les cornes de l'autel étoient comme les anses d'un vase, et que ceux

qui prioient, tenoient ces cornes d'autel. En effet on trouve dans Virgile :

Talibus orabat dictis, arasque tenebat.

Enéid. 6. v. 124.

Et ailleurs :

Tango aras, mediosque ignes et numina testor.

Liv. 12. v. 200.

C'est ainsi que Plaute fait dire à ses personnages :

GRIP. *Tange aram hanc Veneris.*
LAB. *Tango.*

Quoi qu'il en soit, il n'y avoit point de degrés pour monter à l'autel *ara*, et il y en avoit au contraire à celui appelé *altare* (*quasi alta ara*); en second lieu, on faisoit seulement des prières et des libations sur l'autel *ara*, et l'on brûloit des victimes sur l'autre. Quelques-uns, néanmoins, croient qu'on immoloit aussi des victimes sur l'autel appelé *ara*, et que c'est de là qu'est venu le mot *aruspice, ara aspicere*. Troisièmement, *altare* servoit aux sacrifices offerts aux Dieux du ciel; *ara* n'étoit que pour ceux que l'on faisoit aux Dieux de la terre et des enfers.

Au reste, ces deux mots *ara* et *altare* ont souvent été confondus.

Quand le temps pressoit pour le sacrifice, on élevoit un autel appelé *ara subitaria*.

BAINS.

Les Romains, quoique n'ayant pas l'usage du linge, usèrent d'abord fort rarement du bain, se contentant de se laver tous les jours les pieds, les bras et les mains, excepté les jours de fêtes où ils se lavoient tout le corps; mais quand le luxe se fut introduit dans la République, on vit s'élever des bains aussi nombreux que magnifiques; au point que, dans la suite, on en compta dans Rome cent soixante-dix publics et quatre-vingt-deux particuliers, au rapport des auteurs les plus modérés.

On distinguoit chez les Romains plusieurs sortes de bains :

Balneum, bain particulier;

Balneæ, bains publics que l'on faisoit chauffer;

Thermæ, bains naturellement chauds.

Souvent ces différens mots se confondoient.

La santé, la commodité et souvent le plaisir seul conduisoit les Romains au bain; et sans examiner ici les suites qui pouvoient en résulter, ils le prenoient encore quand ils se trouvoient l'estomac trop chargé de viandes, croyant par-là se soulager; au moins est-ce bien ce que veulent dire ces vers de Juvenal, dans lesquels

il reproche à ceux qui s'étoient crevés de manger, d'aller au bain pour faciliter la digestion :

Pœna tamen præsens, cum tu deponis amictus
Turgidus, et crudum pavonem in balnea portas.

Sat. 1.

La grandeur et la somptuosité des édifices connus sous le nom de bains, étoient telles qu'un auteur ne craint pas de les comparer à des provinces entières : *Lavacra in modum provinciarum extructa.* (Am. Marcel.)

Ces superbes bâtimens, en effet, renfermoient des portiques, des allées, des bosquets, des piscines, des salles, des jeux, etc. On employoit pour leur décoration les marbres les plus rares, le jaspe, l'albâtre, le porphire, l'or et l'azur.

Les bains les plus magnifiques étoient :

1°. Ceux d'Agrippa, qui portoient son nom, et qu'il légua en mourant au Peuple Romain. C'est près de ces thermes que se voit le célèbre temple du Panthéon, que quelques architectes croient n'avoir été qu'un vestibule des thermes. Les uns donnent pour exemple les bains les plus considérables, tels que ceux de Caracalla, de Dioclétien, de Constantin, dans lesquels on remarquoit une pièce qui, par sa situation et sa figure, ressembloit exactement au Panthéon et servoit au même usage. Les autres veulent que tout édifice rond ayant été appelé temple,

ou plutôt que cette forme paroissant adoptée pour les temples, il en ait résulté de grandes méprises ; car, disent-ils, on appela temple de Neptune à Tivoli, dans la maison *Adrianus*, ce qui n'étoit qu'un bain, de même que le *Pantheum Minerva medica*, qui en étoit un également ; ce qui est prouvé par les canaux que l'on voit encore dans les murs. C'est pourquoi je soutiens, ajoute l'auteur que je transcris, que *Pantheum Agrippæ* étoit un bain public, riche et orné de belles niches, etc. ainsi que les salles du *Palatium Cœsarum*.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Agrippa bâtit ou au moins décora cet édifice, comme le prouve l'inscription qu'on lit dans la frise :

M. AGRIPPA L. F. COS. FECIT.

OEuv. de Palladio, *Thermes d'Agrippa.*

2°. Ceux de Néron, qui étoient d'une grande magnificence; ce qui a fait dire à Martial : *Quid Nerone pejus? quid thermis meliùs Neronianis?* liv. 7, epig. 33.

3°. Ceux de Vespasien ; 4°. de Titus; 5°. d'Antonin Caracalla ; 6°. de Dioclétien ; 7°. de Constantin. Ceux-ci furent les derniers que l'on ait bâtis à Rome.

BOIS SACRÉS.

Ces bois, en latin *lucus*, étoient consacrés à quelque divinité, et on ne les coupoit jamais; on devoit par conséquent y aller fort rarement; c'est à quoi Virgile fait allusion en leur donnant l'épithète *silentes* :

Vox quoque per lucos vulgò exaudita silentes
Ingens.

Géorg. liv. 1. v. 476.

Ils étoient aussi fort sombres. Cependant, l'étymologie de ce mot *lucus* vient, selon le plus grand nombre, de *lucere*, luire, parce qu'on y allumoit un grand nombre de feux en l'honneur des Dieux qui y étoient adorés; ou selon d'autres, et cette opinion est la plus raisonnable, parce que le besoin, autant que la superstition, avoit introduit la coutume de n'y marcher qu'avec des flambeaux, lors de la célébration des fêtes.

Les hommes, dans leur aveuglement, ont révéré la pierre, le bois, les animaux, les arbres. Les Egyptiens même s'abstenoient de manger des oignons et des porreaux qui croissoient dans leurs jardins et qu'ils regardoient comme des Dieux. C'est ainsi qu'en parle Juvenal :

Porrum et cæpe nefas violare et frangere morsu.
O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
Numina !

Sat. 15.

CALCULS.

On prétend (et la chose est assez probable) que les premiers hommes se servirent de leurs doigts pour compter, et l'on croit généralement que ce fut des différentes figures représentées par les doigts, qu'on imagina les chiffres dans la suite. Voici à ce sujet une conversation qu'on fit un jour au dîner de François Ier; je crois qu'elle ne pourroit être mieux placée.

On se mit à louer Auguste qui avoit coutume de tenir toujours dans sa chambre deux grands registres, l'un où étoit la recette et l'autre la dépense d'un si vaste Empire. « Pour moi, dit » le roi, j'ai aussi pareillement deux registres » que je ne quitte ni jour ni nuit ; c'est à savoir » mes deux mains, dont la gauche me représente » ma recette ; le pouce qui est le plus ferme des » doigts, mon domaine qui est aussi le plus so- » lide et le plus légitime revenu que puisse avoir » un bon prince ; le doigt indice me marque les » aides et les subsides ; celui du milieu, qui est » le plus long, les tailles ; celui d'après, les parties » casuelles ; et enfin, le petit doigt, le sel et les » gabelles.

» La droite me représente ma dépense en gé- » néral ; le pouce, l'entretien de ma maison, » gages d'officiers, etc. ; l'autre, un fonds de

» réserve pour les besoins de l'Etat; celui du » milieu, un fonds pour les armées de terre; le » quatrième doigt, le paiement des officiers du » royaume et même de la justice que je dois » administrer gratuitement à mes sujets; et le » petit doigt, un fonds pour les armées de » mer ».

Les Romains, pour marquer leurs nombres, se servoient de lettres; en voici les figures :

I.	Un.
V.	Cinq.
X.	Dix.
L.	Cinquante.
C.	Cent.
D. ou Iↄ.	Cinq cents.
M. ou cIↄ.	Mille.
Iↄↄ.	Cinq mille.
ccIↄↄ.	Dix mille.
Iↄↄↄ.	Cinquante mille.
cccIↄↄↄ.	Cent mille.

Les Anciens n'avoient point de nombre au-dessus de ce dernier.

CALENDRIERS.

Avant que de parler de la distribution du temps chez les Romains, il est à propos de dire un mot des calendes, des nones et des ides.

Les calendes étoient le premier jour de chaque mois. Ce mot vient du grec καλέω, *voco*, assembler, parce qu'à cette époque on faisoit assembler le peuple pour lui annoncer la nouvelle lune. Les calendes de janvier étoient surtout célèbres; chacun alors s'envoyoit des présens et se réjouissoit. Ce jour ne causoit de chagrin qu'aux débiteurs, qui étoient obligés de payer les usures et les arrérages; c'est pour cela qu'Horace les appelle *tristes calendas*. Juvenal a dit dans le même sens :

Centum explicentur paginæ calendarum.

Liv. 8. épig. 44.

Les nones, époque du mois ainsi nommée, parce que des ides aux nones il y avoit neuf jours, en rétrogradant. Les nones étoient de six jours dans les mois de mars, mai, juillet et octobre, parce qu'elles commençoient le 7; et de quatre dans les autres mois, parce qu'elles commençoient le 5.

Sex Maïus nonas, October, Julius et Mars;
Quattuor at reliqui dabit idus quilibet octo.

Les ides, ainsi appelées d'un mot étrusque qui signifie diviser, partageoient en effet le mois à-peu-près par la moitié; elles arrivoient ordinairement le 13 de chaque mois, excepté dans les mois de mars, mai, juillet et octobre où elles étoient le 15.

Les calendes étoient consacrées à Junon, *Juno calendaris*, et les ides à Jupiter.

L'année des Romains varia en différens temps, comme on le verra dans les calendriers suivans; Romulus la fixa, ou, selon d'autres, il la reçut toute fixée des Latins à 304 jours.

CALENDRIER DE ROMULUS,

contenant dix mois, et composé de trois cent quatre jours.

MARTIUS.		APRILIS.	
1	Cal.	1	Cal.
2	VI	2	IV
3	V	3	III
4	IV	4	Prid.
5	III	5	Non.
6	Prid.	6	VIII
7	Non.	7	VII
8	VIII	8	VI
9	VII	9	V
10	VI	10	IV
11	V	11	III
12	IV	12	Prid.
13	III	13	Id.
14	Prid.	14	XVIII
15	Id.	15	XVII
16	XVII	16	XVI
17	XVI	17	XV
18	XV	18	XIV
19	XIV	19	XIII
20	XIII	20	XII
21	XII	21	XI
22	XI	22	X
23	X	23	IX
24	IX	24	VIII
25	VIII	25	VII
26	VII	26	VI
27	VI	27	V
28	V	28	IV
29	IV	29	III
30	III	30	Prid.
31	Prid.		

MAIUS.		JUNIUS.	
1	Cal.	1	Cal.
2	VI	2	IV
3	V	3	III
4	IV	4	Prid.
5	III	5	Non.
6	Prid.	6	VIII
7	Non.	7	VII
8	VIII	8	VI
9	VII	9	V
10	VI	10	IV
11	V	11	III
12	IV	12	Prid.
13	III	13	Id.
14	Prid.	14	XVIII
15	Id.	15	XVII
16	XVII	16	XVI
17	XVI	17	XV
18	XV	18	XIV
19	XIV	19	XIII
20	XIII	20	XII
21	XII	21	XI
22	XI	22	X
23	X	23	IX
24	IX	24	VIII
25	VIII	25	VII
26	VII	26	VI
27	VI	27	V
28	V	28	IV
29	IV	29	III
30	III	30	Prid.
31	Prid.		

QUINTILIS.		SEXTILIS.	
1..........	Cal.	1..........	Cal.
2..........	VI	2..........	IV
3..........	V	3..........	III
4..........	IV	4..........	Prid.
5..........	III	5..........	Non.
6..........	Prid.	6..........	VIII
7..........	Non.	7..........	VII
8..........	VIII	8..........	VI
9..........	VII	9..........	V
10..........	VI	10..........	IV
11..........	V	11..........	III
12..........	IV	12..........	Prid.
13..........	III	13..........	Id.
14..........	Prid.	14..........	XVIII
15..........	Id.	15..........	XVII
16..........	XVII	16..........	XVI
17..........	XVI	17..........	XV
18..........	XV	18..........	XIV
19..........	XIV	19..........	XIII
20..........	XIII	20..........	XII
21..........	XII	21..........	XI
22..........	XI	22..........	X
23..........	X	23..........	IX
24..........	IX	24..........	VIII
25..........	VIII	25..........	VII
26..........	VII	26..........	VI
27..........	VI	27..........	V
28..........	V	28..........	IV
29..........	IV	29..........	III
30..........	III	30..........	Prid.
31..........	Prid.		

SEPTEMBER.		OCTOBER.	
1	Cal.	1	Cal.
2	IV	2	VI
3	III	3	V
4	Prid.	4	IV
5	Non.	5	III
6	VIII	6	Prid.
7	VII	7	Non.
8	VI	8	VIII
9	V	9	VII
10	IV	10	VI
11	III	11	V
12	Prid.	12	IV
13	Id.	13	III
14	XVIII	14	Prid.
15	XVII	15	Id.
16	XVI	16	XVII
17	XV	17	XVI
18	XIV	18	XV
19	XIII	19	XIV
20	XII	20	XIII
21	XI	21	XII
22	X	22	XI
23	IX	23	X
24	VIII	24	IX
25	VII	25	VIII
26	VI	26	VII
27	V	27	VI
28	IV	28	V
29	III	29	IV
30	Prid.	30	III
		31	Prid.

NOVEMBER.		DECEMBER.	
1.	Cal.	1.	Cal.
2.	IV	2.	IV
3.	III	3.	III
4.	Prid.	4.	Prid.
5.	Non.	5.	Non.
6.	VIII	6.	VIII
7.	VII	7.	VII
8.	VI	8.	VI
9.	V	9.	V
10.	IV	10.	IV
11.	III	11.	III
12.	Prid.	12.	Prid.
13.	Id.	13.	Id.
14.	XVIII	14.	XVIII
15.	XVII	15.	XVII
16.	XVI	16.	XVI
17.	XV	17.	XV
18.	XIV	18.	XIV
19.	XIII	19.	XIII
20.	XII	20.	XII
21.	XI	21.	XI
22.	X	22.	X
23.	IX	23.	IX
24.	VIII	24.	VIII
25.	VII	25.	VII
26.	VI	26.	VI
27.	V	27.	V
28.	IV	28.	IV
29.	III	29.	III
30.	Prid.	30.	Prid.

Quoique les connoissances qu'on avoit alors en astronomie ne fussent pas très-étendues, on s'apperçut bientôt que ce temps étoit trop court. Romulus ordonna donc que les jours qui se trouveroient de trop, fussent mis sans nom parmi les autres, par forme d'intercalation; ce qui se fit assez négligemment. Ce fut sous Numa Pompilius, son successeur, qu'on songea sérieusement à réformer le calendrier; ce prince divisa l'année en 355 jours, et forma les deux mois de janvier et de février, qu'il plaça avant le mois de mars.

CALENDRIER DE NUMA,

contenant douze mois, et composé de 355 jours.

JANUARIUS.	FEBRUARIUS.	MARTIUS.
1. . . Cal.	1. . . Cal.	1. . . Cal.
2. . . IV	2. . . IV	2. . . VI
3. . . III	3. . . III	3. . . V
4. . . Prid.	4. . . Prid.	4. . . IV
5. . . Non.	5. . . Non.	5. . . III
6. . . VIII	6. . . VIII	6. . . Prid.
7. . . VII	7. . . VII	7. . . Non.
8. . . VI	8. . . VI	8. . . VIII
9. . . V	9. . . V	9. . . VII
10. . . IV	10. . . IV	10. . . VI
11. . . III	11. . . III	11. . . V
12. . . Prid.	12. . . Prid.	12. . . IV
13. . . Id.	13. . . Id.	13. . . III
14. . . XVII	14. . . XVI	14. . . Prid.
15. . . XVI	15. . . XV	15. . . Id.
16. . . XV	16. . . XIV	16. . . XVII
17. . . XIV	17. . . XIII	17. . . XVI
18. . . XIII	18. . . XII	18. . . XV.
19. . . XII	19. . . XI	19. . . XIV
20. . . XI	20. . . X	20. . . XIII
21. . . X	21. . . IX	21. . . XII
22. . . IX	22. . . VIII	22. . . XI
23. . . VIII	23. . . VII	23. . . X
24. . . VII	24. . . VI	24. . . IX
25. . . VI	25. . . V	25. . . VIII
26. . . V	26. . . IV	26. . . VII
27. . . IV	27. . . III	27. . . VI
28. . . III	28. . . Prid.	28. . . V
29. . . Prid.		29. . . IV
		30. . . III
		31. . . Prid.

APRILIS.	MAIUS.	JUNIUS.
1. . . Cal.	1. . . Cal.	1. . . Cal.
2. . . IV	2. . . VI	2. . . IV
3. . . III	3. . . V	3. . . III
4. . . Prid.	4. . . IV	4. . . Prid.
5. . . Non.	5. . . III	5. . . Non.
6. . . VIII	6. . . Prid.	6. . . VIII
7. . . VII	7. . . Non.	7. . . VII
8. . . VI	8. . . VIII	8. . . VI
9. . . V	9. . . VII	9. . . V
10. . . IV	10. . . VI	10. . . IV
11. . . III	11. . . V	11. . . III
12. . . Prid.	12. . . IV	12. . . Prid.
13. . . Id.	13. . . III	13. . . Id.
14. . . XVII	14. . . Prid.	14. . . XVII
15. . . XVI	15. . . Id.	15. . . XVI
16. . . XV	16. . . XVII	16. . . XV
17. . . XIV	17. . . XVI	17. . . XIV
18. . . XIII	18. . . XV	18. . . XIII
19. . . XII	19. . . XIV	19. . . XII
20. . . XI	20. . . XIII	20. . . XI
21. . . X	21. . . XII	21. . . X
22. . . IX	22. . . XI	22. . . IX
23. . . VIII	23. . . X	23. . . VIII
24. . . VII	24. . . IX	24. . . VII
25. . . VI	25. . . VIII	25. . . VI
26. . . V	26. . . VII	26. . . V
27. . . IV	27. . . VI	27. . . IV
28. . . III	28. . . V	28. . . III
29. . . Prid.	29. . . IV	29. . . Prid.
	30. . . III	
	31. . . Prid.	

QUINTILIS.	SEXTILIS.	SEPTEMBER.
1. . . Cal.	1. . . Cal.	1. . . Cal.
2. . . VI	2. . . IV	2. . . IV
3. . . V	3. . . III	3. . . III
4. . . IV	4. . . Prid.	4. . . Prid.
5. . . III	5. . . Non.	5. . . Non.
6. . . Prid.	6. . . VIII	6. . . VIII
7. . . Non.	7. . . VII	7. . . VII
8. . . VIII	8. . . VI	8. . . VI
9. . . VII	9. . . V	9. . . V
10. . . VI	10. . . IV	10. . . IV
11. . . V	11. . . III	11. . . III
12. . . IV	12. . . Prid.	12. . . Prid.
13. . . III	13. . . Id.	13. . . Id.
14. . . Prid.	14. . . XVII	14. . . XVII
15. . . Id.	15. . . XVI	15. . . XVI
16. . . XVII	16. . . XV	16. . . XV
17. . . XVI	17. . . XIV	17. . . XIV
18. . . XV	18. . . XIII	18. . . XIII
19. . . XIV	19. . . XII	19. . . XII
20. . . XIII	20. . . XI	20. . . XI
21. . . XII	21. . . X	21. . . X
22. . . XI	22. . . IX	22. . . IX
23. . . X	23. . . VIII	23. . . VIII
24. . . IX	24. . . VII	24. . . VII
25. . . VIII	25. . . VI	25. . . VI
26. . . VII	26. . . V	26. . . V
27. . . VI	27. . . IV	27. . . IV
28. . . V	28. . . III	28. . . III
29. . . IV	29. . . Prid.	29. . . Prid.
30. . . III		
31. . . Prid.		

OCTOBER.		NOVEMBER.		DECEMBER.	
1. . .	Cal.	1. . .	Cal.	1. . .	Cal.
2. . .	VI	2. . .	IV	2. . .	IV
3. . .	V	3. . .	III	3. . .	III
4. . .	IV	4. . .	Prid.	4. . .	Prid.
5. . .	III	5. . .	Non.	5. . .	Non.
6. . .	Prid.	6. . .	VIII	6. . .	VIII
7. . .	Non.	7. . .	VII	7. . .	VII
8. . .	VIII	8. . .	VI	8. . .	VI
9. . .	VII	9. . .	V	9. . .	V
10. . .	VI	10. . .	IV	10. . .	IV
11. . .	V	11. . .	III	11. . .	III
12. . .	IV	12. . .	Prid.	12. . .	Prid.
13. . .	III	13. . .	Id.	13. . .	Id.
14. . .	Prid.	14. . .	XVII	14. . .	XVII
15. . .	Id.	15. . .	XVI	15. . .	XVI
16. . .	XVII	16. . .	XV	16. . .	XV
17. . .	XVI	17. . .	XIV	17. . .	XIV
18. . .	XV	18. . .	XIII	18. . .	XIII
19. . .	XIV	19. . .	XII	19. . .	XII
20. . .	XIII	20. . .	XI	20. . .	XI
21. . .	XII	21. . .	X	21. . .	X
22. . .	XI	22. . .	IX	22. . .	IX
23. . .	X	23. . .	VIII	23. . .	VIII
24. . .	IX	24. . .	VII	24. . .	VII
25. . .	VIII	25. . .	VI	25. . .	VI
26. . .	VII	26. . .	V	26. . .	V
27. . .	VI	27. . .	IV	27. . .	IV
28. . .	V	28. . .	III	28. . .	III
29. . .	IV	29. . .	Prid.	29. . .	Prid.
30. . .	III				
31. . .	Prid.				

Comme l'année solaire étoit plus longue de douze jours que l'année lunaire, Numa voulut que de deux en deux ans on fît l'intercalation d'un mois qui étoit alternativement de vingt-deux et de vingt-trois jours; on l'inséroit au vingt-quatrième jour de février; et ce mois interposé s'appeloit *Mercedonius;* mais l'année lunaire de Numa trop longue d'un jour, ne répondoit point exactement au cours du soleil. Pour corriger cette erreur, on convint que tous les vingt-trois ou vingt-quatre ans on ne compteroit pas le mois *mercedonius;* et comme cette intercalation dépendoit uniquement des pontifes, il arriva de grands abus, car ils intercaloient tantôt beaucoup, tantôt peu de jours, selon leurs caprices et leurs intérêts. Les choses en vinrent au point que les fêtes d'automne se célébroient dans le printemps, et celles de la moisson dans le milieu de l'hiver.

Jules-César s'étant rendu maître de la République, s'entendit avec Sosigène, le plus habile astronome de son temps; et comme alors il passoit pour constant que le soleil mettoit précisément 365 jours et six heures à faire sa révolution, on fit l'année de 365 jours, laissant les six heures qui, tous les quatre ans, formeroient un autre jour, qu'on intercala au 24 de février, qui étoit le sixième des calendes de mars, et l'on compta deux fois ce 6ᵉ des calendes *bis sextus;*

d'où cette intercalation fut appelée *bissextile.*

Voici donc le calendrier de Jules César; on observera que dans la première colonne occupée par des majuscules, la lettre *F* signifie *jours fastes*, ceux dans lesquels on pouvoit rendre la justice; *N* signifie les *jours néfastes*, ceux dans lesquels il n'étoit pas permis de la rendre. C'est ce qu'Ovide fait entendre par ces vers :

Ille nefastus, per quem tria verba silentur;
Fastus erit, per quem jure licebit agi.

Fast. liv. I.

Ce que le poète entend par *tria verba*, ce sont les trois mots *do*, *dico* et *addico*, expressions usitées dans le Droit.

Dans la même colonne du calendrier, la lettre *C* indique les jours comitiaux où le peuple se rendoit au Champ de Mars pour les affaires de la République.

Les lettres *F P.* signifient *fastus priore parte diei*, jour dans la première partie duquel il était permis de plaider.

Les lettres *N P.* signifient *nefastus priore parte diei*, jour dans la première partie duquel on ne pouvoit plaider.

Les lettres *E N.*, c'est-à-dire, *endocisi* ou *intercisi*, entrecoupé, marquent les jours où à certaines heures il étoit permis de plaider, et où à d'autres il ne l'étoit pas.

Q. R. C. F. ou simplement *Q R.*, c'est-à-

dire, *quandò rex comitiavit, fas*, indique les jours où l'on pouvoit rendre la justice, quand le sacrificateur appelé *Roi* avoit assisté aux comices.

Enfin où l'on voit ces lettres *Q. ST. D. F.*, ce qui veut dire : *quandò stercus delatum, fas*, ce sont les jours où l'on pouvoit plaider quand le fumier avoit été transporté du temple de Vesta.

Nous avons cru devoir aussi placer dans une autre colonne les chiffres arabes, non que les Romains en eussent connoissance, mais pour montrer à quel quantième de nos mois avoient lieu les principales fêtes que nous indiquerons.

CALENDRIER DE JULES-CÉSAR.

JANVIER. — *JANUARIUS.*

Ce mois est ainsi appelé de Janus, roi d'Italie, que l'on représenta avec un double visage, parce qu'il rendit les hommes polis, de barbares qu'ils étoient auparavant.

F.	1	Cal.	A Junon, à Jupiter et à Esculape.
F.	2	IV	*Dies ater.* Jour malheureux.
C.	3	III	
C.	4	Prid.	
F.	5	Non.	
F.	6	VIII	
C.	7	VII	
C.	8	VI	
	9	V	Les Agonales.
E N.	10	IV	
N P.	11	III	Les Carmentales.
C.	12	Prid.	
N P.	13	Id.	
E N.	14	XIX	Jours vicieux par ordonnance du Sénat.
	15	XVIII	Les Carmentales.
C.	16	XVII	
C.	17	XVI	
C.	18	XV	
C.	19	XIV	
C.	20	XIII	
C.	21	XII	
C.	22	XI	
C.	23	X	
C.	24	IX	
C.	25	VIII	
C.	26	VII	
C.	27	VI	
C.	28	V	
F.	29	IV	
F.	30	III	
F.	31	Prid.	

FÉVRIER. — *Februarius.*

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot; les uns le font venir de *Februus*, dieu peu connu; les autres disent avec plus de vraisemblance que ce mois fut ainsi nommé de *februa*, surnom de Junon, en l'honneur de laquelle on célébroit les lupercales, fête où les femmes se purifioient.

N.	1	Cal.	A Junon Sospita.
N.	2	IV	
N.	3	III	
N.	4	Prid.	
	5	Non.	
N.	6	VIII	
N.	7	VII	
N.	8	VI	
N.	9	V	
N.	10	IV	
N.	11	III	
N.	12	Prid.	
N P.	13	Id.	Defaite et mort des Fabius.
C.	14	XVI	
N P.	15	XV	Les Lupercales.
END.	16	XIV	
N P.	17	XIII	Les Quirinales.
C.	18	XII	
C.	19	XI	
C.	20	X	
F.	21	IX	
C.	22	VIII	
N P.	23	VII	Les Terminales.
N.	24	VI	Le Regifuge. Lieu du Bissexte.
C.	25	V	
F N.	26	IV	
N P.	27	III	
C.	28	Prid.	Les Tarquins vaincus.

MARS. — *Martius.*

Du Dieu Mars que l'on croyoit père de Romulus. Ce fut sans doute pour cette raison et par amour de la guerre, que le fondateur de Rome fit ce mois le premier de l'année. Numa, son successeur, moins guerrier que lui, en ajoutant les mois de janvier et de février, mit le mois de mars à la place qu'il occupe maintenant dans le calendrier.

N. P.	1	Cal.	Fête des Anciles ou Boucliers sacrés. Les Matronales.
F.	2	VI	
C.	3	V	
C.	4	IV	
C.	5	III	
N P.	6	Prid.	En ce jour, César fut créé Grand-Pontife.
F.	7	Non.	
F.	8	VIII	
C.	9	VII	
C.	10	VI	
C.	11	V	
C.	12	IV	
E N.	13	III	
N P.	14	Prid.	
N P.	15	Id.	
C.	16	XVII	
N P.	17	XVI	Les Libérales.
C.	18	XV	
N.	19	XIV	Les Quinquatres.
C.	20	XIII	
C.	21	XII	
N.	22	XI	
N P.	23	X	Le Tubilustre.
Q R.	24	IX	
C.	25	VIII	
C.	26	VII	
N P.	27	VI	
C.	28	V	Les Mégalésiens.
C.	29	IV	
C.	30	III	
C.	31	Prid.	A la Lune ou à Diane sur l'Aventin.

AVRIL. — *Aprilis.*

Du latin *aperire*, parce qu'en ce mois la terre échauffée commence à ouvrir son sein et à produire les premiers gages de son heureuse fécondité.

N.	1	Cal.	
C.	2	IV	
C.	3	III	
C.	4	Prid.	Jeux Mégalésiens pendant huit jours.
	5	Non.	
N P.	6	VIII	
N.	7	VII	
N.	8	VI	
N.	9	V	
N.	10	IV	Les Céréales. Jeux du Cirque.
N.	11	III	
N.	12	Prid.	
N P.	13	Id.	
N.	14	XVIII	
N P.	15	XVII	
N.	16	XVI	Auguste salué Empereur.
N.	17	XV	
N.	18	XIV	
N.	19	XIII	
N.	20	XII	
N P.	21	XI	Fondation de Rome.
N.	22	X	
N P.	23	IX	
C.	24	VIII	
N P.	25	VII	
F.	26	VI	
C.	27	V	
N P.	28	IV	Les Florales pendant 6 jours.
C.	29	III	
F.	30	Prid.	

MAI. — *Maïus.*

De Maïus, surnom de Mercure, pris de sa mère Maïa, ou, selon d'autres, des Sénateurs appelés *Majores*, comme le mois suivant fut appelé *Junius* en l'honneur des jeunes gens dont Romulus se servoit pour la guerre. *In honorem juniorum.*

N.	1	Cal.	A la bonne Déesse.
F.	2	VI	
C.	3	V	
C.	4	IV	
C.	5	III	
C.	6	Prid.	
N.	7	Non.	
F.	8	VIII	
N.	9	VII	Les Lémuriennes pendant 3 nuits.
C.	10	VI	
N.	11	V	Jour malheureux pour se marier.
N P.	12	IV	A Mars vengeur.
N.	13	III	
C.	14	Prid.	
N P.	15	Id.	
F.	16	XVII	
C.	17	XVI	
C.	18	XV	
C.	19	XIV	
C.	20	XIII	
N P.	21	XII	Les Agonales.
N.	22	XI	A Væ-Jupiter.
N P.	23	X	
Q R.	24	IX	
C.	25	VIII	A la Fortune publique.
C.	26	VII	
C.	27	VI	
C.	28	V	
C.	29	IV	
C.	30	III	
C.	31	Prid.	

JUIN.—*Junius.*

Ce mot vient du latin *Junius*, que quelques-uns tirent *à Junone*, comme Ovide le fait dire à cette déesse :

Junius à nostro nomine nomen habet. (Fast. liv. 5.)

D'autres aiment mieux le faire venir *à Junioribus*, des jeunes gens; en effet, le même Ovide a dit : *Junius est juvenum.*

N.	1	Cal.	A Junon.
F.	2	IV	
C.	3	III	
C.	4	Prid.	
N.	5	Non.	
N.	6	VIII	A Vesta.
N.	7	VII	
	8	VI	
N.	9	V	
N.	10	IV	
N.	11	III	
N.	12	Prid.	
N.	13	Id.	
N.	14	XVIII	
Q. ST. D. F.	15	XVII	Transport du fumier du temple de Vesta.
C.	16	XVI	
C.	17	XV	
C.	18	XIV	
C.	19	XIII	
C.	20	XII	
C.	21	XI	
C.	22	X	
C.	23	IX	
C.	24	VIII	
C.	25	VII	
C.	26	VI	
C.	27	V	A Jupiter-Stator.
C.	28	IV	
F.	29	III	A Quirinus, le même que Romulus.
F.	30	Prid.	

JUILLET. — *Julius.*

Il fut ainsi appelé pour honorer la naissance de Jules-César, arrivée le 4 des ides de ce mois. Il se nommoit auparavant *quintilis*, étant le cinquième dans le calendrier de Romulus.

N.	1	Cal.	
N.	2	VI	
N.	3	V	
N P.	4	IV	
N.	5	III	
N.	6	Prid.	Jeux Apollinaires pendant 8 jours.
N.	7	Non.	Disparition de Romulus.
N.	8	VIII	
E N.	9	VII	
C.	10	VI	
C.	11	V	
N P.	12	IV	Naissance de Jules-César.
C.	13	III	
C.	14	Prid.	
N P.	15	Id.	
F.	16	XVII	
C.	17	XVI	Jour funeste de la bataille d'Allia.
C.	18	XV	
N P.	19	XIV	
	20	XIII	
C.	21	XII	
C.	22	XI	
	23	X	Jeux de Neptune.
N.	24	IX	
N P.	25	VIII	
C.	26	VII	
C.	27	VI	
C.	28	V	
C.	29	IV	
C.	30	III	
C.	31	Prid.	

AOUST. — *Augustus.*

Du latin *Augustus*. Le sénat donna ce nom au mois qui s'appeloit *sextilis*. On voit assez que ce fut par honneur pour Auguste qui avoit obtenu le consulat avant l'âge, triomphé trois fois et soumis l'Egypte.

N.	1	Cal.	A Mars.
C.	2	IV	Fête en mémoire de ce que César a subjugué l'Espagne.
C.	3	III	
C.	4	Prid.	
F.	5	Non.	
F.	6	VIII	
C.	7	VII	
C.	8	VI	
N P.	9	V	
C.	10	IV	
C.	11	III	
C.	12	Prid.	
N P.	13	Id.	
F.	14	XIX	
C.	15	XVIII	
C.	16	XVII	
N P.	17	XVI	
C.	18	XV	Enlèvement des Sabines.
F P.	19	XIV	
C.	20	XIII	
N P.	21	XII	Fête en l'honneur du dieu Consus
E N.	22	XI	
N P.	23	X	
C.	24	IX	
N P.	25	VIII	
C.	26	VII	
N P.	27	VI	
N P.	28	V	A la Victoire *in curiâ*.
F.	29	IV	
F.	30	III	
F.	31	Prid.	

SEPTEMBRE. — *September.*

Du septième rang qu'il occupoit dans le calendrier de Romulus, selon quelques-uns, ou mieux, selon d'autres, de *septem ab imbre*, le septième après les neiges.

	N.	1	Cal.	Fêtes à Neptune.
	N.	2	IV	
N	P.	3	III	Les Vendauges.
	C.	4	Prid.	Jeux Romains pendant 8 jours.
	F.	5	Non.	
	F.	6	VIII	
	C.	7	VII	
	C.	8	VI	
	C.	9	V	
	C.	10	IV	
	C.	11	III	
	N.	12	Prid.	
N	P.	13	Id.	Dédicace du Capitole.
	F.	14	XVIII	
		15	XVII	Les grands Jeux du Cirque pendant 5 jours.
	C.	16	XVI	
	C.	17	XV	
	C.	18	XIV	
	C.	19	XIII	
	C.	20	XII	Naissance de Romulus.
	C.	21	XI	
	C	22	X	
N	P.	23	IX	Naissance d'Auguste.
	C.	24	VIII	
	C.	25	VII	
	C.	26	VI	
	C.	27	V	
	C.	28	IV	
	F.	29	III	
	F.	30	Prid.	

OCTOBRE. — *October.*

Comme le précédent, à cause de son rang dans le premier calendrier, ou mieux, de *octo ab imbre.*

	N.	1	Cal.	
	F.	2	VI	
	C.	3	V	
	C.	4	IV	
	C.	5	III	
	C.	6	Prid.	Aux dieux Manes.
	F.	7	Non.	
	F.	8	VIII	
	C.	9	VII	
	C.	10	VI	
		11	V	
N	P.	12	IV	Les Augustales.
N	P.	13	III	
N	P.	14	Prid.	
N	P.	15	Id.	Les Marchands à Mercure.
	F.	16	XVII	
	C.	17	XVI	
	C.	18	XV	A Jupiter-Libérateur.
N	P.	19	XIV	
	C.	20	XIII	
	C.	21	XII	
	C.	22	XI	
	C.	23	X	
	C.	24	IX	
	C.	25	VIII	
	C.	26	VII	
	C.	27	VI	Jeux à la Victoire.
	C.	28	V	
	C.	29	IV	
	C.	30	III	
	C.	31	Prid.	

NOVEMBRE. — *November.*

Comme les précédens, ou mieux, de *novem ab imbre.*

	N.	1	Cal.	Banquet de Jupiter. Jeux du cirque.
	F.	2	IV	
	F.	3	III	
		4	Prid.	
	F.	5	Non.	Fêtes de Neptune pendant 8 jours.
	F.	6	VIII	
	C.	7	VII	
	C.	8	VI	
	C.	9	V	
	C.	10	IV	
	C.	11	III	
	C.	12	Prid.	
N	P.	13	Id.	
	F.	14	XVIII	
	C.	15	XVII	Jeux populaires au cirque pendant 3 jours.
	C.	16	XVI	
	C.	17	XV	
	C.	18	XIV	
	C.	19	XIII	Souper des Pontifes en l'honneur de Cybèle.
	C.	20	XII	
	C.	21	XI	
	C.	22	X	
	C.	23	IX	
		24	VIII	
	C.	25	VII	
	C.	26	VI	
	C.	27	V	Sacrifices funèbres aux Gaulois déterrés et aux Grecs.
	C.	28	IV	
	C.	29	III	
	F.	30	Prid.	

DÉCEMBRE. — *December.*

Voyez les précédens, ou mieux, de *decem ab imbre.*

N.	1	Cal.	A la Fortune Féminine.
	2	IV	
	3	III	
	4	Prid.	
F.	5	Non.	
C.	6	VIII	
C.	7	VII	
C.	8	VI	
C.	9	V	
C.	10	IV	
N P.	11	III	Les Agonales.
E N.	12	Prid.	
N P.	13	Id.	
F.	14	XIX	
N P.	15	XVIII	
C.	16	XVII	
	17	XVI	Les Saturnales pendant 5 jours.
C.	18	XV	
N P.	19	XIV	
C.	20	XIII	
N P.	21	XII	
C.	22	XI	
N P.	23	X	
C.	24	IX	Les Juvenales. Jeux.
C.	25	VIII	
C.	26	VII	
C.	27	VI	A Phœbus, pendant 3 jours.
C.	28	V	
F.	29	IV	
F.	30	III	
F.	31	Prid.	

Tel fut le calendrier dont les Romains et les autres peuples soumis à leur empire se servirent

jusqu'à la réforme qui en fut faite par le pape Grégoire XIII, l'an 1582, d'où l'année prit alors le nom d'année grégorienne.

Les Romains comptoient encore par *lustre*, qui est un espace de quatre années révolues. Ce mot vient de *luere*, payer, parce qu'alors les fermiers de la République payoient aux censeurs les deniers des domaines et des impôts.

Les Romains avoient encore des jours malheureux appelés *dies atri*, qu'il ne faut pas confondre avec les jours *nefastes* : c'est pourquoi Virgile dit dans ses Géorgiques, *quintam fuge*, non qu'il veuille signifier par là qu'il n'est pas permis de plaider ce jour-là, mais parce qu'on croyoit, comme il ajoute, qu'il avoit éclairé la naissance de Pluton, des Euménides et des géans foudroyés par Jupiter.

Ils distinguoient aussi des jours heureux ou blancs; enfin ils avoient les jours de marché appelés *nundinæ*, parce qu'ils revenoient tous les neuf jours.

CAMPS.

Il y en avoit de deux sortes, pour l'été et pour l'hiver; ceux d'été étoient appelés *stativa*, quand ils étoient pour plusieurs mois. Ceux d'hiver étoient bien plus solides et mieux fortifiés : de-là cette phrase latine, *ædificare hi-*

berna. En général le camp étoit séparé en deux parties par un chemin fort large, et coupé par différentes rues pour la communication des quartiers.

Dans la partie supérieure, et au milieu d'une grande place, étoit la tente du général, que l'on confond souvent avec celle des tribuns appelée *prætorium*, témoin Salluste qui, en parlant de Scipion, s'exprime ainsi : *Jugurtham in prætorium adduxit*. Les tentes des soldats étoient ordinairement couvertes de peaux; ce qui a fait dire aux auteurs, *sub pellibus hiemare*, camper durant l'hiver. On les appeloit *tentoria*, parce qu'on les tendoit avec des cordes. Chaque tente renfermoit dix soldats avec leur chef, et alors elles se nommoient *contubernia*.

On remarquoit encore dans les camps la palissade, *vallum*; elle étoit haute de trois ou quatre pieds, formée d'une élévation de terre et de pieux pointus :

. . . . *Ferro quis scindere vallum*
Apparat. . . . . . .

Enéid. liv. 9. v. 146.

Quand on levoit le camp, les troupes marchoient en ordre au son de la trompette, chaque corps dans le rang qui lui étoit assigné. S'il y avoit du danger, toute l'armée se resserroit, et on l'appeloit alors *pilatum agmen* :

. . . . *Pilataque plenis*
Agmina se fundunt portis. . . . .

Enéid. liv. 12. v. 121.

Discipline et Châtimens.

La discipline militaire consistoit,

1°. Dans les services, les sentinelles et les rondes; 2°. dans les exercices, comme l'entretien des armes, les évolutions particulières à chaque corps, les ouvrages qu'il falloit faire, les fardeaux et les ustensiles qu'il falloit porter; 3°. dans l'observation des lois de la guerre.

Les punitions et les châtimens des soldats, étoient l'amende, la privation de paie, la bastonnade, suivant les cas; quelquefois ils étoient mis à mort à coups de bâton ou de pierre; mais il falloit pour cela qu'ils eussent commis quelques grands crimes.

CANDIDATS.

Ceux qui aspiroient aux charges de la République étoient appelés *candidats*, de la robe blanche qu'ils portoient pendant tout le temps qu'ils les briguoient. Il falloit avoir vingt-sept ans pour la questure, trente ans pour le tribunat, trente-sept ans pour l'édilité, trente-neuf pour la préture, quarante-trois pour le consulat. Mais il arriva souvent qu'on ne fit pas attention

à l'âge : Scipion, par exemple, fut consul à vingt-quatre ans, et Pompée à trente-quatre.

Souvent les candidats haranguoient le peuple ou le faisoient haranguer par leurs amis ; plus souvent encore ils faisoient distribuer de l'argent aux tribus pour acheter leurs suffrages, par des hommes appelés *divisores ;* ce qui étoit défendu ou n'étoit permis au moins que jusqu'à une certaine somme. Aussi, dans ses Verrines, Cicéron reproche-t-il à Verrès d'avoir donné aux chefs des tribus 80,000 sesterces pour être fait préteur. *Quod* H-S. LXXX *millia divisoribus, ut prætor renuntiarere, dedisti.* (In Verr. de Signis.)

Le jour où l'élection devoit se faire, les candidats se rassembloient tous dans un lieu élevé appelé *collis hortorum*, colline des jardins, vis-à-vis le Champ de Mars, afin d'être vus par le peuple. C'est de cette colline que parle Tite-Live, lorsqu'il dit de Scipion : *Et in superiore, undè conspici posset, loco constitit : in quem omnium ora conversa sunt.* Ensuite ils descendoient dans le Champ de Mars, où ils continuoient leurs brigues et leurs sollicitations, jusqu'à ce que le président de l'assemblée eût appelé les tribus aux suffrages ; c'est ce qu'Horace a voulu faire entendre dans ces vers :

. . . . Hic generosior
Descendat in campum petitor,

Moribus hic meliorque famâ
Contendat : illi turba clientium
Sit major.

Liv. 3. od. 1re.

Alors celui qui avoit réuni le plus de suffrages pour la place qu'il sollicitoit, étoit déclaré magistrat; et après avoir remercié l'assemblée, il montoit au Capitole pour faire sa prière aux Dieux.

CHAMP DE MARS.

Le Champ de Mars étoit une grande place hors de Rome, entre la ville et le fleuve du Tibre. Quelques-uns croient que Romulus la consacra au Dieu Mars, dont il se croyoit descendu : Tite-Live, au contraire, et plusieurs autres disent que ce champ appartint à Tarquin le Superbe; et qu'après l'expulsion des Rois, les Romains s'emparèrent de cette plaine alors couverte de blé, qu'ils jetèrent dans le Tibre : *Ager Tarquinius qui inter urbem et Tiberim fuit consecratus Marti, Martius deinde campus fuit.*

C'étoit dans le Champ de Mars que le peuple s'assembloit pour élire des magistrats; on y passoit les armées en revue, et les consuls y enrôloient les soldats. C'étoit là encore que la jeunesse s'exerçoit à monter à cheval, à lancer

le javelot, etc. exercices après lesquels, tout couverts de sueur et de poussière, ils se jetoient dans le Tibre pour se délasser et apprendre à nager, comme Horace le détaille dans la huitième Ode du premier livre, en parlant d'un jeune homme qui se laissoit corrompre par l'amour.

Le Champ de Mars étoit décoré des statues des hommes illustres, de plusieurs monumens, entr'autres d'un obélisque qu'Auguste fit venir d'Egypte, et d'une colonne nommée Colonne d'Antonin, qui avoit 176 pieds de haut : elle étoit surmontée d'une statue représentant cet Empereur.

CHARGES ET MAGISTRATURES.

Les principales étoient :

Le Consulat. Dans les beaux jours de Rome, cette magistrature étoit la première de la République. Tout le monde sait que les Consuls furent substitués aux Rois l'an de Rome 244. Leur charge étoit d'un an, mais sous les Empereurs, le consulat ne dura souvent que deux ou trois mois, et quelquefois moins encore. On voit en effet que Q. Fabius étant mort le dernier jour de son consulat, César lui substitua Canius pour le reste du jour; d'où Cicéron prit occasion de

railler ce nouveau Consul, en lui disant *qu'il avoit montré une si grande vigilance, qu'on ne l'avoit point vu dormir pendant son consulat.* Quoi qu'il en soit, les Consuls, jusqu'au temps de Jules-César, étoient les chefs de la République; ils convoquoient le peuple, assembloient le Sénat, et leur puissance égaloit celle des Rois. Ils étoient choisis parmi les patriciens, mais le peuple, jaloux, obtint, l'an 387, que des deux consuls, l'un seroit tiré de l'ordre populaire. Les marques de dignité étoient, pour les consuls, douze licteurs qui marchoient devant eux avec des faisceaux armés de haches; la chaise curule, la robe prétexte, et un bâton d'ivoire surmonté d'une aigle. (*Voy.* le mot AIGLE.)

La Préture. C'étoit la seconde charge de Rome. Dans les commencemens, on appela préteurs tous les magistrats, mais ce nom resta exclusivement attaché au magistrat qui fut créé l'an de Rome 387. La plus importante de ses fonctions étoit de rendre la justice. Il présidoit aussi aux jeux et avoit soin des sacrifices. Il fut seul d'abord, mais la multiplicité des affaires en fit créer un second, l'an 510. C'est pourquoi le premier fut appelé *Prætor urbanus,* Préteur de la ville, pour rendre la justice aux citoyens; et le second *Prætor peregrinus,* Préteur étranger, pour juger entre les citoyens et les étrangers.

Le Préteur de la ville étoit plus considéré que l'autre, et on le nommoit encore *Prætor honoratus ;* sa justice, *jus honoratium.* Depuis Sylla, le nombre des Préteurs varia beaucoup. Les marques de cette dignité étoient la robe prétexte, la chaise curule, et six licteurs. Le Préteur portoit aussi la lance pour marque de sa juridiction, et l'épée pour signifier son droit de question.

L'Edilité. Cette charge renfermoit diverses fonctions, et c'étoit la première magistrature après la préture. Les Ediles, *Ædiles*, avoient le soin, comme leur nom l'indique, des bâtimens publics, tels que temples, portiques, et autres monumens; des grands chemins, des places, des ponts et chaussées, du nétoiement des rues et des égouts, des bains, des aqueducs, des poids et mesures, etc. On remarquoit des Ediles de trois sortes : Ediles plébéiens, Ediles curules, Ediles céréales. Les premiers étoient tirés du peuple, les seconds du Sénat, et les troisièmes, tirés aussi du Sénat, furent créés par Jules-César, l'an 709 de Rome, pour avoir soin des vivres, ce qui les fit surnommer *cereales*, de Cérès, déesse des blés. Les Ediles appelés *curules* ou *majeurs*, avoient des marques de dignité qui leur étoient particulières, entr'autres, la chaise curule ou d'ivoire. Leur principale fonction étoit de faire célébrer les grands jeux romains, de

donner des comédies et autres spectacles au peuple.

Le Tribunat, magistrature qui fut établie l'an de Rome 259, à l'occasion d'une révolte des plébéiens contre les nobles. La principale fonction de ces magistrats, qui furent appelés Tribuns, étoit de veiller aux intérêts du peuple et de défendre sa liberté. Ils eurent d'abord beaucoup d'autorité : ils pouvoient s'opposer aux délibérations du Sénat, et ils ne quittoient point leur charge lors même qu'on avoit créé un Dictateur. Dans l'origine, il n'y eut que deux Tribuns, mais leur nombre s'éleva jusqu'à dix. Ces magistrats étoient ennemis déclarés du Sénat, dont la puissance et l'autorité leur portoient ombrage. Aussi la mésintelligence qui régna entre ces deux autorités causa-t-elle de grands maux à la République.

La Questure. On appeloit Questeurs des magistrats chargés de veiller au recouvrement des deniers publics. Leur nom étoit tiré des fonctions de leur charge, *Quæstor* (*a quærendo*). Il y en avoit de quatre sortes, savoir : Questeurs de la ville ; Questeurs des provinces ou Questeurs militaires ; Questeurs des parricides et des autres crimes capitaux ; Questeurs nocturnes, qui, pendant la nuit, faisoient la ronde par la ville

et veilloient aux incendies. L'origine des Questeurs est fort ancienne; on croit même qu'ils furent établis par Romulus, en petite quantité d'abord, mais leur nombre varia beaucoup dans la suite.

La Censure. Cette magistrature étoit considérable à Rome; et Plutarque, en parlant de Caton l'ancien, qu'il ne faut pas confondre avec Caton d'Utique, dit que ce Romain demanda la censure dix ans après son consulat, comme le comble des honneurs et le plus haut degré où pouvoit aspirer un citoyen romain. La principale fonction des Censeurs étoit de faire le cens ou dénombrement des citoyens, ce qui se pratiquoit tous les cinq ans dans le Champ de Mars, avec de grandes cérémonies. Ce dénombrement se fit d'abord par les Rois, et ensuite par les Consuls; mais les grandes affaires de l'Etat et les soins de la guerre ayant empêché les Consuls de pouvoir se charger du cens, on créa l'an de Rome 310, des magistrats à qui l'on donna cette importante commission, et que l'on nomma *Censores* (*a censendo*). Comme dans ce dénombrement les Censeurs se faisoient rendre compte des biens de chaque particulier, le mot *census* fut employé au figuré pour le revenu même; ce qui fait dire à Horace, en parlant des premiers Romains :

Privatus illis census erat brevis
Commune magnum.

Liv. 2. ode 12.

Une autre fonction des Censeurs étoit l'examen des mœurs, de la conduite particulière des citoyens, de certaines fautes personnelles, et en cela leur autorité étoit si grande, qu'ils pouvoient destituer des sénateurs, des chevaliers, et changer les citoyens de tribu. Les Censeurs avoient toutes les marques de la dignité consulaire, excepté les licteurs. Ces magistrats, comme tous les autres, furent d'abord choisis parmi les patriciens; mais le peuple obtint, l'an 402, qu'il y auroit un Censeur tiré des plébéiens.

La Dictature. Ce fut l'an 252 de la fondation de Rome qu'on créa cette magistrature souveraine, à laquelle on n'avoit recours qu'en des occasions difficiles. Celui qui en étoit revêtu s'appeloit *Dictateur*, du mot *dictum*, qui, dans les auteurs, signifie oracle ou ordre absolu. En effet, le Dictateur réunissoit dans sa personne toute l'autorité consulaire et absolue, ayant droit de vie et de mort, et ne rendant aucun compte de sa conduite. Aussi le temps de la dictature n'étoit-il que de six mois, et même, l'an 304, on porta une loi qui défendit de créer aucun magistrat dont on ne pût appeler. A

l'élection du Dictateur tous les autres magistrats abdiquoient leurs charges, excepté les tribuns du peuple. Entr'autres marques de sa dignité, le Dictateur étoit précédé de vingt-quatre licteurs. C'étoit lui qui, dans la peste, ou lorsqu'il arrivoit quelque phénomène de mauvais augure, étoit chargé de la cérémonie religieuse et solemnelle d'enfoncer un clou d'airain dans le temple de Jupiter, du côté droit; superstition par laquelle on croyoit prévenir les malheurs dont on étoit menacé. Telle fut à Rome la dictature jusqu'à l'an 672, où Sylla, s'étant emparé de cette magistrature dont personne n'avoit été revêtu depuis 120 ans, l'exerça de la manière la plus violente. Elle fut abolie par une loi expresse sous le consulat d'Antoine.

Le Décemvirat. L'an 299 les Romains envoyèrent des députés dans la Grèce pour y recueillir des lois. Ils revinrent à Rome l'an 302. Alors tous les magistrats abdiquèrent leurs charges, et l'on choisit pour dresser un code de lois dix patriciens, appelés pour cela *Décemvirs*. D'abord ils se conduisirent sagement et donnèrent au peuple les lois des douze tables, qui sont encore aujourd'hui la base du droit public chez les peuples civilisés. Mais bientôt, abusant de leur autorité, ils commirent plusieurs actes tyranniques, et Appius-Claudius, l'un d'eux, qui,

par son incontinence brutale, occasionna le meurtre d'une jeune plébéienne nommée Virginie, fut cause qu'on abolit cette magistrature pour revenir au gouvernement consulaire. Ainsi le décemvirat ne dura que deux ans.

Il y eut encore à Rome plusieurs autres magistrats, savoir :

1°. *L'Interroi*, qui gouvernoit l'Etat pendant cinq jours seulement et remettoit son autorité au Sénat, qui en agissoit de même jusqu'à ce qu'il y eût ou un Roi, dans les premiers temps, ou un Consul, un Dictateur dans les seconds, pour reprendre les rênes du gouvernement.

2°. *Le Maître* ou *Général de la cavalerie*. Il étoit ordinairement élu par le Dictateur, et commandoit à toute la cavalerie.

3°. *Le Préfet de la ville*, dont les fonctions étoient de rendre la justice en l'absence des Consuls et de prévenir les accidens. Il y eut plusieurs sortes de Préfets de ville, selon les différens temps.

4°. *Les Préfets du Prétoire*, dont le nombre varia aussi. Ils succédèrent, dit-on, aux maîtres de la cavalerie.

5°. *Le Préfet des vivres*. Il n'étoit créé que dans un temps de disette et de besoin pressant.

6°. *Les Tribuns militaires*, qui commandoient en chef à un corps de gens de guerre.

7°. *Les Tribuns du trésor*, qui avoient le soin des fonds destinés à la guerre.

8°. *Les Proconsuls*, qu'on envoyoit dans les différentes provinces, pour les gouverner avec toute l'autorité consulaire.

9°. *Les Propréteurs*, qui, dans les provinces, remplissoient la place de Préteurs.

CIRQUE.

C'ÉTOIT un lieu de figure ovale, principalement destiné pour les courses de chevaux, de chariots et autres jeux à-peu-près semblables; car, chez les Romains, ces sortes de divertissemens faisoient partie de la religion, et l'on peut juger de la passion du peuple pour les jeux du cirque par ces vers de Juvenal :

> . . . . . . *Atque duas tantum res anxius optat*
> *Panem et Circenses.*

Au milieu du cirque étoit un mur de briques, aux extrémités duquel étoient trois petites bornes ou espèce de colonnes, autour desquelles les chars tournoient, sans y toucher :

> . . . . *Metaque fervidis*
> *Evitata rotis.*
>
> Hor. od. 1.

Comme les portes ou barrières étoient appelées *carceres*, de là est venu le proverbe *a carceribus ad metas*, pour dire depuis le commencement jusqu'à la fin.

Denys d'Halicarnasse dit que le premier cirque fut bâti à Rome par Tarquin l'ancien, entre le Mont-Aventin et le Palatin. Il fut appelé le *grand cirque*, pour le distinguer des autres qu'on éleva dans la suite à Rome, au nombre de huit. Les plus célèbres furent ceux de Flaminius, d'Antonin et d'Aurélien.

Les principaux jeux et spectacles du cirque étoient :

La course à pied, à cheval et celle de chars;

Le pugilat, ou combat du ceste. Le ceste étoit un gantelet de cuir garni de fer ou de plomb, dont les combattans étoient armés;

La lutte, ou combat de deux hommes qui s'efforcent de se renverser l'un l'autre par la force de leurs bras. Les lutteurs se frottoient le corps d'une certaine huile qui rendoit leurs membres luisans et difficiles à saisir; d'où vient cette belle expression *eludere*, pour dire échapper à quelqu'un qui croit vous tenir.

La course à pied, le pugilat et la lutte étoient encore appelés *jeux gymniques*, du grec γυμνὸς, *nudus*, parce que les athlètes combattoient nus.

C'est à quoi Virgile fait allusion en disant :

Exercent patrias oleo labente palæstras
Nudati socii.

Enéid. liv. 3. v. 281.

Le jeu troyen, ou espèce de course à cheval dans laquelle les jeunes gens formoient trois brigades sous autant de chefs qui conduisoient les évolutions. Chaque chef étoit suivi de douze cavaliers, comme le dit Virgile :

Tres equitum numero turmæ, ternique vagantur
Ductores : pueri bis seni quemque secuti.

Enéid. liv. 5. v. 560.

De peur que les chevaux ne commençassent à courir avant le signal, on traçoit au-devant des barrières une ligne blanche ou un sillon, et on y arrangeoit les têtes des chevaux de manière à ce qu'ils ne la passassent point ; d'où vient qu'Horace a dit, par allusion à cette coûtume :

. . . . *Mors ultima linea rerum est.*

Epit. 16. liv. 1.

La chasse ou combats de bêtes entr'elles ou contre des hommes, appelés pour cette raison *bestiaires* (*bestiarii*). Le premier spectacle de cette espèce fut donné au peuple l'an de Rome 503. Il y parut cent quarante-deux éléphans pris sur les Carthaginois.

La naumachie ou combat naval, qui se don-

noit sur une espèce de canal que l'empereur Héliogabale fit un jour, dit-on, remplir de vin au lieu d'eau, par un excès de luxe. Souvent on donnoit aussi des naumachies au Champ de Mars.

Les Romains avoient encore différens jeux connus sous le nom de *jeux scéniques*, qui étoient la *comédie*, la *tragédie*, la *satyre* et les *mimes*. On appeloit *mime* un genre de comédie où l'on imitoit avec impudence les discours ou les actions de quelqu'un.

Danseurs de corde.

Quoique ces exercices n'aient jamais été compris au nombre des jeux publics, cependant ils en ont fait partie plusieurs fois sous les Empereurs. Cet art est d'ailleurs très-ancien ; Juvenal, Quintilien et plusieurs autres auteurs en ont parlé; voici, entr'autres, la description que Pétrone en a donnée :

Stupea suppositis tenduntur vincula lignis,
Quæ super aërius prætendit crura viator,
Brachia distendens, gressum per inane gubernat.

C'est encore par allusion à cette sorte de divertissement qu'Horace a dit dans sa première épître :

Ille per extentum funem mihi posse videtur
Ire poeta. . . . .

Si nous en croyons l'histoire, les hommes non-seulement, mais encore les animaux, procurèrent ce spectacle aux Romains. On lit dans la vie de Galba, écrite par Suétone, que l'an 19 du règne de Tibère, Galba étant préteur, et chargé en cette qualité de faire représenter les fêtes appelées *Floralia*, montra pour la première fois au peuple des éléphans qui marchoient sur la corde.

Le même Suétone rapporte que sous Néron, dans les grands jeux institués pour l'éternité de l'Empire, on vit, entr'autres choses étonnantes, un chevalier romain qui courut assis sur un éléphant, *per catadromum*, c'est-à-dire, sur une corde tendue.

Enfin Pline (liv. 8) assure que dans les jeux publics de Germanicus on vit de même des éléphans faire sur la corde des exercices tout-à-fait surprenans.

On croit que les premiers danseurs de corde parurent à Rome sous le consulat de Licinius-Stolon, vers l'an 392.

CLOCHES.

Il seroit difficile de fixer l'époque à laquelle les cloches ont été inventées. On peut croire que leur usage est très-ancien, car le Souverain-Pontife, chez les Hébreux, avoit une quantité

de petites clochettes d'or au bas de sa robe, pour avertir le peuple quand il entroit dans le sanctuaire et quand il en sortoit. On ne voit pas que les Romains se soient beaucoup servis de cloches; cependant ils en avoient dans les bains publics, pour avertir quand on les ouvroit et quand on les fermoit. Au moins est-ce bien là ce qu'indiquent ces vers de Martial :

Redde pilam : sonat æs thermarum ; ludere pergis ?
Virgine vis solâ lotus abire domum.

Liv. 14. épigr. 163.

« Cessez de jouer à la paume; on sonne la » cloche pour le bain. Voulez-vous continuer? » vous ne pourrez vous baigner que dans *l'eau* » *vierge* ». Cette eau, appelée ainsi parce que ce fut une jeune fille qui en découvrit la source, étoit amenée à Rome par un aqueduc, ouvrage d'Agrippa, le seul des anciens qui soit resté.

COMICES.

On appeloit Comices les réunions du peuple romain assemblé pour donner ses suffrages; car, quand ces réunions avoient d'autres motifs, elles ne se nommoient plus *Comices*. Romulus avoit partagé son peuple en trois classes ou tribus. Le nombre de ces tribus augmenta sous ses successeurs en raison de la population. Elles

étoient subdivisées en curies ou classes inférieures, qui d'abord furent portées à dix, et dans la suite à trente.

Servius Tullius divisa le peuple en six classes, composées de plusieurs centuries (compagnies de cent hommes), différentes d'armes et de livrées, selon le revenu de ceux qui les composoient. De-là les comices par curies; les comices par centuries, plus célèbres que les premiers, et enfin les comices par tribus, où on venoit de tous les pays soumis à la République. Cependant les différentes attributions des comices n'étoient pas sans exception; car quoique, par exemple, les comices par centuries ne pussent que ratifier les lois, on voit néanmoins qu'ils en portèrent plusieurs. Au reste les comices par curies avoient presque tout le reste commun avec les comices par centuries; de plus, ils pouvoient se tenir sans l'agrément du Sénat.

Le mot *comice* vient, comme on le voit assez, de *cum ire*, aller ensemble, s'assembler.

Celui de *tribu*, du tribut qu'on en exigeoit, ou du nombre trois auquel les tribus étoient fixées; les chefs étoient appelés *Tribuns*.

Celui de *curie*, de *curare*, avoir soin, parce que chaque curie étoit chargée de certains sacrifices auxquels présidoit le *Curion* ou chef de la curie.

Celui de *centurie*, de *centum*, cent, parce

que, comme nous l'avons dit, la centurie étoit composée de cent hommes, commandés par un chef appelé, à cause de cela, *Centurion*.

Lieux des assemblées.

Les lieux où le peuple s'assembloit varioient selon les affaires qu'il avoit à traiter. S'il s'agissoit d'élire des magistrats, les comices avoient lieu dans le Champ de Mars; s'il falloit faire des lois ou rendre des jugemens, c'étoit dans le *forum* (place publique). Quelquefois ces assemblées du peuple se tenoient dans le Capitole ou dans le cirque de Flaminius, qui n'en étoit pas éloigné.

DIEUX.

Les nombreuses divinités honorées chez les Romains, et dont il seroit presque impossible de déterminer le nombre, étoient divisées en deux ordres. Le premier comprenoit les grands Dieux, *Dii majorum gentium;* le second, les petits Dieux, *Dii minorum gentium*. Voici les principaux :

Les grands Dieux étoient Jupiter, Mars, Junon, Vesta, Neptune, Vulcain, Apollon, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. Il faut y ajouter ceux qu'on appeloit *Selecti*, savoir : Janus,

Saturne, Rhée, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil et la Lune.

Les petits Dieux, nommés aussi *Indigetes*, étoient Hercule, Esculape, Castor et Pollux, Quirinus ou Romulus, Enée et autres. C'est dans cette dernière classe qu'il faut ranger cette foule de Dieux connus sous le nom de *Semones*; comme si l'on disoit demi-Dieux et demi-hommes. Tels étoient Pan, Faune, Sylvain, Palès, Vertumne, et une infinité d'autres aussi ridicules que difficiles à nommer. Il suffit de savoir que les Romains avoient des Dieux pour tout. Les uns présidoient à la naissance, d'autres aux différens âges de la vie; ceux-ci aux orphelins; ceux-là aux mariages : il y en avoit même un qu'ils regardoient comme le protecteur des champs qui étoient fumés; il s'appeloit *Sterculius*, de *stercus*, fumier.

Surnoms des Dieux.

Il faut encore remarquer que la plupart des grands Dieux avoient plusieurs surnoms; nous citerons pour exemple les principaux de Jupiter et de Junon.

Jupiter avoit ceux de :

Férétrien (étymol. *ferire*, frapper), et à ce titre, on lui consacroit les dépouilles opimes, c'est-à-dire celles qu'un général ou même un

officier romain remportoit sur un général ennemi. Quelques-uns croyent qu'en cette occasion il portoit encore celui de *Quirinus*, et c'est en effet dans ce sens qu'il faut entendre le passage de Virgile :

Tertiaque arma patri suspendet capta Quirino.

Enéid. liv. 6. v. 859.

Ces dépouilles étoient d'autant plus honorables, qu'à l'époque où Virgile écrivoit, elles n'avoient été remportées que trois fois, *tertia*. La première, par Romulus sur Acron, roi des Céniniens ; la seconde, par Cossus, l'an de Rome 325, et la troisième, par Marcellus, dont parle ici Virgile. Plutarque assure que depuis, personne ne remporta les dépouilles opimes.

Stator (de *stare*, s'arrêter) ; parce que ce Dieu avoit arrêté les Romains fuyant devant les Sabins.

Capitolinus, du Capitole : temple qui lui étoit consacré.

Latialis ; comme le protecteur de tous les peuples du Latium.

Pistor ; pour avoir dans un temps de disette inspiré aux Romains de faire du pain du reste de leur blé, et de le jeter dans le camp ennemi.

Vejovis ; surnom qui ne prédisoit rien que de funeste.

Tonans ; parce qu'un jour la foudre tomba près de la litière d'Auguste, tua un de ses gens qui portoit un flambeau, sans toucher à l'Empereur.

Junon étoit aussi surnommée :

Lucina (de *lux*) ; parce qu'elle aidoit les femmes dans leurs accouchemens.

Juga ; parce qu'elle présidoit au joug du mariage.

Caprotina (de *caprificus*, figuier sauvage) ; parce qu'une jeune Romaine, inspirée par cette déesse, avoit du haut d'un de ces arbres averti l'armée romaine de fondre sur les ennemis.

Moneta (de *monere*) ; à cause de l'avis qu'elle donna aux Romains d'immoler une truie pleine pour détourner un tremblement de terre.

Regina ; parce qu'elle présidoit aux richesses et aux royaumes.

Matrona et *Pronuba ;* parce qu'elle présidoit aux mariages.

Calendaris ; parce que, comme nous l'avons dit, les Calendes lui étoient consacrées.

Il en étoit de même de Mars, Bacchus et autres Dieux qui avoient plusieurs surnoms.

EAU LUSTRALE.

On ne pourroit exactement la définir, quoique toutes sortes d'eau ne fussent pas propres à purifier dans les sacrifices. Quelques auteurs veulent que les anciens se soient seulement servis d'eau pure et sans aucun mélange; c'est au moins ce que Virgile fait entendre par ces vers, en parlant des funérailles de Misène :

Idem ter socios purâ circumtulit undâ,
Spargens rore levi et ramo felicis olivæ,
Lustravitque viros.

Enéid. liv. 6. v. 229.

Les autres assurent qu'on prenoit les cendres du bois qui avoit servi à brûler la victime, ou celles de quelques morceaux de bois de cèdre, d'hyssope, qu'ils jetoient dans le feu du sacrifice, lorsqu'il venoit à s'éteindre, pour en faire leur eau lustrale, dont ils se purifioient en entrant dans les temples.

ESCLAVES.

Les esclaves (en latin *servus*, ou *puer* sans avoir égard à l'âge) étoient en grand nombre chez le peuple romain, et ils en faisoient la richesse. On en remarquoit de trois sortes :

1°. Ceux qui avoient été faits prisonniers dans la guerre ;

2°. Ceux qui avoient été vendus, car un père pouvoit vendre son fils, loi cependant qui fut abolie dans la suite ;

3°. Ceux qui étoient vendus par les marchands qui en faisoient le trafic.

On les vendoit,

Sub hastâ, au plus offrant et dernier enchérisseur, ayant planté une javeline ;

Ou *sub coronâ ;* ils avoient alors sur la tête une guirlande ou couronne de fleurs ;

Ou *sub pileo*, et alors ils portoient un chapeau, afin de se faire remarquer.

Ils avoient encore au cou des écriteaux qui indiquoient leurs bonnes ou mauvaises qualités. Les maîtres avoient sur leurs esclaves droit de vie et de mort ; mais dans la suite, on diminua un peu leur pouvoir absolu. Il n'y avoit point de mariage entre esclaves : leur commerce s'appeloit *contubernium*, cohabitation ; l'homme et la femme étoient nommés *contubernales*, et les esclaves qui naissoient chez le maître, s'appeloient *vernæ* ou *vernaculi.* Ils ne pouvoient jamais servir dans les armées de la république, que dans le cas d'une grande nécessité.

Emplois des Esclaves.

Parmi les esclaves qui remplissoient les différens emplois de la maison, on remarquoit principalement,

Servus ab ephemeride; celui qui avoit le soin de consulter le calendrier, et d'avertir son maître des calendes, des nones et des ides.

Servus a manu, ou *amanuensis;* secrétaire.

Servus ad manum; qui étoit prêt à tout faire.

Servus a pedibus; qui faisoit les commissions.

Servus ad pedes; qui servoit à table.

Servus cellarius; qui avoit soin du cellier et de la dépense.

Servi nutritii; ceux qui étoient chargés d'élever les enfans de la maison.

Servus cubicularius; qui étoit dans la chambre de son maître.

Servus atriensis; qui avoit le soin des appartemens

Servi lecticarii; qui portoient la litière de leurs maîtres.

Servi obsonatores; qui achetoient les vivres, les provisions.

Servi structores ; qui disposoient les plats sur la table.

Servi ostiarii et *janitores;* qui étoient chargés d'ouvrir et de fermer la porte de la maison ; portiers.

Affranchissement des Esclaves.

Les esclaves étoient affranchis et obtenoient leur liberté par diverses voies. Souvent leurs maîtres les affranchissoient pour les récompenser de leurs services ; quelquefois ils se rachetoient eux-mêmes, de l'argent qu'ils avoient amassé de leurs épargnes, *peculium ;* enfin on les affranchissoit par testament. La liberté leur étoit ordinairement accordée devant le Préteur, à Rome. Ce magistrat, ou selon d'autres, le maître lui-même, après avoir prononcé certaines paroles, frappoit l'esclave sur la tête avec une petite baguette appelée *vindicta*, de *Vindex*, nom d'un esclave qui fut publiquement affranchi pour avoir découvert la conspiration des fils de Brutus ; coutume à laquelle Horace fait allusion, lorsqu'il fait dire à *Davus :*

. . . . Quem ter vindicta quaterque
Imposita haud unquàm miserâ formidine privet.

Liv. 2. sat. 7.

On donnoit encore la liberté aux esclaves avec la main, *manu mittere*; et alors on leur appli-

quoit un petit soufflet, ce qui fait dire à Tibère dans Phèdre :

Multò majoris alapæ mecum veneunt.

Phèd. liv. 2. fab. 5.

Les esclaves qu'on mettoit en liberté se faisoient raser la tête ; ils recevoient pour marque de leur liberté un certain bonnet nommé *pileus*. Dès-lors ils portoient le nom de *libertus*, par rapport à leurs maîtres, et de *libertinus* à l'égard de tout autre. Ils prenoient aussi le prénom et surnom de leurs maîtres.

Leur supplice.

Le supplice des esclaves étoit ordinairement la croix ou la fourche qu'ils étoient obligés de porter eux-mêmes ; d'où vient, que par reproche, on leur donnoit le nom de *furcifer*, c'est-à-dire porte-fourche. Quelques-uns croyent que cette fourche n'étoit autre chose qu'un gibet. Souvent on imprimoit avec un fer chaud certains caractères sur le front des esclaves. En allant au supplice, ils portoient ordinairement une meule de moulin pendue à leur cou, afin que par leurs regards les passans ne fussent point souillés. Enfin, il arrivoit quelquefois que pour comble d'ignominie, leurs cadavres étoient traînés par la ville, avec des crochets, et précipités ensuite dans le Tibre.

FÊTES ET JEUX.

Le nombre des fêtes devoit être en raison de celui des Dieux; il seroit donc trop long de les rapporter toutes. Mais voici quelques détails sur les principales :

Les agonales, *agonalia*. Elles avoient été instituées par Numa, en l'honneur de Janus, comme Ovide nous l'apprend :

Quattuor adde dies ductis ex ordine nonis,
Janus agonali luce piandus erit.

Fast. liv. 1. v. 317.

On immoloit au Dieu un agneau ou un mouton. Il y avoit à Rome deux fêtes de cette sorte.

Les carmentales, *carmentalia*. Elles se solemnisoient deux fois dans le même mois, en l'honneur de *Carmenta*, par les dames romaines. Cette déesse *Carmenta* répond assez à celle que les Grecs appeloient *Thémis*, et qui prit le nom de *Carmenta*, parce qu'elle rendoit ses oracles en vers. Si nous en croyons Virgile, cette déesse étoit mère d'Evandre, roi d'Arcadie. Voici comme le poète le fait dire à ce prince :

Me pulsum Patriâ, pelagique extrema sequentem,
Fortuna omnipotens et ineluctabile fatum
His posuêre locis, matrisque egêre tremenda
Carmentis nymphæ monita, et deus auctor Apollo.

Enéid. liv. 8. v. 333.

Son temple étoit célèbre à Rome, et la porte de la ville qui y conduisoit s'appeloit *Carmentale*, comme l'atteste cet autre passage du même auteur :

. . . . . *Dehinc progressus, monstrat et aram,*
Et Carmentalem romano nomine portam
Quam memorant, nymphæ priscum Carmentis honorem.

Enéid. liv. 8. v. 337.

Les lupercales, *lupercalia*. La plus commune opinion rapporte à Evandre l'institution de ces fêtes qui se célébroient en l'honneur du dieu Pan. Les prêtres nommés *Luperques* ou *Luperciens*, de *lupus*, loup, parce que Pan passoit pour éloigner les loups des troupeaux, les prêtres, dis-je, dès le grand matin, s'assembloient dans le temple, et après avoir immolé des chèvres blanches, couroient tout nus par la ville, comme le dit Virgile :

. . . . *Nudosque lupercos.*

Enéid. liv. 8. v. 663.

Ils frappoient avec des courroies les femmes stériles, qui croyoient par ce moyen ridicule devenir fécondes. Cette coutume de courir nu aux lupercales, venoit, selon Ovide, de ce que Pan couroit ainsi après les troupeaux :

. . . . . *Ipse Deus nudos jubet ire ministros.*

Fast. liv. 2. v. 287.

ou, selon d'autres, pour conserver encore

quelques vestiges de la vie sauvage des premiers hommes. Mais dans la suite, cette indécence fut réprimée aussi bien que d'autres abus. C'est pourquoi Cicéron, dans la deuxième Philippique, blâme Antoine de ce qu'il avoit couru nu aux lupercales : *ità eras lupercus, ut te consulem meminisse deberes.* Ces fêtes furent entièrement abolies sous l'empereur Anastase, qui mourut l'an 517.

Les quirinales, *quirinalia*, en l'honneur de Romulus, aussi surnommé *Quirinus*, de *Cures*, ville des Sabins, d'où les Romains furent eux-mêmes appelés *Quirites.* On les célébroit dans le temple qui lui étoit consacré sur le mont Quirinal. Le poète Ennius nous a transmis la prière qu'on adressoit à ce Dieu :

O Romule, Romule dico ô!
Qualem te patriæ custodem Dî genuerunt,
Tu produxisti nos intrà luminis auras :
O pater, ô genitor, ô sanguen Dîs oriundum.

Les férales, *feralia* ou fête des morts. Elles étoient religieusement observées pendant onze jours. Les parens et les amis alloient sur les tombeaux des morts, y faisoient des prières, y offroient de l'encens, et dans le repas qui suivoit la cérémonie, on ne servoit aux morts que du miel, du vin et du lait. Pendant ces fêtes on ne faisoit aucun mariage, les temples

des autres Dieux étoient fermés, et le peuple n'offroit aucun sacrifice, parce qu'il s'imaginoit que les ombres des morts se promenoient par-tout. C'est ce qu'Ovide nous fait entendre par ces vers :

Dum tamen hæc fiunt, viduæ cessate puellæ ;
Expectet puros pinea tæda dies.....
Dí quoque templorum foribus celentur opertis,
Thure vacent aræ, stentque sine igne foci.
Nunc animæ tenues et corpora sancta sepulchris
Errant, nunc posito pascitur umbra cibo.

Fast. liv. 2. v. 557.

Cette cérémonie ayant été négligée pendant plusieurs années, on vit les tombeaux en feu, et on entendit les ames se plaindre pendant la nuit, ce qui fit célébrer ces fêtes avec plus d'exactitude et de dévotion, et alors les prodiges cessèrent.

Les terminales ou fête des bornes, *terminalia.*

Le dieu Terme n'étoit autre chose que des pierres carrées qui servoient de bornes aux héritages. C'est sans doute d'une de ces pierres que parle Virgile quand il dit :

Saxum antiquum, ingens, campo quod fortè jacebat
Limes agro positus, litem ut discerneret arvis.

Enéid. liv. 12. v. 896.

On lui avoit élevé à Rome, sur le mont Tarpéïen, appelé depuis Capitolin, un temple dé-

couvert, dont Numa fut le fondateur. Les fêtes qu'on célébroit en son honneur, s'appeloient *terminalia*. On le couronnoit de fleurs et on lui faisoit des libations de vin. On ne sacrifia d'abord à ce Dieu que des gâteaux de froment, avec les prémices des fruits de la campagne, sans immoler aucun animal; mais il paroît que dans la suite on lui immola des truies et des agneaux, comme le marque Ovide :

Spargitur et cæso communis terminus agno,
Nec queritur, lactens cum sibi porca datur.

Fast. liv. 2. v. 655.

Les matronales, *matronalia*. Fête des dames romaines, instituée par Romulus, parce qu'elles avoient autrefois terminé la guerre entre les Sabins et les Romains, en se jetant au milieu des deux armées, malgré les traits qui voloient de toutes parts. Les hommes qui vivoient dans le célibat n'assistoient point à cette fête, d'où vient qu'Horace s'exprime ainsi en parlant à Mécène :

Martiis cœlebs quid agam calendis
Quid velint flores, et acerra thuris
Plena, miraris, positusque carbo in
Cespite vivo.

Liv. 3. od. 8.

Les dames traitoient leurs esclaves comme les hommes traitoient les leurs dans les saturnales;

ce qui fit donner encore à cette fête le nom de *saturnalia fœminarum*.

Les anciles ou fête des boucliers sacrés. Elle se célébroit par des courses que les Saliens faisoient dans la ville, en portant les boucliers. Pendant la célébration de cette fête, on ne pouvoit ni se marier, ni faire aucune entreprise, parce que les armes, comme le dit Ovide, marquent la discorde, qui ne doit point se trouver dans les mariages :

Arma movent pugnam, pugna est aliena maritis.

Fast. liv. 3. v. 395.

Les libérales, *liberalia*, en l'honneur de Bacchus. Il ne faut pas confondre ces fêtes avec les bacchanales et les dionysiennes ou orgies. Les libérales se célébroient au mois de mars, les bacchanales tous les mois, et les dionysiennes ou orgies tous les trois ans. Du reste, toutes ces fêtes étoient à-peu-près les mêmes : elles se passoient dans la plus grande dissolution et la plus crapuleuse débauche. Les bacchantes, ou prêtresses de Bacchus, couvertes de peaux de tigres et de panthères, tenant en main un thyrse entouré de lierre, courant et hurlant dans les rues, chantoient sans cesse en son honneur : *evohe Bacche*, c'est-à-dire, *Bacchus bon vivant*. Ce Dieu avoit à Rome un temple magnifique, dans lequel on lui sacrifioit des

boucs, parce que ces animaux ravagent les vignes, comme Virgile le témoigne :

> *Non aliam ob culpam Baccho caper omnibus aris*
> *Cæditur.*
>
> Géorg. liv. 2. v. 380.

Il paroît que les Romains, à l'imitation des Grecs, avoient introduit dans les solemnités de Bacchus, de jeunes filles appelées *Canéphores*, porte-corbeilles, parce qu'elles portoient sur leurs têtes des corbeilles où étoient les différens objets nécessaires à la célébration des mystères. Ces corbeilles étoient couvertes de lierre et de pampre, pour dérober aux profanes la vue de ce qu'elles contenoient ; ce qui fait dire à Horace, en s'adressant à Bacchus :

> . . . . *Nec variis obsita frondibus*
> *Sub divum rapiam.*
>
> Liv. 1. od. 16.

Les quinquatres, *quinquatria*, fètes à Rome en l'honneur de Pallas, à l'imitation des Panathenées des Grecs. Elles furent appelées *quinquatria*, parce qu'elles duroient cinq jours. Stace se vante d'y avoir vaincu ses rivaux en poésie, et d'avoir reçu un présent de l'Empereur :

> *Lux mihi romanæ qualis sub collibus albæ,*
> *Cum modò Germanas acies, modò Daca sonantem*
> *Prælia, Palladio tua me manus induit auro.*

En effet, il y avoit à ces fêtes différens concours entre les poètes et autres savans ; elles se célébroient par des sacrifices et des offrandes sans effusion de sang, par des combats de gladiateurs, et par des processions dans la ville.

Les jeux du cirque, *ludi circenses vel consuales.* Ils avoient été institués par Romulus, en l'honneur du dieu *Consus;* le même que Neptune, à l'occasion de l'enlèvement des Sabines. Ils eurent d'abord lieu dans le Champ de Mars, sous le nom de *Consuales;* mais Tarquin ayant fait bâtir le cirque, ils y furent célébrés et prirent le nom de *circenses.* Voyez le mot *Cirque* pour les différens jeux.

Les jeux apollinaires. Auguste les institua en l'honneur d'Apollon, après la bataille d'Actium. Le culte de ce Dieu étoit très-célèbre, et les jeux dont nous parlons duroient huit jours. Les prêtres d'Apollon qui habitoient le mont Soracte, dans le voisinage de Rome, marchoient impunément sur des charbons allumés, pour preuves de leur sainteté et de la protection du Dieu, comme le prouve le passage suivant :

Summe deûm, sancti custos Soractis Apollo,
Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo
Pascitur, et medium freti pietate per ignem
Cultores multâ premimus vestigia prunâ.

Enéid. liv. 11. v. 785.

Les saturnales, *saturnalia.* Ces fêtes solem-

nelles, en l'honneur de Saturne, étoient célébrées en Italie long-temps avant les Romains. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le Roi qui les institua à Rome; les uns croyent que ce fut Tullus-Hostilius, les autres veulent que ce soit Tarquin-le-Superbe. Quoi qu'il en puisse être, les saturnales étoient établies pour rappeler aux hommes le souvenir de l'âge d'or, que Saturne avoit fait régner sur la terre. Pendant les cinq jours que duroient ces fêtes, toutes les affaires étoient suspendues, et on ne se livroit qu'au plaisir et à la joie. Les maîtres servoient leurs esclaves à table, et ces derniers jouissoient d'une entière liberté, ce qui fait dire à Horace en parlant au sien :

. . . . *Age, libertate decembri*
(*Quandò ità majores voluerunt*) *utere, narra.*

Sat. 7. liv. 2.

Dans les saturnales on immoloit les victimes, la tête couverte, contre l'usage des autres sacrifices.

Jeux séculaires, *ludi seculares.* C'étoit une des fêtes les plus solemnelles de Rome. On les appeloit séculaires, parce qu'ils se célébroient tous les cent ans, ou, selon d'autres, tous les cent dix ans, en l'honneur d'Apollon et de Diane, pour la conservation de l'Empire. Les jeux du cirque, tels que les courses, la lutte,

le pugilat et autres, en faisoient essentiellement partie. Ils duroient trois jours et trois nuits, comme nous l'apprenons d'Horace :

Ter die claro, totiesque gratâ
Nocte frequentes. Carm. secul.

Pendant ce temps, tous les temples étoient ouverts, et les Romains s'y rendoient en foule. Quoique ces jeux eussent pour objet Apollon et Diane, on ne laissoit pas d'immoler des chèvres et des moutons aux Parques, un porc et une truie noire à la Terre, des bœufs blancs à Jupiter, une vache à Junon. Quelque temps avant la célébration de ces fêtes, des hérauts parcouroient l'Empire en criant par-tout : « Que » chacun eût à venir voir des jeux qu'il n'avoit » jamais vus, et qu'il ne verroit jamais ». Le troisieme jour de la fête étoit exclusivement consacré à Apollon et à Diane. Vingt - sept garçons, et autant de jeunes filles, ayant leurs pères et leurs mères vivans, chantoient en chœur les louanges de ces deux divinités. On peut voir dans Horace le poème qu'il fit pour les jeux séculaires qui furent célébrés du temps d'Auguste.

FUNÉRAILLES.

L'antiquité a regardé la sépulture des morts comme une action si sainte et si honorable, qu'elle en a rapporté l'institution à un de ses Dieux, appelé Pluton, chez les Grecs, et chez les Latins *Dis* ou *Summanus*, comme l'assure Diodore de Sicile. Cette religieuse coutume s'étendoit chez les Romains jusqu'à certains criminels, dans la persuasion où on étoit que les ames de ceux qui n'avoient pas reçu la sépulture, erroient cent ans sur les bords du Styx :

Nec ripas datur horrendas et rauca fluenta
Transportare priùs, quàm sedibus ossa quierunt.
Centum errant annos, volitantque hæc littora circùm.

Enéid. liv. 6. v. 327.

Dès que quelqu'un avoit rendu le dernier soupir, ceux qui étoient présens lui fermoient les yeux et la bouche, et l'appeloient trois fois par intervalle et à haute voix ; c'est à quoi Virgile fait allusion en faisant ainsi parler Enée à Déiphobe :

. . . . . *Et magnâ manes ter voce vocavi.*

Enéid. liv. 6. v. 506.

Ensuite on lavoit le corps du défunt, sans oublier de mettre dans sa bouche une pièce de

monnaie pour payer son passage sur le Styx, précaution sans laquelle ils croyoient que Caron ne recevroit point le corps. Si le mort étoit revêtu de quelque charge publique, s'il avoit été élevé aux emplois, ou enfin si c'étoit une personne de qualité, un crieur public avertissoit le peuple d'assister aux funérailles qui avoient lieu huit jours après la mort. L'heure de la cérémonie funèbre étant arrivée, le mort revêtu d'habits convenables à sa condition, étoit porté avec pompe par les grandes rues de Rome, par les carrefours et dans la place publique, où l'on prononçoit son oraison funèbre. Le cortège étoit composé des parens et des amis du mort, des pleureuses, pantomimes et bouffons chantant des louanges appelées *neniæ*, et comme elles étoient souvent vaines et fausses, de là vient qu'on donna aux bagatelles le nom de *neniæ*. Il y avoit en outre des musiciens de toutes sortes, qui faisoient retentir l'air de sons lugubres et plaintifs. Souvent la litière ou le lit funèbre étoit porté par les grands magistrats; ainsi celui de Paul-Emile le fut par les ambassadeurs de Macédoine, qui se trouvoient alors à Rome; ceux de Sylla et d'Auguste par des sénateurs.

Le convoi étant arrivé au lieu de sa destination, appelé *ustrina*, les enfans ou les parens du défunt posoient le corps sur le bûcher, ce

qui s'appeloit *componere* ; Horace le fait dire au fâcheux, pour montrer qu'il a perdu tous ses parens :

. . . . Haud mihi quisquam ;
Omnes composui.

Liv. 1. Sat. 9.

Alors on ouvroit les yeux au mort, pour lui faire regarder le ciel comme son séjour ; ensuite le plus proche parent prenant une torche, et détournant la tête en signe de regret, mettoit le feu au bûcher :

Triste ministerium ; et subjectam more parentum
Aversi tenuêre facem. . . . .

Enéid. 6. v. 225.

On jetoit avec profusion des parfums de toute espèce, des viandes et de l'huile sur le bûcher ; quelquefois même on immoloit aux ames des défunts des prisonniers ou des esclaves. Quand la flamme diminuoit, et que le corps paroissoit consumé, les parens faisoient au défunt leurs adieux en ces termes : *salve æternum et vale æternum ; nos eo ordine quo natura dederit, te sequemur.* Enfin on recueilloit les cendres et les os qui restoient, on les enfermoit dans des urnes qui varioient de matière et de formes, et l'on faisoit sur les assistans une aspersion d'eau lustrale ; ce que dit expressément Virgile dans ce passage :

Postquam collapsi cineres, et flamma quievit, etc.

Enéid. liv. 6. v. 226.

Il seroit difficile de prononcer sur la manière dont les anciens recueilloient ainsi les cendres des morts; ce qui paroît le plus probable, c'est que les corps étoient enveloppés d'une certaine toile incombustible, mais dont on ne peut se faire une juste idée. Au reste, les principales circonstances des funérailles que nous venons de décrire n'étoient que pour les grands. Les cérémonies qui se pratiquoient pour les gens du peuple étoient beaucoup plus simples, et en général, leurs corps étoient inhumés et non brûlés. Au commencement même les Romains enterroient tous les morts, quoique cela ne se pratiquât pas toujours; car nous lisons dans Pline que Numa défendit d'arroser de vin les feux qu'on allumoit pour brûler les corps; Plutarque assure que le même Numa défendit plus expressément encore qu'on brûlât son corps après sa mort.

Déesse des funérailles.

La déesse Libitine, *Libitina*, présidoit aux funérailles. Il y avoit dans son temple des officiers nommés *Libitinarii*, chargés du soin de tout ce qui servoit à ces tristes cérémonies. Les pauvres, par nécessité, et les avares par intérêt, n'exigeoient à leur mort qu'une bien petite partie des objets qui composaient les pompes funèbres, pour avoir moins de dépense à

faire. Aussi Phèdre, en parlant à un de ces derniers, lui en fait-il le reproche :

Qui circumcidis omnem impensam funeris,
Libitina ne quid de tuo faciat lucri.

Liv. 4. fab. 17.

HOSTIE.

On distinguoit dans les sacrifices *hostie* et *victime*. Voici l'étymologie qu'Ovide a donnée de ces deux mots :

Victima, quæ cecidit dextrâ victrice, vocatur,
Hostibus a domitis hostia nomen habet.

Fast. liv. 1. v. 335.

Cependant on voit que l'hostie étoit immolée avant que d'aller à l'ennemi; la victime ne l'étoit qu'après la victoire. Il y a encore cette différence, que l'hostie pouvoit être immolée par toutes sortes de personnes; ce qui a fait dire à Virgile :

Multa tibi ante aras nostrâ cadet hostia dextrâ.

Enéid. liv. 1. v. 333.

La victime au contraire n'étoit immolée que par celui qui avoit vaincu l'ennemi; aussi Messape en portant le coup mortel à Auleste, ajoute-t-il :

. . . . . *Hæc melior magnis data victima divis.*

Enéid. liv. 12. v. 296.

Enfin la victime, se disant des bêtes à cornes,

étoit réservée pour les grands sacrifices, pour ceux des riches ; l'hostie, se disant des brebis et des agneaux, servoit pour les moindres, pour les pauvres ; ce qui fait dire encore à Virgile :

. . . . Et maxima taurus
Victima. . . . .
Romanos ad templa deûm duxêre triumphos.
Géorg. liv. 2. v. 146.

Personne n'a mieux fait sentir cette différence qu'Horace, dans le passage suivant, où il adresse la parole à Mécène :

. . . . Reddere victimas
Ædemque votivam memento :
Nos humilem feriemus agnam.
Liv. 2. od. 14.

Quoique les sacrifices dont il s'agit ici soient différens; que Mécène doive sacrifier à Jupiter, *victimam ;* le poète à Faune, *hostiam ,* il faut se garder de croire qu'Horace se serve du mot *agnam* seulement, parce qu'il doit sacrifier au dieu Faune, qui préfère la chèvre ou la brebis (*sive malit hædum*, comme il le dit ailleurs), mais il le met encore pour marquer la disproportion de sa fortune et de son sacrifice, exprimée par l'adjectif *humilem.*

Malgré tout ce que nous venons de rapporter, il faut avouer cependant que les mots *hostia* et *victima*, sont quelquefois confondus dans les auteurs.

JOUR (DIVISION DU).

Les Romains divisoient le jour en quatre parties, savoir : *prime*, *tierce*, *sexte* et *none*. Prime commençoit à 6 heures, tierce à 9, sexte à 12, et none à 3.

Le matin, *manè*, duroit jusqu'à midi, et après-midi venoit ce qu'ils appeloient *meridiei inclinatio*.

De la nuit.

La nuit étoit diviseé en quatre veilles, *vigiliæ* ou *excubiæ*. La 1re commençoit à 6 heures du soir, la 2e à 9, la 3e à 12, la 4e à 3, et finissoit à 6 heures du matin. Ils avoient encore d'autres termes pour nommer les différentes parties de la nuit, mais indéterminément : le coucher du soleil, *solis occasus ;* depuis le coucher du soleil jusqu'à la nuit fermée, *vesper ;* la nuit commencée, *crepusculum ;* après quoi on allumoit les lampes, et ce temps se nommoit *prima fax ;* le temps où l'on se couchoit, *concubium* ou *concubia nox ;* le temps du sommeil, *nox intempesta* ou *silentium ;* le milieu de la nuit, *media nox ;* ensuite *gallicinium*, le chant du coq ; *conticinium*, quand il ne chantoit plus ; après quoi venoit le point du jour, *diluculum ;* enfin l'aurore, *aurora* et *solis ortus*.

JUGEMENS.

Il y en avoit de deux sortes :

Jugemens publics, qui se rendoient dans le barreau ou dans le Champ de Mars, ou même dans le Capitole.

Jugemens particuliers, qui se rendoient dans le barreau ou dans les basiliques, ou enfin sur le lieu même où le peuple étoit assemblé *de plano*.

On distinguoit dans les jugemens publics :

La concussion ou enlèvement d'argent, fait à des provinces alliées, par le magistrat chargé de les gouverner ;

Le péculat, ou soustraction des deniers publics ou sacrés ;

La brigue, acte par lequel quelqu'un se concilioit d'une manière illicite les suffrages du peuple, pour parvenir aux honneurs ;

Le crime de majesté, acte par lequel on avoit compromis la gloire ou la sûreté du peuple romain ;

L'assassinat, le parricide, le poison et les autres crimes de cette espèce appartenoient aux jugemens publics.

Les jugemens particuliers regardoient les contestations qui peuvent s'élever entre les citoyens. Voici les principales expressions dont on se servoit dans ces derniers jugemens :

Opponere auriculam; s'offrir pour témoin :

> . . . . *Ego vero*
> *Oppono auriculam.* . . . . .
>
> Hor. liv. 1. sat. 9.

parce qu'en effet celui qui prenoit à témoin quelqu'un, lui touchoit le bout de l'oreille; c'étoit donc s'offrir pour témoin que de la présenter.

Reum vadari. On nommoit ainsi l'acte par lequel le demandeur exigeoit que le défendeur s'engageât sous caution, à paroître en justice à un jour marqué.

Vadimonium promittere; c'étoit cette promesse que donnoit le défendeur.

Vadimonium deserere, manquer de comparoître. On disoit qu'il avoit fait défaut.

Hastæ judicium. On appeloit jugemens de la hache ceux qui étoient rendus par les Centumvirs, parce que dans les basiliques, édifices superbes où ces magistrats s'assembloient, il y avoit une hache déposée pour marque de leur juridiction. Ainsi au lieu de se servir de l'expression ordinaire *judicium cogere,* pour signifier recueillir les voix, on disoit dans ces jugemens *hastam cogere.*

Comperendinatio ou *condictio,* assignation que le plaideur donnoit à sa partie adverse pour le surlendemain.

Calumniari, plaider, chicaner. Phèdre l'emploie dans ce prologue :

> *Calumniari autem si quis voluerit.*
>
> Prol. liv. 1.

In litem jurare, affirmation qu'une chose valoit tel prix.

Pour les autres expressions, *voyez* A. C. K. art. LETTRES.

Si le juge étoit convaincu d'avoir reçu de l'argent des plaideurs, il étoit condamné à mort, suivant la loi des douze Tables.

LARES ET PÉNATES.

IL y a de la différence entre ces deux mots. Les *Lares* ne sont que les dieux attachés à une famille en particulier, tandis que les *Pénates* sont les patrons d'une ville, d'une république ou d'un empire ; c'est pourquoi Virgile les appelle *Patrii :*

> *Tu, genitor, cape sacrâ manu, patriosque Penates.*
>
> Enéid. liv. 2. v. 717.

En second lieu on attribue aux Pénates une origine céleste, au lieu que les Lares sont issus des humains ; leur mère s'appeloit *Lara*, *Larunda* ou *Mania*. Cependant ces Dieux avoient un grand rapport de ressemblance pour tout le reste, et on les confond souvent, puisqu'on

disoit indistinctement les Lares, les Pénates d'un homme pour sa maison même. Ces Dieux du foyer étoient adorés dans les maisons sous la figure de petits marmouzets d'or, d'argent, de bronze ou de terre cuite, quelquefois de cire, couverte d'une peau de chien. Leur petite chapelle s'appeloit *Lararium*. On lit dans la vie d'Alexandre-Sévère que cet empereur avoit mis au nombre de ses Lares, J. C., Abraham et Orphée. Les sacrifices qu'on faisoit aux Dieux Lares étoient publics ou particuliers, et cela vient encore de leur différence; les premiers étant pour les Pénates et les seconds pour les Lares. Les fêtes qu'on célébroit à Rome en leur honneur s'appeloient *compitalia*, compitales ou fêtes des carrefours, car il paroît qu'ils présidoient aussi aux chemins. Si l'on en croit un auteur (Macrobe), on sacrifioit autrefois de petits enfans à ces Dieux, pour la conservation de la famille; mais Brutus, qui chassa les Rois, abolit cette coutume barbare qui ne paroît plus avoir été renouvelée depuis, car nous lisons dans Horace qu'on immoloit aux Dieux Lares une truie, qu'on leur offroit des fruits, et que l'encens brûloit sur leurs autels.

Si thure placaris, et hornâ
Fruge Lares, avidâque porcâ.

Liv. 3. od. 18.

LÉGIONS.

La légion étoit un corps de troupes qui varia selon les temps. Elle ne fut jamais composée de plus de six mille hommes. Chaque légion avoit un chef qui s'appeloit *legatus*, lieutenant. L'établissement des légions est dû à Romulus, qui, dans les premiers temps, tira de chaque tribu mille fantassins et cent cavaliers pour former la première légion; de-là on donna au soldat le nom de *Miles*, de *mile*, à cause des mille fantassins qui étoient tirés de chaque tribu; ainsi l'on disoit *mile* pour *mille*; car on remarque avec raison que les anciens Romains ne doubloient point les consonnes.

On distinguoit encore dans les armées romaines :

Cohors, la cohorte, qui répondoit à notre régiment d'infanterie. Elle étoit toujours la dixième partie de la légion; ce qui fait dire à Virgile :

Ut sæpè ingenti bello cum longa cohortes
Explicuit legio.

Géorg. liv. 2. v. 279.

Manipulus, qui signifie proprement une gerbe. On donna ce nom aux compagnies, parce que, sous Romulus, au rapport d'Ovide, elles

portoient pour drapeau une botte de foin au haut d'une pique :

Pertica suspensos portabat longa maniplos.

Chaque cohorte étoit divisée en trois manipules.

Turma, troupe de cavalerie, de trente hommes seulement.

Caterva, troupes en général. Ce mot exprimoit proprement les divisions des armées gauloises.

Fugiunt equitum turmæ, peditumque catervæ.
Hor.

Phalanx, phalange, bataillon des Macédoniens. Ce mot se trouve dans César, qui donne aussi la phalange aux Gaulois et aux Germains : *Germani ex suâ consuetudine phalange factâ, perfringere hostium phalangem cœperunt.* (Cæs.)

La réunion de ces différens corps composoit une armée,

Agmen, si elle étoit en marche ou en mouvement;

Exercitus, si l'on vouloit signifier seulement une troupe exercée;

Acies, si cette armée étoit en bataille. Ce mot *acies* se prend aussi pour le front de l'armée, qui est comme le tranchant d'une arme.

Il y avoit encore les ailes de l'armée, appelées *ala* pour la cavalerie, et *cornu* pour l'infanterie.

LETTRES.

On entend par le mot lettre, *littera*, un signe ou caractère dont un peuple est convenu de se servir pour émettre ses pensées et les faire connoître par l'assemblage de ces mêmes signes. Tacite, au 10e livre des Annales, dit que les lettres romaines ressembloient aux plus anciens caractères grecs. L'opinion la plus commune est que les Phéniciens ont trouvé les premiers l'art ingénieux de l'écriture, comme le marque Lucain dans ces vers si connus :

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

Les signes ou caractères de la langue latine ont varié comme la langue elle-même. Quintilien assure que du temps de Numa il y avoit peu de lettres, et que la valeur et la figure en étoient différentes.

De quelques lettres considérées séparément.

A. Cicéron appelle cette lettre *littera salutaris*, parce qu'elle désignoit le mot entier *absolvo*, et que les juges, pour absoudre un accusé, jetoient dans l'urne une petite tablette sur laquelle étoit tracée cette lettre ; ce qui signifioit *j'absous l'accusé.*

Lorsqu'il s'agissoit d'adopter une loi, le peuple assemblé se servoit, pour donner son suffrage, d'une tablette marquée de la lettre A, qui signifioit alors *antiquo*, je m'oppose, ou d'une seconde, marquée U R, c'est-à dire, *uti rogas*, voulant montrer par-là qu'il demandoit que la loi fût adoptée; enfin d'une troisième, marquée des lettres N L, *non liquet*, il n'est pas clair, indiquant ainsi qu'il n'étoit pas assez instruit de la loi pour opiner.

B. Cette lettre a souvent été confondue avec la lettre P. Aussi dans les anciennes inscriptions voit-on *apsens* pour *absens*; *puplicus* pour *publicus*. De-là nous sont restés *suppono* pour *subpono*; *oppono* pour *obpono*, à moins qu'on ne veuille reconnoître ici une figure que les grammairiens appellent *attraction*, par laquelle la dernière consonne attire et fait changer la première, comme dans *irruere*, au lieu de *inruere*; *alloqui* au lieu de *adloqui*.

On a également confondu le B avec la lettre V, surtout lorsqu'elles ont changé de langue, comme Βία, *vis*; Βοὴ, *vox*; Βορὸς, *vorax*. On peut encore voir leur analogie dans les vieux marbres qui offrent les mots *cibica* pour *civica*; *sibe* pour *sive*; et dans les Pandectes de Florence, *av eo* pour *ab eo*.

Le B avoit encore beaucoup de rapport avec

l'F. Si nous en croyons Cicéron, on disoit *bruges* pour *fruges* ; et l'on disoit au contraire *sifilare* pour *sibilare*, d'où vient notre mot *siffler*.

C. Quintilien prétend que le G n'est qu'une diminution du C ; aussi ces deux lettres ont-elles une grande affinité, puisque de Κυϐερνήτης on a fait *gubernator* ; de Κλέω, *gloria*, et du latin *nec otium*, on a fait *negotium*. On croit que le G n'a été inventé qu'après la première guerre de Carthage, parce qu'on trouve toujours le C pour le G, dans la colonne appelée *rostrata*, qui fut élevée en l'honneur du consul Duilius, et qui se voit encore à Rome. On y lit : *Macistratos leciones cartacinienses pucnando*. (Grammaire de Port-Royal.)

On nommoit encore le C la lettre triste et fatale, parce que les juges, pour condamner un criminel, jetoient dans l'urne une tablette marquée d'un C, qui signifioit *condemno* ; si l'affaire n'étoit pas assez instruite, ils jetoient la tablette N L dont nous avons parlé.

D. Cette lettre, comme le remarque Quintilien, n'est qu'une diminution du T. On les trouve donc souvent l'une pour l'autre, comme *at* pour *ad*, *set* pour *sed*, etc.

E. Les Latins prononçoient l'E de plusieurs

manières ; ils lui donnoient en outre un son qui tenoit le milieu entre l'E et l'I ; et c'est à cette affinité qu'il faut attribuer les licences que les anciens se permettoient, en disant également *heri* et *herè ; mani* et *manè ; vesperi* et *vesperè*. C'est à cette même analogie qu'il faut remonter pour rendre raison du changement de ces deux voyelles dans tant de noms, soit au nominatif, soit à l'accusatif, comme *impubes* et *impubis ; feles* et *felis ; pelvem* et *pelvim ; dii* et *dei*.

Quelquefois l'E se met encore pour A ; et si l'on en croit Quintilien, Caton écrivoit sans différence *dicam* ou *dicem ;* d'où il est arrivé que l'A du présent de certains verbes s'est changé en E au parfait, comme *ago=egi ; jacio=jeci ;* changement qu'on retrouve encore dans les composés des verbes *damno=condemno ; spargo =aspergo*.

Souvent aussi l'on confondoit l'E avec l'O ; ce qui est prouvé par les anciens auteurs où l'on voit *advorsùm* pour *adversùm ;* de-là vient qu'il y a tant d'adverbes terminés en E et en O : *verè = verò ; tutè = tutò ; rarè = rarò*, et autres.

Æ. On l'écrivoit et on le prononçoit autrefois séparément *a e ;* souvent ces deux lettres étoient remplacées par *a i ;* d'où l'on trouve dans les poètes sur-tout, *musaï* pour *musæ ;*

Juliaï pour *Juliæ*. C'est ainsi que Virgile a dit: *auraï* pour *auræ*.

. . . . Purumque reliquit
Æthereum sensum, atque auraï simplicis ignem.

Enéid. liv. 6. v. 746.

H. Cette lettre supplée en latin à tout ce que les Grecs ont marqué par leur esprit rude et par leurs consonnes aspirées. La lettre H a deux usages; le premier devant les voyelles, comme dans *harmonia*, *hortus*; le second devant les consonnes, comme dans *thronus* et *pulchrum*. Mais sa prononciation devant les voyelles a beaucoup changé, car nous ne la faisons presque pas sentir dans *homo*, *honor*, et tout porte à croire que dans ce cas les Romains la prononçoient comme nous le faisons nous-mêmes dans les mots français *hardiesse*, *hauteur*. C'est par suite du changement dont nous venons de parler qu'on trouve dans les auteurs, *Hannibal*, *Hamilcar*; dans d'autres *Annibal*, *Amilcar*, et ainsi de plusieurs mots.

I Cette lettre ainsi figurée I, valoit deux *i i*, par sa seule longueur; aussi trouve-t-on souvent ces mots *DIs Manibus* pour *Diis Manibus*. De-là ces contractions usitées chez les auteurs, *Dî* pour *Dii*; *negotî* pour *negotii*, dont les grammariens ont fait la figure appelée apo-

cope. Les anciens marquoient encore la quantité de la lettre *i* par la diphtongue *ei*, et l'usage avoit autorisé d'écrire *omneis* pour *omnes*, et plusieurs mots semblables, comme on le voit souvent dans Salluste et autres auteurs.

Cette diphtongue *ei* nous donnant ici l'occasion de parler des génitifs *Ulyssei*, *Achillei*, que l'on trouve souvent dans les poètes, nous ferons remarquer que les terminaisons varioient chez les Grecs. Les Doriens, par exemple, terminoient en *es* les noms que les autres terminoient en *eus ;* ainsi pour *Achilleus*, *Ulysseus*, ils disoient *Achilles*, *Ulysses*. Les poètes, à leur tour, se sont permis de terminer en *eus* les noms qui l'étoient en *es ;* c'est pourquoi ils ont fait les génitifs *Achillei* pour *Achillis ; Ulyssei* pour *Ulyssis*.

. . . . *Quis, talia fando,*
Myrmidonum Dolopumve aut duri miles Ulyssei.

Enéid. liv. 2. v. 6.

K. On croit que cette lettre étoit inconnue aux anciens Romains, cependant elle fit dans la suite partie de l'alphabet. C'est de cette même lettre qu'on marquoit avec un fer chaud le front de ceux qui, dans les jugemens, étoient convaincus de calomnie, ce mot s'écrivant alors ainsi *kalumnia*. De-là ce proverbe latin *integræ frontis hominem*, un homme dont le front est entier, pour dire un homme de probité.

O. Indépendamment de l'affinité que nous lui avons reconnue avec l'E, cette lettre avoit encore un grand rapport avec l'*u*. Aussi les anciens écrivoient *poblicum* pour *publicum*; *Poblicola* et *Poplicola* pour *Publicola*.

U. Cette lettre termine souvent dans les poètes le datif singulier des noms de la quatrième déclinaison, comme dans ce vers de Virgile :

Flectit equos, curruque volans dat lora secundo.

Enéid. liv. 1. v. 156.

On voit qu'ici *curru* est mis pour *currui*, et ce n'est pas le seul exemple. La raison de cette licence est que les anciens formoient le génitif des noms de la quatrième déclinaison en *uis* et le datif en *ui*; mais comme dans la suite on forma le génitif en *us*, quelques auteurs, et les poètes sur-tout, ont formé le datif en *u* au lieu de le faire en *ui*.

LIBATIONS.

On appeloit libation une cérémonie qui consistoit à verser du vin, du sang, du lait ou autre liqueur entre les cornes de la victime, avant que de l'immoler :

. . . . . . *Frontique invergit vina Sacerdos.*

Enéid. liv. 6. v. 244.

Quand on sacrifioit aux Dieux du ciel, les libations se faisoient en tenant le dedans de la main en haut, ce que les Romains appeloient *fundere manu supinâ*. Pour les Dieux des enfers au contraire ils renversoient la main droite du côté de la gauche, ce qu'ils appeloient *invergere*. C'est ainsi que Virgile, dans le vers que nous venons de citer, se sert du mot *invergit*, parce qu'il est question des Dieux des enfers, tandis que dans cet autre passage, où Iarbas s'adresse à Jupiter, le même poète se sert par allusion de ces mots, *manibus supinis* :

Multa Jovem manibus supplex orasse supinis.

Enéid. liv. 4. v. 205.

Et ailleurs, en parlant de sacrifier aux Dieux Pénates, Enée s'exprime ainsi :

. . . . *Tendoque supinas*
Ad cœlum cum voce manus, et munera libo
Intemerata focis.

Enéid. liv. 5. v. 176.

Après avoir versé le vin, le prêtre arrachoit quelques poils du front de la victime et les jetoit dans le feu sacré : c'est ce qu'on appeloit les premières libations, comme le dit positivement Virgile dans ces vers :

Et summas carpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris libamina prima.

Enéid. liv. 6. v. 245.

Cependant la libation de vin est celle qui a gardé le nom de libation proprement dite; elle se faisoit en l'honneur des Dieux, sans être suivie d'un sacrifice. C'est ainsi que Cyrène invite pendant le repas son fils Aristée à faire une libation à l'Océan :

Et mater : Cape Mæonii carchesia bacchi
Oceano libemus. . . . .
. . . .
Ter liquido ardentem perfudit nectare vestam.

Géorg. liv. 4. v. 380.

Les Romains, au second service, faisoient ordinairement une libation en l'honneur des Dieux qu'ils croyoient présider à la table. Ils répandoient un peu de vin de leur coupe sur la table ou à terre, en joignant à cette cérémonie une prière pour leur prospérité. Après la bataille d'Actium, il fut arrêté que dans les repas on feroit des libations à Auguste; ce qui fait dire à Horace, en parlant de ce prince :

. . . . *Et alteris*
Te mensis adhibet Deum :
Te multâ prece, te prosequitur mero
Defuso pateris; et Laribus tuum
Miscet numen.

Liv. 4. od. 4.

LIVRES.

En latin.

Liber, proprement l'écorce intérieure des arbres :

. . . . *Cum moriens altâ liber aret in ulmo.*

Ecl. 10. v. 67.

Volumen, plis et replis d'un serpent; il se dit de tout ce qui se roule :

. . . . *Serpens sinuosa volumina versat.*

Enéid. liv. 11. v. 753.

Ces mots ont été pris pour signifier un livre, un volume, parce que les anciens n'ayant point l'usage du papier, écrivoient sur des membranes ou écorces d'arbres qu'ils rouloient à mesure qu'elles étoient remplies, comme le prouve le passage suivant :

Sic rarò scribis, ut toto non quater anno
Membranam poscas.

Hor. liv. 2. sat. 3.

De-là est encore venue cette expression, *evolvere librum*, lire, parce que cette membrane étant roulée, il falloit la dérouler pour lire ce qu'elle contenoit. Enfin ces membranes ou écorces étant remplies, ils les fixoient aux deux extrémités par des bossettes de corne ou d'ivoire faites en forme de nombril, et appelées *umbi-*

licus ; d'où vient qu'Horace se sert de cette expression, *ad umbilicum opus ducere*, pour dire achever un ouvrage. Les anciens écrivoient aussi sur des tablettes avec un stilet pointu par un bout, pour tracer les lettres, et plat par l'autre bout, afin de pouvoir effacer ; c'est pourquoi le même Horace conseillant de retoucher un ouvrage, de le corriger, dit dans ses Satyres : *sæpè stylum vertas*, tournez souvent le stilet. (*Liv.* 1. *sat.* 10.)

Livres sybillins.

Ces livres, où étoient renfermées les prédictions des Sybilles, étoient gardés soigneusement dans le Capitole par des officiers nommés *Quindecemvirs*. Les Sybilles étoient des vierges prophétesses, dont Varron fait monter le nombre à dix. La plus célèbre étoit celle de Cumée ou Cumes, dont parle Virgile. Ce fut, dit-on, Tarquin-l'Ancien, ou, selon d'autres, Tarquin-le-Superbe, qui le premier découvrit et se procura ces précieux ouvrages. Les Romains, qui croyoient les destinées de leur empire contenues dans ces livres, les consultoient toujours dans les occasions difficiles, et étoient fort exacts à observer ce qu'ils y trouvoient prescrit. Il n'étoit permis qu'aux prêtres de les lire, et ils faisoient serment de n'en jamais rien divulguer. Mais

quelque soin que l'on prît de ces livres fameux, ils furent brûlés avec le Capitole, l'an 670 de Rome; c'est pourquoi on envoya des députés dans les différentes villes d'Asie et d'Italie, pour recueillir ce que les divers peuples pouvoient avoir conservé des écrits des Sybilles. Ces derniers furent soigneusement gardés jusqu'au règne de Théodose-le-Grand qui les fit brûler. Quelques-uns prétendent que les livres sybillins n'ont jamais existé.

LOIS.

Parmi le grand nombre de lois qu'eurent les Romains, nous nous contenterons de remarquer les suivantes :

La loi des douze tables, dont nous avons eu occasion de parler, et qui est sans contredit le plus célèbre code que l'esprit humain ait pu concevoir et mettre au jour, dans ces temps éloignés.

La loi agraire, touchant la distribution des terres prises sur les ennemis. Elle occasionna dans la République de grands troubles, des révoltes continuelles et des meurtres.

La loi somptuaire, qui régloit la dépense des festins et des funérailles.

Les lois *Sempronia* et *Valeria*, touchant ceux

qui avoient le droit de suffrage dans les assemblées à Rome.

La loi *Villia*, qui déterminoit l'âge qu'il falloit avoir pour monter aux charges de la République.

La loi *Cornelia*, touchant les qualités de ceux qui montoient à ces mêmes charges.

MAISONS.

Jusqu'au temps de Pyrrhus, c'est-à-dire jusques vers l'an 471, les maisons des Romains étoient bâties avec bien de la simplicité; on n'employoit pour cela que de la terre vide ou durcie au feu, ce qui fait dire à Horace, en parlant des premiers Romains :

Nec fortuitum spernere cespitem
Leges sinebant.

Liv. 2. od. 12.

Mais dans la suite on les éleva à une si grande hauteur, qu'Auguste, pour prévenir les accidens, ordonna qu'on ne pourroit les monter qu'à soixante-dix pieds, et Néron à soixante seulement. Pour se faire une idée du luxe qui régnoit dans ces temps, il suffit de lire la 12e ode du 2e livre, où Horace se plaint que bientôt la terre manquera aux laboureurs par l'étendue de terrain qu'on emploie à construire des maisons et

des palais; et la 1[re] ode du 3[e] livre, où il dit que les poissons se sentent resserrés dans la mer, par les jetées qu'on y fait.

On distinguoit dans les maisons des anciens :

Atrium (de *ater*), lieu à l'entrée de la maison, où l'on faisoit ordinairement la cuisine. Ce mot se prend plus souvent pour le dedans des maisons; témoin ces vers de Virgile :

Apparet domus intus et atria longa patescunt.

Enéid. liv. 2. v. 483

et ailleurs :

Porticibus longis fugit, et vacua atria lustrat.

Enéid. liv 2. v. 528.

Porticus (de *porta*), portique, galerie ou promenade couverte :

Illos porticibus rex accipiebat in amplis.

Enéid. liv. 3. v. 353.

In porticibus deambulantes disputabant philosophi, dit Cicéron.

Vestibulum (de *Vesta*), parce qu'on y plaçoit un autel en son honneur.

Limen, le seuil de la porte. Il se prend chez les poëtes pour toute la maison :

Vestibulum ante ipsum primoque in limine Pyrrhus
Exultat.

Enéid. liv. 2. v. 469.

Penetrale, lieu le plus retiré de la maison ; il se dit aussi d'un temple :

Apparent Priami et veterum penetralia regum.

Enéid. liv. 2. v. 484.

Porta (de *portare*), parce qu'en traçant l'enceinte d'une ville, on portoit la charrue en la soulevant à l'endroit où l'on vouloit qu'il y eût une porte; proprement porte de ville. Cependant, chez les poètes, il se prend pour la porte suspendue et portée sur ses gonds. Ovide a dit *œratœ portœ*.

Janua (de *Janus*), porte de maison :

. . . . *Labat ariete crebro*
Janua : et emoti procumbunt cardine postes.

Enéid. liv. 2. v. 492.

Fores, proprement portes suspendues :

. . . . *Foribus cardo stridebat ahenis.*

Enéid. liv. 1. v. 453.

Valvœ (de *volvere*), porte à deux battans :

Valvœ bifores.

Ovid.

Ostium (d'*os*), porte d'un appartement :

. . . . *Doceas iter et sacra ostia pandas.*

Enéid. liv. 6. v. 109.

Postes, poteaux. Voy. *Janua* pour le vers.

MARIAGES.

Ils étoient précédés de ce que nous appelons fiançailles, en latin *sponsalia*. Les conditions étoient écrites, et elles étoient scellées du cachet des parens. Le mari envoyoit aussi un anneau de fer à son épouse future, comme un gage de leur union. Le jour fixé pour la cérémonie, on prenoit les auspices et l'on offroit des sacrifices sur-tout à Junon, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, présidoit au mariage sous le nom de *Juga*. Dans ces sacrifices, on ôtoit le fiel des animaux pour marquer qu'il n'y avoit rien d'amer dans ce mariage. On séparoit les cheveux de la nouvelle mariée avec la pointe d'une pique appelée *hasta celibaris;* on lui couvroit la tète d'un voile, *flammeum;* enfin on l'arrachoit des bras de sa mère ou de sa plus proche parente, pour qu'elle ne parût pas courir d'elle-même à la perte de sa virginité. Elle étoit conduite vers la nuit dans la maison de son mari, à la lueur des flambeaux de l'hymen qu'on allumoit à cet effet, ce qui fait dire à Virgile :

Mopse, novas incide faces : tibi ducitur uxor.

Ecl. 8. v. 28.

Ces flambeaux étoient de bois d'épine ou de pin. Lorsque la mariée étoit arrivée à la maison de son mari, on lui demandoit qui elle étoit, et elle

répondoit ainsi : « Où vous serez *Cajus*, je serai » *Caja*; c'est-à-dire où vous serez maître et père, » je serai maîtresse et mère ». Cette Caja est, comme on le croit, la même que Tanaquil, épouse de Tarquin-l'Ancien, que ses vertus rendirent recommandable. La porte du mari étoit frottée d'huile et de graisse de loup, pour écarter les maléfices. La mariée ne marchoit pas sur le seuil de la porte, mais on l'enlevoit par-dessus, voulant signifier par-là qu'elle entroit malgré elle dans la maison d'un homme. Ensuite on lui donnoit les clefs, pour marquer qu'elle devoit avoir soin du ménage.

Après ces différentes cérémonies, le mari donnoit le repas des noces, où il y avoit ordinairement des joueurs de flûte et autres instrumens; ensuite il jetoit des noix aux petits enfans, pour dire qu'il renonçoit aux bagatelles, comme le témoigne encore Virgile :

Sparge, marite, nuces. . . . .

Ecl. 8. v. 29.

Les jeunes garçons chantoient en l'honneur des deux mariés, des vers obscènes et lascifs appelés *fescennins*, du nom de la ville *Fescennia*, dans la Campanie, où ils furent inventés, comme Horace le dit lui-même dans ce passage :

Fescennina per hunc invecta licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

Liv. 2. ép. 1.

Enfin, la nouvelle mariée étoit mise au lit par une femme appelée *Pronuba*. Le lendemain des noces on recommençoit le festin chez le marié, et les parens envoyoient à la femme différens présens.

MESURES ET VASES.

Les Romains distinguoient des mesures de deux sortes, savoir :

Les mesures d'intervalle qui se divisoient en pieds, coudées, palmes et pouces. Cinq pieds de longueur formoient un pas ; et mille pas de cette nature faisoient ce que nous appelons un mille, c'est-à-dire, pour une heure environ de chemin. La coudée étoit de six palmes; la palme se divisoit en quatre doigts ou pouces; le pouce est la douzième partie d'un pied.

Pour les mesures des choses sèches et liquides, celles qu'on trouve le plus fréquemment citées dans les auteurs sont les suivantes :

Modius, pour les choses sèches seulement, boisseau qui contenoit la troisième partie d'une amphore, c'est-à-dire, un peu plus de vingt-six livres pesant d'eau ou de vin. *Jacebant tot Romanorum millia ut missi fuerint Carthaginem tres modii annulorum.* (Tit.-Liv.)

Pour les choses liquides :

Amphora, l'amphore, vase à deux anses, qui

alloit en rétrécissant par le haut. Elle contenoit quatre-vingts livres pesant; aussi Horace, désirant que le vin coule à grands flots, dit-il dans ses odes :

Neu promptæ modus amphoræ.

Liv. 1. od. 31.

Cadus, vase qui contenoit deux amphores et demie; le haut se terminoit en pomme de pin. C'étoit proprement le tonneau à mettre le vin; témoin ce vers d'Horace :

. . . . *Diffugiunt cadis*
Cum fæce siccatis amici.

Liv. 1. ode 30.

et ailleurs :

Quo Chium pretio cadum
Mercemur.

Liv. 3. od. 15.

Virgile a dit aussi :

Ossaque lecta cado texit Chorinæus aheno.

Enéid. liv. 6. v. 228.

Mais ici il faut remarquer que *cadus* est pris dans une autre acception; d'abord le poète lui donne l'épithète d'*aheno*, la matière est différente. Ce n'étoit pas un vase à mettre du vin, mais une urne pour renfermer des cendres; il devoit donc être beaucoup plus petit que le premier, et Virgile ne l'appelle sans doute *cadus*, que par sa

ressemblance avec l'autre, étant de même terminé en pomme de pin.

Urceus, petit pot à l'eau qui n'avoit qu'une anse :

> . . . . *Amphora cœpit*
> *Institui; currente rotâ, cur urceus exit.*
>
> Art poét. v. 21.

Diota, grand vase ou espèce de bouteille à deux anses; on lui donne l'épithète *sabina*, parce que ces vases venoient du pays des Sabins :

> . . . . *Atque benigniùs*
> *Deprome quadrimum Sabinâ*
> *O Thaliarche, merum diotâ.*
>
> Hor. liv. 1. od. 9.

Poculum, coupe ou tasse pour boire :

> *Pars epulis onerant mensas, et plena reponunt*
> *Pocula.*
>
> Géorg. liv. 4. v. 378.

Ciboria, gousse de la fève d'Egypte qui servoit de coupe aux Egyptiens. On a appelé *ciboria* les coupes qui avoient la même forme:

> *Oblivioso levia Massico*
> *Ciboria exple.*
>
> Hor. liv. 2. od. 5.

Culullus, coupe de grande mesure :

> . . . . *Dives et aureis*

Mercator exsiccet culullis
Vina Syrâ reparata merce.

Hor. liv. 1. od. 27.

Nota. Pour le mot *reparata*, voy. MONNOIES.

Scyphus, grand vase de bois, *fraxineus scyphus*. (Cat.) On s'en servoit aussi dans les sacrifices :

Et sacer implevit dextram scyphus.

Enéid. liv. 8. v. 278.

Calix, coupe ronde de terre ou de métal. *Auratus calix*. (Propert.) *Calix vitreus*. (Mart.)

Cyathus, petit gobelet dont on se servoit pour mesurer le vin ou la liqueur qu'on versoit dans les tasses, *pocula*; ce qui fait dire à Horace :

. . . . *Tribus aut novem*
Miscentor cyathis pocula commodis;
Qui musas amat impares,
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates.

Liv. 3. od. 14.

Cantharus, coupe un peu plus grande que la précédente. Elle avoit une anse et étoit faite en forme d'escargot. C'étoit la coupe ordinaire de Bacchus et de Silène son nourricier, comme on le voit dans ce vers :

Et gravis attritâ pendebat cantharus ansâ.

Ecl. 6. v. 17.

Cuppa, vase dont on se servoit pour boire dans les cabarets :

Post hoc ludus erat cuppâ potare magistrâ.

Hor. liv. 2. sat. 2.

Pour le mot *cuppa*, voy. encore le mot REPAS, pag. 157.

Patera, coupe dont on se servoit dans les sacrifices :

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris.

Enéid. liv. 6. v. 248.

On s'en servoit encore à table, dans les libations, comme l'atteste ce passage :

. . . . *Ille impiger hausit*
Spumantem pateram.

Enéid. liv. 1. v. 742.

Cratera, æ et *crater, cris*. Les premières coupes de cette sorte n'étoient autre chose que des cornes d'animaux creusées pour cet usage. Dans la suite, elles changèrent de matière, mais non de forme. Voici des passages de Virgile qui feroient croire qu'elles étoient employées, comme la précédente, dans les sacrifices et les libations de table :

Craterasque duos statuam tibi pinguis olivi.

Egl. 5. v. 68.

. . . . Et socii cratera coronant,
Te libans, Lenæe, vocat.

Géorg. liv. 2. v. 528.

Tum pater Anchises magnum cratera coronâ
Induit, implevitque mero, divosque vocavit.

Eneid. liv. 3. v. 525.

On ne sauroit déterminer au juste les dimensions de ce vase; il paroît cependant qu'il étoit grand et élevé, si l'on en croit le même poète, qui, en parlant de Rhætus effrayé, s'exprime ainsi :

Sed magnum metuens se post cratera tegebat.

Enéid. liv. 9. v. 346.

Trulla. C'étoit proprement une cuiller de cuisine à long manche. Ce mot signifie un vase à anse dont se servoit le peuple ; c'est au moins ce que prouvent ces vers d'Horace :

Qui Veientanum festis potare diebus
Campanâ solitus trullâ.

Liv. 2. sat. 3.

campana, parce que c'étoit de la Campanie que venoient ces vases de terre.

Gabata et *Lanx*, sortes d'écuelles ou plats dont on se servoit à table :

Transcurrunt gabatæ volantque lances.

Mart. liv. 7. épigr. 47.

Patella, espèce d'assiette qui servoit aux sacri-

fices, selon Cicéron : *Reperiemus asotos ita non religiosos, ut edant de patellâ.* (Cic.) Horace la fait servir dans les repas :

Nec modicâ cœnare times olus omne patellâ.

Liv. 1. ép. 5.

Patina, sorte de vase creux dont les anciens se servoient pour faire cuire leurs ragoûts, le poisson, etc.

Affertur squillas inter murena natantes
In patinâ porrectâ.

Liv. 2. sat. 8.

Phèdre, dans la 25e fable du 1er livre, se sert du mot *patena*, qu'il prend pour un vase ou espèce d'assiette tout-à-fait plate.

MONNOIES.

Il est certain que d'abord les peuples trafiquoient ensemble par échange de ce qui croissoit dans leurs pays ; c'est sans doute par allusion à cette coutume qu'Horace parle ainsi du riche négociant :

. . . . *Dives et aureis*
Mercator exsiccet culullis
Vina Syrâ reparata merce.

Liv. 1. od. 27.

où l'on voit que *reparata* est mis pour *permutata* qui indique bien l'échange.

Les Romains, comme les autres peuples,

suivirent cette marche; ensuite ils se servirent de cuivre en masse du poids d'une livre, qu'on appeloit *æs grave*. Servius Tullius, sixième roi de Rome, vers l'an 180, fit frapper une monnoie de cuivre marquée d'un bœuf ou d'une vache. Les Latins appelèrent cette monnoie *pecunia*, de *pecus*, bétail. Cependant le cuivre en masse continua d'avoir cours assez longtemps encore; et Tite-Live assure que la première paie que reçurent les légions romaines, fut de cuivre en masse.

Monnoie de cuivre.

L'as, première pièce de monnoie, étoit d'abord fait de cuivre en masse, qui fut ensuite marqué sous le règne de Servius; mais il varia de poids selon les temps; et c'est pour marquer cette différence, que l'on disoit *æs grave*, pour signifier l'as le plus pesant; *æs rude*, l'as brut; *æs signatum*, l'as frappé ou monnoyé. Or, c'est de cette coutume de peser la monnoie, que sont venus les mots d'*impensæ*, dépenses, *dispensator*, qui dépense, etc. L'as pouvoit valoir neuf deniers environ de notre monnoie. Après la première guerre punique, on commença à battre l'as de 6 à la livre, et ensuite on distribua cette même livre en douze as, comme on le voit dans le tableau suivant :

As, appelé aussi *libra* et *pondo*, douze onces.	L'entier ou le tout divisible par douze.
Deunx, 11 onc. ainsi nommé parce qu'il manque une once.	Onze douzièmes.
Decunx, dix onces, c'est-à-dire, *decem unciæ*.	Dix douzièmes ou cinq sixièmes.
Dodrans, neuf onces, c'est-à-dire, *deest quadrans*.	Neuf douzièmes ou trois quarts.
Besses ou *bessis*, huit onces, parce que, selon Varron, *deest triens*.	Huit douzièmes ou deux tiers.
Septunx, sept onces, comme si l'on disoit *septem unciæ*.	Sept douzièmes.
Semissis, pour *semi-assis*, six onces.	Demi-livre ou six douziemes.
Quincunx, cinq onces.	Cinq douzièmes.
Triens, quatre onces, c'est-à-dire la troisième partie de l'*as*.	Quatre douzièmes ou un tiers.
Quadrans, trois onces.	Un quart.
Sextans, deux onces.	Un sixième.
Sescunx, pour *sesquiuncia*, une once et demie.	Un huitième.
Uncia, une once.	Un douzième.

Comme l'as se prenoit pour toutes les choses qui se divisoient en douze parties, telles que les successions, les héritages, etc. de là sont venues ces expressions répandues dans les Auteurs latins :

HÆRES { *Ex asse*, héritier universel ou de tout le bien ;
Ex besse, héritier pour les deux tiers ;
Ex semisse, héritier pour la moitié ;
Ex dodrante, héritier pour trois quarts, et ainsi du reste.

Monnoie d'argent.

Vers l'an de Rome 485, on commença à battre des pièces d'argent, telles que le denier, qui valoit environ dix sols de notre monnoie : il portoit pour marque un char attelé de deux ou quatre chevaux, d'où il étoit appelé *bigatus* ou *quadrigatus*.

Le quinaire ou demi-denier.

Le sesterce ou quart de denier : le sesterce se marquoit ainsi, IIS, ce qui signifioit deux et demi ; dans la suite ce fut HS. Il valoit à-peu-près deux sols six deniers de notre monnoie. Il est bon d'observer que les Romains distinguoient le petit sesterce, *sestercius*, et le grand sesterce, *sestercium*; celui-ci en valoit mille petits, et n'étoit qu'un mot de compte. Quand dans un auteur la quantité des sesterces est exprimée par le simple nom numéral, il s'agit du grand sesterce, et on sous-entend toujours *mille*. Ainsi *centum sestercia* vaudront cent mille petits sesterces : mais *mille sestercia*, c'est mille fois mille ou un million de petits sesterces; car quand il y a un adverbe avec *sestercia*, on le multiplie au centuple.

Monnoie d'or.

Sous Servius Tullius, ou, selon les autres, soixante ans plus tard, on commença à frapper

des monnoies d'or. Sous les Empereurs, le numme d'or, en latin *nummus aureus*, valoit 25 deniers, environ 12 liv. 10 s. de notre monnoie. On l'appelle souvent numme, *nummus*, sans autre désignation, et c'est ainsi qu'il faut l'entendre dans ce vers d'Horace :

> . . . . *Mensam poni jubet, atque*
> *Effundi saccos nummorum.*
>
> Liv. 2. sat. 3.

OFFICIERS SUBALTERNES,

OU ATTACHÉS AUX MAGISTRATS.

Les principaux étoient,

1°. Ceux qu'on nommoit *Accensi;* ils étoient particulièrement chargés de convoquer le peuple aux assemblées; on les prenoit du nombre des affranchis, et leurs fonctions étoient plus pénibles qu'honorables. Voici comme en parle Cicéron, écrivant à son frère Quintus : *Accensus sit eo etiam numero, quo eum majores nostri esse voluerunt : qui hoc non in beneficii loco, sed in laboris ac muneris non temerè nisi libertis suis deferebant.* (Cic.)

Dans César ce mot est pris pour un soldat de recrue : *Accensos a novissimâ acie ante signa procedere jubet.* (Cic.)

2°. *Præcones*, les crieurs. Leurs fonctions

étoient différentes ; les uns assignoient à comparoître ceux qui étoient cités en justice, et appeloient leur nom devant les juges, comme on le voit par ce passage de Tite-Live, où, en parlant de Scipion, il dit : *Nec quisquam præter præconem, qui reum citabat, cum tribunis mansit.* Les autres imposoient silence au peuple, et dans les jeux ils proclamoient le vainqueur.

Tam satus Anchisâ, cunctis ex more vocatis,
Victorem magnâ præconis voce Cloanthum
Declarat.

Enéid. liv. 5. v. 244.

Tite-Live paroît distinguer trois sortes de crieurs, *Præco*. En effet, indépendamment de ceux que nous avons cités, qui, dans les procès appeloient l'accusé, et des seconds qui, dans les jeux, imposoient silence et proclamoient le vainqueur, *magnâ voce*, cet Historien en remarque d'autres qui convoquoient le peuple aux spectacles ou aux jeux, au son de la trompette, ou au moins qui annonçoient par le son de cet instrument que les jeux alloient commencer : *Romani ad spectaculum consederunt; et præco cum tubicine, ut mos est, in mediam arenam processit.* (Liv.33.)

C'est sans doute cette manière d'appeler le peuple, que Virgile exprime par ces mots : *Cunctis ex more vocatis.*

3°. *Lictores*, les licteurs. On appeloit ainsi

une sorte d'officiers attachés aux grands magistrats; leur nom, *lictor*, vient de *ligare*, lier, parce qu'ils lioient les pieds et les mains des condamnés : ils précédoient les consuls, le dictateur, etc. etc. portant des faisceaux de verges surmontées de haches : ils faisoient ranger le peuple sur le passage de ces magistrats, par ces paroles : *Si vobis videtur, discedite, Quirites*. Ils obéissoient aux divers commandemens de ces mêmes magistrats, dont les ordres étoient ainsi conçus : *I, lictor, colliga manus, expedi virgas, plecte securi*. Ils frappoient alors le coupable de verges et lui coupoient la tête. Ce fut Romulus qui institua les licteurs pour inspirer au peuple plus de respect pour ses magistrats; ce qui fait dire à Virgile, en parlant de Brutus, qui doit faire passer ces mêmes faisceaux des mains des rois dans celles des consuls :

. . . . *Fascesque videre receptos.*

Enéid. liv. 6. v. 818.

Les licteurs, quoique de la lie du peuple, étoient néanmoins des hommes libres, et n'exécutoient jamais d'esclaves ni de gens de la populace.

4°. *Viatores*. On appeloit ainsi ceux qui alloient de la ville à la campagne : *A villâ in senatum accersebantur et Curius et cæteri*

senes; ex quo qui eos accersebant viatores nominati sunt. (Cic.)

5°. *Scribæ.* C'étoit des officiers qui répondoient à ce que nous appelons greffiers.

Enfin il y avoit le bourreau, *carnifex*, qui étoit chargé de l'exécution des jugemens rendus contre les esclaves ou les gens de la lie du peuple. Ce ministère étoit chez les Romains si vil et si odieux, que celui qui l'exerçoit, ne pouvoit demeurer dans la ville.

ORDRES.

On en distingue trois, celui des Patriciens, celui des Chevaliers et celui du peuple. C'est à Romulus que ces trois ordres doivent leur existence. D'abord il n'y eut que les Sénateurs qui portèrent le titre de Patriciens, nom qui leur fut donné, selon plusieurs écrivains, pour montrer qu'ils devoient tenir lieu de pères aux premiers Romains qui, esclaves ou aventuriers, étoient censés n'avoir ni pères ni familles; mais dans la suite le titre de Patricien s'étendit à tous ceux qui sortoient des plus anciennes familles, quoiqu'ils n'eussent été revêtus d'aucune charge. Les Patriciens étoient chez les Romains ce que sont chez nous les gens de qualité.

Sénateurs.

Le Sénat étoit le grand conseil de la République ; les membres de cette illustre assemblée furent d'abord créés au nombre de *cent.* Sous Tarquin l'Ancien, ou, selon d'autres, sous le consulat de Brutus, on augmenta le Sénat de cent nouveaux membres, qui furent inscrits sur la liste des premiers; d'où vint aux Sénateurs le nom de *Patres conscripti*, qu'ils portèrent dans la suite. Quant au mot de *sénateur*, il dérive, selon la plus commune opinion, de *seniores*, à cause du grand âge de ces respectables magistrats. Dans la suite on pouvoit être sénateur à trente ans, et le revenu de huit mille livres de notre monnoie, qui étoit nécessaire dans les premiers temps, fut porté à cinquante ou soixante mille livres de revenu annuel. Le Sénat avoit le soin de la guerre, le maniement des finances, et recevoit les ambassadeurs des nations étrangères. Les sénateurs avoient aux spectacles des places distinguées, et jouissoient de plusieurs autres priviléges. Pour leur habillement, voyez Vêtemens.

Chevaliers.

Le second ordre étoit celui des Chevaliers, jeunes gens distingués par leur naissance, leurs richesses et leurs autres belles qualités. Romulus

les choisit pour servir à cheval et former sa garde : on les appeloit *celeres*, prompts, alertes. Dans la suite, lorsqu'on reçut des Chevaliers, on ne fit pas attention à la famille patricienne ou plébéïenne; tous ceux qui étoient nés libres et qui possédoient un revenu d'environ cinquante mille livres de notre monnoie, pouvoient être admis dans cet ordre. La République leur donnoit un cheval; *equo publico donabantur;* d'autres se le fournissoient eux-mêmes, *equo privato militabant.* Ils recevoient en outre un anneau d'or; d'où vient que l'on disoit, *annulo donari*, pour signifier être admis au nombre des Chevaliers. Leur principal devoir étoit de faire la guerre : ils avoient différens priviléges, et c'étoit de leur ordre qu'on tiroit les sujets pour le Sénat; ce qui fit appeler l'ordre des Chevaliers *Senatûs seminarium,* pépinière du Sénat : cependant ils étoient soumis à la réprimande des Censeurs.

Peuple.

Le troisième ordre, comme nous l'avons dit, étoit celui du peuple ou des Plébéïens, qui, dans l'origine, n'avoit aucun droit aux charges et à l'administration des affaires, mais qui depuis l'établissement de la République vint à bout, par ses manœuvres, ses intrigues et ses révoltes, de partager avec les Patriciens toutes

les principales magistratures, sans excepter le Consulat. La mésintelligence qui régna constamment entre les Patriciens et les Plébéïens leur fut réciproquement très-nuisible et causa de grands maux à l'Etat.

Cliens et Patrons.

Romulus, pour prévenir les malheurs qui pourroient résulter de la différence des pauvres et des riches, avoit établi un droit réciproque de patronage et de clientelle pour unir la classe du peuple à celle de la noblesse. Ainsi on appelloit *Client* l'homme du peuple qui se mettoit sous la protection d'un grand, et *Patron* le noble qui le recevoit. Cet homme puissant devenoit dès-lors le défenseur et l'appui de son client, et se conduisoit à son égard comme un père; celui-ci, de son côté, devoit le respect à son patron, lui donnoit son suffrage dans les élections, et le servoit de tous ses moyens. Il lui faisoit filer par ses femmes, la laine dont le patron avoit besoin pour se vêtir; et c'est à cette coutume qu'avoient les patrons de faire filer la laine de leurs robes par les femmes de leurs cliens, qu'Horace fait allusion en disant :

Nec Laconicas mihi
Trahunt honestæ purpuras clientæ.

Liv. 2. od. 15.

PEINES ET CHATIMENS.

Les punitions varioient selon les différens délits : il y avoit,

Mulcta, l'amende, proprement dite amende pécuniaire.

Carcer, prison. On distinguoit la prison publique et la prison particulière.

Flagellum, le fouet, dont on se servoit pour les esclaves et les criminels. Cette punition précédoit ordinairement la mort des derniers.

Virga, houssine ou baguette. Il étoit moins honteux d'être battu de cette baguette que du fouet.

Verber, inusité au nominatif, fouet; c'est le mot générique.

Nota, l'ignominie. Elle excluoit de toutes les charges. Il y avoit encore une sorte de punition de ce genre qui privoit un citoyen du droit de suffrage; ce qu'on appeloit *in tabulas Ceritum referre aliquem*. Voici d'où vient cette manière de parler. Les Cerites, peuple d'Italie, avoient reçu chez eux les Vestales, fuyant de Rome à l'arrivée des Gaulois; les Romains, pour témoigner eur reconnoissance à ce peuple, lui

accordèrent le droit de bourgeoisie, sans cependant lui donner celui de suffrage. D'autres, au contraire, disent que ces peuples reçurent l'un et l'autre, mais qu'ils furent privés dans la suite du droit de suffrage, pour quelques crimes qu'ils ne citent pas : d'où vient que, selon eux, cette expression est entièrement prise en mauvaise part, aussi bien que le vers suivant :

. . . . *Cærite cerá*
Digni; remigium vitiosum Ithacensis Ulyssei.

Hor. liv. 1. ép. 6.

où les mots *cærite cerá digni*, signifient un mauvais citoyen, un homme décrié.

Exilium, l'exil, privation d'eau et de feu; ce qui obligeoit le malheureux de s'éloigner. Quand l'exil étoit volontaire, il s'appeloit *fuga*.

Servitudo, la servitude. Elle consistoit à vendre ceux qui n'avoient pas donné leur nom pour le cens, ou qui avoient refusé de porter les armes lorsqu'ils en étoient légalement requis.

Mors, la mort. On faisoit mourir les criminels de différentes manières; les uns étoient décapités d'un coup de hache; et c'étoit le genre de supplice le moins ignominieux; les autres étoient étranglés dans la prison; enfin la loi Pompéia ordonnoit que les parricides, après avoir été fouettés jusqu'au sang, fussent préci-

pités dans la mer, cousus dans un sac, avec un singe, un chien, un serpent et un coq. Si la mer étoit trop éloignée, ils étoient exposés aux bêtes ou brûlés vifs.

Pour le supplice des esclaves, *voyez* pag. 90.

Il y avoit encore la peine du *talion*, qui consistoit à rendre injure pour injure.

PONTIFES, PRÊTRES, MINISTRES.

Pontifes.

Les Pontifes, chez les Romains, n'étoient attachés à aucun Dieu en particulier, mais ils offroient des sacrifices à tous les Dieux. Le nom de *Pontifes* leur vient, selon quelques-uns, de *posse facere*, à cause de leur pouvoir, ou selon Varron, du premier pont de bois, *pons sublicius*, qu'ils bâtirent pour aller faire des sacrifices au-delà du Tibre. Numa institua d'abord quatre Pontifes de race patricienne; leur nombre s'accrut dans la suite jusqu'à quinze, et les plébéïens furent aussi admis à cette dignité. Les huit premiers Pontifes furent surnommés *majores*, et les autres *minores*; leur charge étoit de connoître de toutes les affaires qui concernoient la religion. Pour présider au collége des Pontifes, le même Numa en avoit créé un qu'on appeloit grand Pontife, *Pontifex maximus* ou *summus*

Sacerdos : c'est lui qui régloit l'ordre et la marche des différentes cérémonies, prescrivoit le culte, et avoit la grande surveillance sur tous les ordres religieux. La consécration de ce Pontife étoit plus solemnelle que celle des autres.

Prêtres.

Il y avoit en outre des Prêtres attachés au culte d'un Dieu particulier; les plus célèbres étoient les Flamines, ainsi nommés du voile qu'ils portoient, *flammeum*. Ils furent établis par Numa au nombre de trois; un pour Jupiter, *flamen dialis*, un pour Mars, *flamen martialis*, le troisième pour Romulus, *flamen quirinalis*. Dans la suite on en ajouta douze pour les autres Dieux : ces nouveaux Flamines reçurent le surnom de *minores*, et les trois premiers celui de *majores*. Le Flamine de Jupiter étoit le plus distingué de tous; il étoit précédé d'un licteur, avoit la chaise curule et portoit la robe prétexte : il ne pouvoit ni monter à cheval, ni passer une nuit hors de la ville; les pieds de son lit étoient environnés d'un peu de boue : il ne pouvoit pas sortir sans son voile, *apex ;* ce qui le fait surnommer par Ovide *apicatus*. Il ne pouvoit ni nommer ni toucher une chèvre, un lièvre, une fève et autres choses; les rognures de ses ongles et de ses cheveux étoient enterrées sous un arbre stérile, et il n'entroit jamais dans

un lieu où il y avoit des morts, etc. etc. Sa femme appelée *Flaminica*, étoit pourvue de sacerdoce aussi bien que son mari, et observoit à-peu-près les mêmes usages. Quoique la charge de Flamine fût perpétuelle, cependant elle pouvoit être ôtée pour certaines raisons, par exemple, si le Flamine n'avoit pas fait le sacrifice avec les cérémonies requises, comme l'atteste Tite-Live, livre 26, chapitre 23.

Les autres Prêtres étoient ceux de Mars, qu'on appeloit *Salii*; ceux du dieu Pan *Luperci*; ceux de Cybèle *Galli*, etc. etc.

On remarquoit encore les *Féciaux*, *Feciales*, qui composoient un collége de Prêtres, dont les principales fonctions étoient d'intervenir dans les déclarations de guerre, dans les traités de paix ou d'alliance, et de consacrer ces actes publics par des formalités religieuses. Virgile, dans les vers suivans, fait allusion à la manière dont les *Féciaux* déclaroient la guerre aux ennemis :

En, ait : et jaculum intorquens emittit in auras
Principium pugnæ.

Enéid. liv. 9. v. 52.

Ministres.

Les Ministres étoient les jeunes garçons et les jeunes filles qu'on appeloit *Camilli* et *Camillæ* : ceux et celles qui servoient les Flamines, étoient nommés *Flaminii* et *Flaminiæ*. On appeloit *Vic-*

timarii, ceux qui étoient chargés de lier et de délier la victime : il y en avoit d'autres qui vendoient chez eux la portion des Dieux, d'où leur maison se nommoit *popina*. Enfin, il y avoit des Ministres inférieurs, ou plutôt des valets, appelés *Cultarii* : c'étoit eux qui frappoient la victime, ils en demandoient l'ordre ainsi : *Ago res?* on leur répondoit *hoc age*.

Roi des sacrifices.

A la tête de tous les Prêtres étoit celui qu'on appeloit Roi des sacrifices, *Rex sacrificulus*. De peur que son titre ne lui inspirât de l'orgueil, il étoit soumis au Pontife (*maximus*), et immédiatement après les sacrifices, il sortoit précipitamment de l'assemblée comme un fugitif; il ne pouvoit exercer aucune magistrature.

REPAS.

Pour prendre leurs repas, les Romains, suivant la coutume des anciens peuples, étoient couchés sur des lits que l'on dressoit autour des tables ; ce qui fait dire à Horace :

Et cubito remanete presso.

Liv. 1. od. 25.

Il y avoit ordinairement trois lits, d'où la salle s'appeloit *triclinium*. Ces lits étoient couverts de tapis et de coussins plus ou moins ri-

ches et élégans, selon la qualité du maître de la maison et les convives qui devoient les occuper. C'est ainsi que Virgile représente Didon sous un dais magnifique, appuyée sur un coussin d'or :

. . . . aulæis jam se Regina superbis ,
Aureâ composuit spondâ, mediamque locavit.

Enéid. liv. 1. v. 701.

Les Troyens sont couchés sur des lits ornés d'étoffes de pourpre :

. . . . . . Stratoque super discumbitur ostro.

Les Tyriens occupent des lits couverts de toiles peintes de diverses couleurs :

. . . . Toris jussi discumbere pictis.

Il y avoit sur chaque lit trois convives, et rarement quatre; la place du milieu étoit la plus honorable, *mediamque locavit;* ensuite celle du haut du lit ou la droite :

Indè toro pater Æneas sic orsus ab alto.

Enéid. liv. 2. v. 2.

Les premiers Romains se contentèrent d'un seul repas; mais dans la suite, corrompus par le luxe et les richesses, ils en firent trois et même quatre, savoir :

Le déjeûner, *jentaculum;* il étoit léger, consistant seulement en quelques morceaux de pain trempés dans du vin;

Le dîner, *prandium ;* il étoit simple et fort sobre ;

Le souper, *cæna ;* c'étoit le repas principal, le repas de famille ;

Le repas de débauche, *comessatio ;* il consistoit à manger de nouveau, quand on avoit soupé chez soi ou ailleurs.

Suétone fait mention de ces quatre repas, dans la vie de Vitellius : *Epulas trifariàm semper, interdùm quadrifariàm dispertiebat : in jentacula, et prandia, et cænas, comessationesque.* Cela cependant n'étoit pratiqué que par les gourmands, qui avoient recours au vomissement pour suffire à tant de repas.

On distinguoit encore :

Cæna munda ; repas simple et frugal :

> *Mundæque parvo sub lare pauperum*
> *Cœnæ.*
>
> Hor. liv. 3. od. 23.

Cæna antelucana ; repas qui se faisoit après minuit : c'étoit une marque insigne de débauche. Cicéron emploie cette expression en parlant des complices de Catilina : *Vigilandi labor in antelucanis cænis expromitur.*

Cæna lauta ; repas splendide et élégant : *cæna magnifica et lauta.* (Cic.)

Convivia tempestiva ; repas de confréries, qui se donnoient à certains jours. C'étoit des repas de plaisirs et de divertissemens, ou, selon

d'autres, des soupers que l'on commençoit plutôt qu'à l'ordinaire : *Ergò propter delectationem sermonis tempestivis conviviis delector.* (Cic.)

Convivia intempestiva ; soupers prolongés bien avant dans la nuit : *Intempestivi convivii, amœni loci, multarum deliciarum comes est extrema saltatio.* (Cic.)

Epulum ; repas public donné au peuple pour quelques réjouissances ou quelques cérémonies de religion : *Is cum epulum populo romano daret.* (Cic.)

Epulæ ; régal, festin préparé. Horace se sert de ce mot pour signifier un repas de roi : *epulæ regum.*

Convivium est le mot générique : *Majores quia vitæ conjunctionem haberet, convivium nominarunt.* (Cic.)

Dans les grands repas, les convives se couronnoient d'ache, de myrte ou de fleurs, et se parfumoient :

. . . . Funde capacibus
Unguenta de conchis. Quis udo
Deproperare apio coronas
Curatve myrto ?

Hor. liv. 2. od. 5.

On jetoit aussi les dés pour choisir un roi du festin, ce qui fait dire à Horace, en parlant de la demeure de Pluton :

. . . . *quò simul meâris,*
Non regna vini sortiere talis.
Liv. 1. od. 4.

Ce roi prescrivoit certaines lois, et régloit les coups que chaque convive devoit boire. Le coup de dé qu'il falloit amener pour être roi, s'appeloit coup de *Venus ;* c'est ce qui a donné lieu au même poète de dire :

. . . . *Quem Venus arbitrum*
Dicet bibendi ?
Liv. 2. od. 5.

Si quelqu'un avoit enfreint une des lois dictées par le roi, il étoit condamné à boire un coup de plus ; ce que, selon quelques-uns, Horace a voulu signifier par ces mots : *cuppâ potare magistrâ.* Voyez le mot *Mesure.*

Outre les esclaves appelés *Structores*, dont nous avons parlé, il y avoit encore dans les salles où se donnoient les repas, d'autres esclaves ou valets, dont les uns nettoyoient les tables, les autres balayoient ce qui en tomboit ; quelques - uns enfin chassoient les mouches, donnoient du frais avec de grands éventails, etc. Au moins est-ce bien là ce qu'Horace veut faire entendre par ces vers :

His ubi sublatis, puer altè cinctus acernam
Gausape purpureo mensam pertersit, et alter
Sublegit quodcumque jaceret inutile, quodque
Posset cœnantes offendere.
Liv. 2. sat. 8.

Les repas consistoient ordinairement en trois services appelés, le premier, *antecœna*, ou *gustatio;* on y servoit des mets propres à exciter l'appétit, et sur-tout des œufs, ce qui a fait dire à Horace : *Cantare ab ovo usque ad mala*, pour signifier chanter pendant tout le repas. Le second service se nommoit *caput cœnæ ;* le troisième, *bellaria* ou *mensa pomorum*. Le vin étoit la boisson ordinaire des Romains ; les hommes sobres y mettoient de l'eau : les voluptueux y mêloient des parfums et des aromates, et quelquefois ils poussoient le luxe et la dépense jusqu'à y faire infuser des perles pulvérisées, qu'ils avaloient ensuite, comme il arriva à Esope, fils du comédien, ami de Cicéron. On datoit le vin de l'année des Consuls.

Pour les libations qui avoient lieu pendant le repas, voyez le mot *Libations*.

ROME (VILLE DE).

Cette ville fameuse, dont la gloire et le nom devoient se perpétuer d'âge en âge jusqu'à la postérité la plus reculée, fut fondée, selon la plus commune opinion, par Romulus, le 11 des Calendes de mai, l'an du Monde 3251, avant J. C. 753, la 3e année de la 6e Olympiade. Bâtie d'abord sur le mont Palatin, elle renferma

bientôt sept montagnes dans son enceinte, comme Anchise le prédit à Enée :

Septemque una sibi muro circumdabit arces.

Enéid. liv. 6. v. 783.

Ces sept monts étoient le Palatin, le Capitolin, le Quirinal, le Cœlius, l'Esquilin, le Viminal et l'Aventin. Romulus se bâtit sur le mont Palatin un palais qui, de la montagne, fut appelé *Palatium*, nom que l'on donna dans la suite à tous les palais. Cette ville, située sur le Tibre, à huit ou dix lieues de son embouchure dans la mer de Toscane (les anciens appeloient ainsi une partie de la Méditerranée), étoit divisée en 14 quartiers, formant en tout 484 rues, dont 31 appelées grandes rues ou rues principales.

Portes.

Pline assure que de son temps on comptoit à Rome trente-sept portes; il en reste encore neuf. Elles tiroient pour la plupart leur nom ou des montagnes qui les avoisinoient, ou des villes auxquelles elles conduisoient. Il faut en excepter cependant entre autres, la *Carmentale*, ainsi appelée de la déesse *Carmenta*, et qui dans la suite fut nommée *Scélérate*, parce que c'étoit par cette porte qu'étoit sortie l'armée des Fabius, qui furent défaits par les Véïens.

Ponts.

Il y avoit aussi plusieurs ponts, dont le premier de tous et le plus célèbre, étoit le pont de bois qu'Horatius Coclès défendit seul contre l'armée de Porsenna. Ce pont ayant été ruiné par le temps, fut rétabli à diverses fois, jusqu'à ce qu'enfin Antoine le fit rebâtir tout de marbre ; de-là il fut appelé *Marmoratus*.

Places publiques.

On comptoit aussi beaucoup de places publiques, dont les unes étoient réservées pour la vente des denrées et marchandises, et par conséquent entourées de portiques et de maisons. Les autres servoient à l'embellissement de la ville. Parmi ces dernières, voici les principales :

1°. *Forum Romanum;* la Place Romaine, située entre le mont Palatin et le Capitole. C'étoit la plus ancienne et la plus célèbre de toutes. Les principales parties du *Forum* étoient le lieu nommé *Comitium*, endroit où le peuple s'assembloit. Il ne faut pas confondre cette partie du *Forum* avec le *Forum* lui-même. Tacite fait bien sentir cette différence lorsqu'en parlant de Rusticus et de Senecion, pour dire que leurs ouvrages furent brûlés dans la place publique, il s'exprime ainsi : *Ut monumenta clarissimo-*

rum ingeniorum in Comitio *ac* Foro *urerentur.* (Vie d'Agricola.) C'est-à-dire qu'ils furent brûlés non-seulement dans la place publique, mais encore dans l'endroit où le peuple s'assembloit; endroit qui dans les beaux jours de Rome étoit regardé comme le sanctuaire de la liberté. La seconde partie du *Forum* renfermoit la Basilique, palais où le Sénat s'assembloit, *Curia*. Ce mot se prend souvent pour le Sénat même. Près de là étoit la Colonne milliaire, *Columna milliaris*, d'où l'on prenoit les distances et les mesures des lieues d'Italie. Enfin il y avoit le *Forum* proprement dit, portiques sous lesquels les causes se plaidoient. On s'y rendoit pour affaires, et l'on s'y prómenoit.

2°. *Forum Julii-Cæsaris*, place de Jules-César. Il la commença n'étant encore que Proconsul des Gaules. Elle étoit plus belle que la place Romaine.

3°. *Forum Augusti*, place d'Auguste. Elle étoit décorée, d'un côté, des statues de tous les Rois latins depuis Enée; et de l'autre, de celles des Rois de Rome et des Empereurs jusqu'à lui.

4°. *Forum Nervæ*, place de Nerva. On y remarquoit des statues colossales à pied et à cheval, en l'honneur des Empereurs.

5°. *Forum Trajani*, place de Trajan. Elle sur-

passoit en beauté toutes les précédentes. Il y avoit au milieu une colonne de 128 pieds de haut. Les belles actions de ce Prince y étoient représentées tout autour en bas-relief; et quand cet Empereur fut mort, ses cendres furent déposées dans une urne d'or qu'on plaça au haut de la colonne.

Du temps d'Auguste, la ville de Rome avoit de tour quinze de nos lieues, et selon Pline on y comptoit trois millions d'habitans.

SACRIFICES.

Les sacrifices étoient de tous les actes religieux le plus saint et le plus imposant. Ils étoient toujours précédés de vœux et de prières pendant lesquelles on se tenoit debout, la tête voilée, afin de ne point être troublé par quelque face ennemie :

Purpureo velare comas adopertus amictu :
Ne qua inter sanctos ignes in honore Deorum
Hostilis facies occurrat, et omina turbet.

Enéid. liv. 3. v. 405.

Les sacrifices étoient publics, c'est-à-dire, ordonnés par une fête quelconque; ou particuliers, c'est-à-dire qu'une seule famille les offroit pour des faveurs personnelles qu'elle avoit

reçues, ou pour expier quelques crimes, appelés pour cette raison, *piacula*.

Distulit in seram commissa piacula mortem.

Enéid. liv. 6. v. 569.

Le mot *piaculum* signifie aussi au propre, ou si on l'aime mieux, au figuré, le sacrifice expiatoire lui-même, comme on le voit dans Horace :

Teque piacula nulla resolvent.

Liv. I, od. 24.

Les Romains, par respect, se lavoient les mains, les pieds et quelquefois tout le corps avant que de sacrifier. C'est ainsi que dans Virgile, Didon recommande à sa sœur de se laver avant le sacrifice :

Dic corpus properet fluviali spargere lymphâ.

Enéid. liv. 4. v. 635.

Les victimes les plus ordinaires étoient les brebis, les agneaux, les boucs, les bœufs, les vaches, les taureaux et les porcs, suivant les différens Dieux. Les animaux destinés aux sacrifices s'appeloient hostie ou victime. (*Voy.* HOSTIE.) On sacrifioit aux Dieux du ciel des victimes blanches, comme le montre l'épithète *candentem* dans les vers ci-dessous ; à ceux de la mer, des victimes noires et blanches, dont on jetoit

les entrailles dans les flots, le plus loin que l'on pouvoit :

> . . . . *Candentem in littore taurum*
> *Constituam ante aras, voti reus, extaque salsos*
> *Porriciam in fluctus, et vina liquentia fundam.*
>
> Enéid. liv. 5. v. 236.

In littore, parce que les autels étoient élevés sur le rivage quand on sacrifioit aux Dieux de la mer. On immoloit des victimes noires aux Dieux des enfers :

> *Quattuor hîc primum nigrantes terga juvencos*
> *Constituit.* . . . .
>
> Enéid. liv. 6. v. 243.

On avoit soin que les victimes fussent saines et sans défauts, c'est pourquoi on les appelle *lectæ, egregiæ, eximiæ;* on les ornoit de rubans ou bandelettes, *vittæ;* on les couronnoit et on leur doroit les cornes, comme on le voit dans ce vers où il s'agit d'un sacrifice à Jupiter :

> *Et statuam ante aras auratâ fronte juvencum*
> *Candentem.*
>
> Enéid. liv. 9. v. 627.

Ainsi parée, la victime étoit amenée devant l'autel ; alors un héraut faisoit retirer les profanes en leur criant : *Procul este, profani ;* puis il adressoit ces paroles aux assistans ; *Favete linguis*, voulant leur dire : Gardez un silence religieux, ne laissez échapper aucun mot qui puisse trou-

bler le sacrifice. Horace appelle *verba inominata*, c'est-à-dire de mauvais augure, les paroles déplacées qu'on auroit pu se permettre pendant le sacrifice.

. . . . *Ab inominatis*
Parcite verbis.

Liv. 3. od. 11.

et pour engager le peuple à unir ses vœux à ceux des prêtres, le héraut ajoutoit: *Pascito linguam*. Après quoi le prêtre jetoit sur la victime une espèce de pâte faite de farine de froment et de sel, appelée *salsæ fruges*, comme Virgile le fait dire à Sinon :

. . . . *Mihi sacra parari,*
Et salsæ fruges, et circum tempora vittæ.

Enéid. liv. 2. liv. 132.

La victime, lorsque cette pâte étoit sur sa tête, prenoit le nom de *macta*, comme étant déjà immolée; d'où est venu le mot *mactare* (*magis auctare*), car on avoit grand soin de ne se servir dans les sacrifices d'aucun mot qui pût faire naître l'idée funeste de la mort; ils employoient donc le mot *mactare*, augmenter, soit que les victimes augmentassent en honneur; soit que leur volume fût augmenté par les ornemens, soit enfin que le sacrifice augmentât l'honneur que l'on rendoit aux Dieux :

. . . . *Mactant lectas de more bidentes.*

Enéid. liv. 4. v. 57.

De même, parce que *cremari*, être brûlé, auroit été un mot de mauvais augure, et que l'autel croissoit, pour ainsi dire, par les herbes, par les entrailles des victimes, au lieu de dire on brûle sur les autels, ils disoient *adolescunt ignibus aræ*, les autels croissent par le feu :

. . . . . *Panchæis adolescunt ignibus aræ.*

Géorg. liv. 4. v. 379.

Venoient ensuite les libations (*voy.* ce mot.); enfin on allumoit du feu sur l'autel, on faisoit brûler l'encens, et la victime étoit amenée devant l'autel par des valets appelés *Popæ*, à demi-nus. La corde avec laquelle on la conduisoit étoit fort lâche, afin que la victime ne parût pas amenée malgré elle au sacrifice, ce qui auroit été d'un mauvais augure. On la délioit, par la même raison, quand elle étoit devant l'autel, et c'étoit un signe funeste si elle s'enfuyoit. Après en avoir reçu l'ordre, les valets frappoient la victime avec une hache, et on l'égorgeoit aussi-tôt.

Il faut remarquer ici que les victimes offertes aux Dieux du ciel avoient la tête levée quand on les frappoit, et que celles destinées aux Dieux des enfers étoient frappées la tête baissée vers la terre. Pour les premières, l'action s'appeloit *imponere ferrum*, parce qu'on les égorgeoit par-dessus le cou; pour les secondes, *supponere fer-*

rum, parce qu'elles étoient égorgées par-dessous. Virgile a eu soin de remarquer cette différence, lorsqu'en parlant des victimes immolées par Enée aux Dieux des enfers, il dit :

Supponunt alii cultros. . . . .

Enéid. 6. v. 248.

Le sang des victimes étoit reçu dans des coupes, et on le répandoit sur l'autel. Quelquefois on brûloit la victime entière; souvent on la mettoit sur l'autel et on la disséquoit, en observant ce que la disposition des entrailles pouvoit prédire. On examinoit encore si le vin et l'eau sacrée ne changeoient point de couleur, ce qui auroit été d'un fort mauvais augure, comme l'indiquent ces vers de Virgile, où le poète, en parlant du sacrifice de Didon, rapporte que cette Princesse a vu :

(Horrendum dictu !) latices nigrescere sacros,
Fusaque in obscœnum se vertere vina cruorem.

Enéid. liv. 4. v. 454

L'action de jeter les entrailles dans le feu du sacrifice s'appeloit *reddere* et *porricere exta*, d'où vient ce proverbe latin : *Inter cæsa et porrecta*, entre l'égorgement de la victime et l'inspection des entrailles, pour marquer un incident qui survient, lorsqu'on est sur le point de finir une affaire, et qui l'empêche d'être terminée.

Souvent aussi les prêtres étendoient dans certains temples, comme dans ceux d'Esculape et de Faunus, les peaux des victimes; plusieurs personnes, et eux-mêmes quelquefois, alloient dormir dessus, pour avoir en songe des réponses favorables, comme le témoignent ces vers :

. . . . Huc dona sacerdos
Cum tulit, et cæsarum ovium sub nocte silenti
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit.

Enéid. liv. 7. v. 86.

et plus loin, dans le même livre, en parlant de Latinus :

Hic et tum pater ipse petens responsa Latinus
. . . . .
Atque harum effultus tergo stratisque jacebat
Velleribus.

Le sacrifice étant fini, les prêtres lavoient leurs mains, et après quelques prières, ils congédioient l'assemblée par la formule usitée *ilicet.* Le sacrifice, selon sa nature, étoit toujours suivi d'un repas public ou particulier.

SERMENS.

Le serment, *jusjurandum*, fut regardé chez tous les peuples comme une chose sainte et sacrée. Les Romains en avoient également conçu une haute idée, et dans les beaux jours de la Répu-

blique, ils se montrèrent religieux observateurs de leur parole. Ils juroient par les Dieux et par les Héros mis au nombre des Dieux. Depuis Jules-César, ils jurèrent par le salut des Empereurs, et par leurs génies; ce à quoi Virgile fait allusion dans ce passage :

Fata per Æneæ juro, dextramque potentem.

Enéid. liv. 7. v. 234.

Voici la formule du serment qui se faisoit dans les traités d'alliance, et qui renfermoit une imprécation contre celui qui n'agissoit pas de bonne foi dans le traité. « *Si sciens fallo, me* » *Diespiter, salvâ urbe arceque, bonis ejiciat,* » *uti hunc ego lapidem* ».

Ces derniers mots s'entendent de la pierre qu'on avoit coutume de jeter en cette circonstance contre la victime qu'on alloit immoler. En général ils faisoient des imprécations contre les violateurs de leurs sermens; de-là le proverbe grec traduit en latin : *Amicus ad aras*, pour dire qu'on étoit l'ami de quelqu'un autant qu'on pouvoit l'être sans offenser les Dieux.

TEMPLES.

Romulus, au rapport de Tite-Live, fut le premier qui bâtit un temple à Jupiter Férétrien; mais le grand nombre de Dieux que les Ro-

mains adoroient, exigeoit sans doute qu'on multipliât ces sortes d'édifices; aussi lisons-nous qu'on en comptoit à Rome quatre cent vingt. Plusieurs étoient dédiés au même Dieu sous différens noms. Les temples les plus remarquables étoient :

1°. Le Capitole, dédié au grand Jupiter, *Jovi optimo maximo.* Il avoit, dit-on, deux cent vingt pieds en tout sens, et huit arpens de circuit. Il y avoit trois chapelles au fond, celle de Jupiter au milieu, celle de Minerve à droite, celle de Junon à gauche. Ce temple, le plus magnifique de tous, avoit été commencé par Tarquin-l'Ancien, continué par Servius-Tullius, et achevé par Tarquin-le-Superbe. On en fit la dédicace l'an de Rome deux cent quarante-quatre. Il étoit bâti sur un mont appelé d'abord *mons Saturnius*, à cause de Saturne, ensuite *Tarpeïus*, du nom d'une jeune fille qui y fut tuée par les Sabins, et enfin *Capitolinus,* d'une tête d'homme (*caput*) qu'on trouva en jetant les fondemens du temple, qui lui-même garda le nom de Capitole. Trois fois ce superbe édifice fut détruit par les flammes, mais trois fois il fut rétabli. C'étoit dans ce temple que les consuls et les généraux, avant que de partir pour la guerre, alloient faire des sacrifices et implorer le secours des Dieux. C'étoit dans ce même temple que les

vainqueurs montoient en triomphe pour remercier les Dieux des victoires qu'ils leur avoient fait remporter :

Ille. . . . . . Capitolia ad alta. . . . . .
Victor aget currum.

Enéid. liv. 6. v. 836.

2°. Les temples de Saturne, au nombre de trois. C'étoit dans un de ces temples, le dernier bâti, que les esclaves devenus libres alloient suspendre leurs chaînes et les consacrer à ce Dieu, comme le témoigne Martial :

Has cum geminâ compede dedicat catenas
Saturne, tibi Zoïlus annulos priores.

3°. Les temples d'Apollon, dont le plus renommé étoit celui qu'Auguste fit bâtir sur le mont Palatin, après la victoire d'Actium. Au haut de ce temple, paroissoit le soleil assis dans un chariot d'or massif. Il jetoit une lumière si vive, qu'on ne pouvoit en supporter l'éclat.

4°. Le temple de Mercure, à qui les Romains dressoient dans les carrefours et sur les grands chemins de petites statues qui n'avoient ni bras ni jambes ; et que l'on appeloit *Hermæ*.

5°. Le temple de Vénus, bâti par Auguste dans la place de Jules-César.

6°. Celui de Vesta, dont l'entrée étoit défendue

aux hommes. C'est dans ce temple que reposoit le Palladium apporté de Troie par Enée.

7°. Le Panthéon, temple fameux dédié à tous les Dieux ensemble. Il fut bâti (selon la plus commune opinion) par Agrippa, gendre d'Auguste. *Voy.* ce qui en a été dit art. BAINS. Il subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Sainte-Marie-de-la-Rotonde, et est dédié à tous les Saints.

8°. Le temple de la Vertu et de l'Honneur, bâti par l'ordre de Marius. La première partie de cet édifice étoit dédiée à la Vertu, et la deuxième à l'Honneur. Il n'avoit qu'une seule porte; deux particularités bien remarquables, par lesquelles on vouloit faire entendre que non-seulement il faut passer par la vertu pour arriver à l'honneur, mais que l'honneur force encore de repasser par la vertu, c'est-à-dire d'y persévérer.

9°. Le temple de la Piété, dédié par Attilius dans la Place Romaine, à l'endroit même où demeuroit cette femme qui, du lait de ses mamelles, avoit nourri son père prisonnier.

THÉATRES.

Les théâtres d'abord ne se bâtissoient que de bois et ne servoient qu'une fois. Pompée fut le premier qui, dans son second consulat, fit faire un théâtre de pierres de taille qui contenoit 40,000 places. Ils se multiplièrent dans la suite, et dans le seul cirque de Flaminius on en compta jusqu'à quatre. La scène, *scena*, dans le théâtre des anciens, comprenoit généralement tout ce qui appartenoit aux acteurs. Elle avoit trois parties, savoir :

Proscenium, où se jouoient ordinairement les farces; avant-scène.

Pulpitum, où les acteurs déclamoient;

Postscenium, endroit derrière le théâtre, où se passoit ce qui ne pouvoit convenablement avoir lieu sur la scène.

On couvroit le théâtre de voiles, et pour décorations, on se servoit de tapisseries; ce qui fit donner à ces sortes de divertissemens le nom d'*aulæa*, qu'on trouve dans certains auteurs. Le théâtre étoit consacré à Apollon lorsqu'on jouoit une comédie, et il l'étoit à Bacchus quand on représentoit une tragédie. Son autel étoit placé à l'un des côtés du théâtre, et à l'autre se voyoit l'autel du Dieu en l'honneur de qui l'on célébroit les jeux. Les acteurs, dans la comédie, avoient

une chaussure appelée *soccus* (voy. Vêtemens); et ceux de la tragédie, une espèce de bottine montée sur du liége, et nommée *cothurnus* (voy. Vêtemens). *Nec comœdia in cothurnos assurgit, nec contrà tragœdia socco ingreditur.* (Quint.)

Phèdre a dit aussi :

Et in cothurnis prodit Æsopus novis.

Liv. 4. fab. 6.

pour dire qu'il va prendre un ton plus relevé.

Enfin on trouve dans Virgile :

Purpureoque altè suras vincire cothurno.

Enéid. liv. I. v. 341.

parce que le cothurne couvroit le milieu de la jambe.

VESTALES.

On appeloit ainsi les prêtresses consacrées à Vesta, déesse du feu, dont le culte fut établi à Rome par Numa. Les Vestales furent d'abord au nombre de quatre, puis on en ajouta deux, et leur nombre fut fixé à six. Le grand-pontife avoit une inspection particulière sur tout ce qui regardoit les Vestales, parce que le salut de la République, auquel il étoit obligé de veiller, dépendoit en grande partie de leur conservation. Les Vestales devoient rester au service de la

Déesse pendant trente ans, après quoi il leur étoit libre de sortir et de se marier. Quand on les recevoit prêtresses, on leur donnoit la coiffe appelée *infula*. *Voy.* VÊTEMENS. Elles avoient en outre un rocher de toile blanche et un grand manteau de pourpre qui traînoit à terre, et qu'elles relevoient quand elles sacrifioient. La principale fonction des Vestales étoit d'entretenir continuellement le feu sacré sur l'autel de la Déesse. Si elles le laissoient éteindre, elles étoient sévèrement punies, et si elles violoient leurs vœux de virginité, on les enterroit toutes vives, hors la porte Colline, dans un lieu appelé *Campus Sceleratus*. On faisoit à cet effet descendre la Vestale dans une fosse où l'on avoit mis une lampe allumée, un peu d'eau et de lait; ensuite on couvroit la fosse de terre. Le séducteur d'une Vestale étoit battu de verges, la tête entre les deux branches d'une fourche, jusqu'à ce qu'il rendît le dernier soupir. Les Vestales étoient encore chargées de la garde du *Palladium*, dont nous avons parlé à l'article TEMPLES.

Mais la sévérité des lois auxquelles elles étoient assujéties étoit compensée par de grands priviléges, tels que de se faire porter dans un char, d'être vêtues de la robe prétexte, d'avoir des places distinguées aux spectacles et aux jeux, d'être précédées d'un licteur, et de delivrer un criminel qui se trouvoit sur leur passage. Les

Consuls eux-mêmes, quand ils rencontroient une Vestale, faisoient baisser les faisceaux devant elle.

VÈTEMENS.

VIRGILE au premier livre de l'Enéide, et Martial, liv. 14, épig. 124, désignent les Romains par ces mots *Gentem togatam;* enfin Horace, dans ses Odes, les appelle seulement *togati*, pour montrer que la toge étoit l'habillement propre des Romains.

La toge, *toga*. C'étoit une robe de laine, ronde, fermée par-devant et sans manches. Elle leur enveloppoit tout le corps; leur bras droit sortoit par en haut, et de leur gauche ils soulevoient le bord de leur robe. Les anciens Romains la portoient en temps de paix. Les femmes la portoient aussi quand elles paroissoient en public.

On distinguoit :

Toga prætexta, la robe prétexte. Elle étoit bordée de pourpre par le bas; les enfans des citoyens la portoient jusqu'à dix-sept ans. Les consuls, les prêtres, les magistrats, les sénateurs, etc. la portoient aussi. Elle étoit également pour les dames de condition.

Toga virilis vel *pura*, la robe virile ou sans

ornemens. On la prenoit à dix-sept ans, à la place de la prétexte; ce qui fait dire à Horace :

. . . . *memor*
Actæ non alio rege puertiæ,
Mutatæque simul togæ.
Liv. I. od. 31.

Toga candida, robe blanche, que portoient ceux qui briguoient les charges, et qui de-là étoient appelés *candidats*.

Toga pulla, robe que portoient ceux qui étoient en deuil.

Toga sordida, robe dont on revêtoit les accusés. Elle étoit usée, tachée et malpropre, afin qu'ils excitassent la compassion.

Stola, habit que prirent les femmes mariées et celles de condition, lorsqu'elles abandonnèrent la toge aux filles publiques et aux servantes. Ce qui fait dire à Horace : *Quid refert in matronâ, ancillâ peccesve togatâ?*

Peplum, espèce de robe à l'usage des dames. On en ornoit aussi les statues des Dieux :

Crinibus Iliades passis, peplumque ferebant.
Enéid. liv. I. v. 484.

Palla, robe longue, que les femmes mettoient par-dessus l'habit appelé *stola* :

Tisiphoneque sedens pallâ succincta cruentâ.
Enéid. liv. 6. v. 555.

Trabea, la trabée. C'étoit le vêtement des rois de Rome; ce qui fait dire à Ovide, *decorus trabeâ Romulus*. Après l'expulsion des Rois, les consuls, les augures et les chevaliers portèrent cette robe. Elle étoit courte et à pans de diverses couleurs.

Pallium, robe longue, espèce de manteau à l'usage des philosophes.

Sagum, espèce de saye rouge, que l'on mettoit sur la tunique, et qui étoit attachée avec une boucle. C'étoit l'habit militaire. Aussi Cicéron se sert-il de cette expression, *ad sagu ire*, pour dire devenir soldat.

Paludamentum, cotte d'armes, casaque qui se mettoit par-dessus la cuirasse. C'étoit un habit militaire et particulièrement celui des commandans. Tite-Live le donne aux Curiaces : *Cognitoque super humeros fratris paludamento sponsi quod ipsa confecerat*, en parlant de la sœur d'Horace.

Chlamys, tunique de guerre :

. . . . Ipse agmine Pallas
In medio, chlamyde et pictis conspectus in armis.
Enéid. liv. 8. v. 587.

Chlamys étoit aussi une robe que portoient les enfans :

Fert. . . . .
Et Phrygiam Ascanio chlamydem.
Enéid. liv. 3. v. 484.

Penula, espèce de manteau pour se garantir de la pluie et du froid : *Galba roganti penulam respondit : si non pluit, non est opus tibi ; si pluit, ipse utar*. Quint.

On le prenoit encore quand on alloit à la campagne ou en voyage : *rejectâ penulâ*, Cic. Milon se débarrassa de son manteau de voyageur.

Amiculum, mante, manteau, soit pour les hommes, soit pour les femmes.

Lacerna, grosse casaque moins longue que le *penula*. C'étoit un manteau de ville :

> . . . . *Pinguis aliquandò lacernas,*
> *Munimenta togæ, duri crassique coloris.*
>
> Juv.

Zona, la ceinture, dans laquelle les anciens portoient leur argent ; ce qui fait dire à Horace :

> *Ibit eò quò vis, zonam qui perdidit, inquit.*
>
> Liv. 2. épît. 2.

Tunica, la tunique. C'étoit un habit long qui descendoit jusqu'à la moitié de la jambe. Dans les commencemens, elle n'avoit point de manches, comme le prouve le reproche que Romulus fait aux Troyens ;

> *Et tunicæ manicas et habent redimicula mitræ.*
>
> Eneid. liv. 9. v. 616.

Mais on croit que dans la suite on en porta avec des manches, sans être accusé de mollesse. Il y

avoit deux sortes de tuniques, l'une qui étoit extérieure, proprement *tunica*, et l'autre qu'on mettoit sur la peau, et qui se nommoit *subucula*. On mettoit une ceinture sur la tunique extérieure, au moins quand on sortoit de chez soi. Un voluptueux ou un homme oisif serroit moins sa ceinture que les autres, c'est pourquoi il étoit appelé *dissolutus* (de *diversim solvere*), désassemblé de tous côtés, proprement délié; aussi ce mot *dissolutus*, dans les auteurs, ne signifie pas toujours corrompu, débauché, mais quelquefois lâche, oisif, par opposition à *alticinctus* (de *altè cingere*), se ceindre en haut, relever sa robe, pour marquer un homme laborieux et prêt à tout, comme le dit Phèdre dans ses Fables :

Ex alticinctis unus ex atriensibus.

Liv. 2. fab. 5.

Tunica recta, tunique toute unie et sans bande de pourpre. Elle étoit propre au peuple.

Tunica clavata, tunique ornée de deux bandes de pourpre qui se joignoient quand la tunique étoit fermée. Comme ces bandes étoient taillées en forme de clous, la tunique en recevoit le surnom de *clavata*. Si ces bandes de pourpre étoient larges, la tunique prenoit le nom de *laticlavia*, laticlave; cette sorte de vêtement

convenoit aux sénateurs et aux patriciens. Si les bandes étoient étroites, la tunique s'appeloit *angusticlavia*, angusticlave ; celle-ci servoit aux chevaliers et aux magistrats inférieurs.

Tunica palmata. Cette tunique étoit de pourpre, ayant une bande d'étoffe d'or. On en revêtoit ceux qui montoient au Capitole en triomphe, aussi bien que ceux qui présidoient aux jeux du Cirque.

Coiffure.

La coiffure des femmes étoit une espèce de bonnet ou chapeau appelé *mitra*, mot grec, parce que cet ornement fut d'abord en usage chez les Mæoniens, *Mæonia mitra*. Les hommes avoient ordinairement la tête nue, se contentant pour la pluie d'une espèce de capuchon ; jamais ils ne portoient le chapeau appelé *mitra*, témoin ce vers de Virgile où Iarbas fait un vif reproche à Enée de se servir de cette coiffure, et le compare à Pâris :

Et nunc ille Paris. . . . .
Mæonià mentum mitrà crinemque madentem
Subnexus.

Eneid. liv. 4. v. 215.

Cette coiffure étoit enrichie de perles chez les femmes riches, et il en pendoit des rubans ou

bandelettes qu'on nouoit sous le menton, comme l'indiquent ces mots *subnexus mentum*. Ces bandelettes s'appeloient *redimicula*. *Voy.* le premier mot *Tunica*. Elles portoient aussi celui de *vittæ* :

Solvite crinales vittas. . . . .

Enéid. liv. 7. v. 403.

Infula. C'étoit proprement le bandeau qui ceignoit la tête du grand-pontife et des Vestales, et d'où pendoient des bandelettes, proprement *vittæ*. Virgile nous dit que ce bandeau étoit de laine, et que les bandelettes étoient blanches :

Lanea dum niveâ circumdatur infula vittâ.

Géorg. liv. 3. v. 487.

Chaussure.

La chaussure des Romains étoit de cuir et varioit selon les rangs et les dignités. Les souliers, non-seulement des sénateurs, mais encore de tous les patriciens, venoient jusqu'au milieu de la jambe, et il y avoit dessus une espèce de croissant ou de C représentant le nombre centenaire, parce qu'au commencement le sénat étoit composé de 100 membres. Au reste on distinguoit :

Calceamentum, chaussure quelconque; *cal-*

ceus, soulier; *gallicœ*, chaussure des Gaulois; *soccus*, chaussure des femmes : elle étoit plus basse que celle des hommes. *Voyez* THÉATRE.

Cothurnus, bottine dont se servoient les chasseurs.

Caliga et *Ocrea*, deux chaussures militaires.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.





